

SHARE THE CITY

DIAGNOSTIC

Présentation et synthèse des consultations

DECEMBRE 2023

COLOPHON/**Auteur**

perspective.brussels

rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles

Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

BUUR Part of Sweco, ERU Urbanisme, IGEAT-ULB, IDEA Consult, Createlli

Illustrations

Morgane Gloux (BUUR Part of Sweco)

Date de réalisation

Décembre 2023

Contact

Mathilde Berlangier – mberlangier@perspective.brussels

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	9
PRÉSENTATION	11
1. CONTEXTE DU PROJET	13
1.1. Origines	13
1.1.1. CoBAT	13
1.1.2. Déclaration de Politique Générale	13
1.1.3. PRDD et AGRBC	14
1.2. Le PRAS, outil faitier	14
1.2.1. Description de l'outil	14
1.2.2. Evolutions	16
1.3. Gouvernance et balises	17
1.3.1. Share The City	17
1.3.2. Gouvernance	17
1.3.3. Planning	19
2. TENDANCES	20
3. CONDITIONS DE RÉUSSITE	22
SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS	23
1. INTELLIGENCE COLLECTIVE	25
2. LES 4 SYNTHÈSES	27
ACTEURS PUBLICS	29
1. PRÉSENTATION	31
2. CONSTATS	31
2.1. Mixité des fonctions	32
2.1.1. Logement – une fonction en progression forte	32
2.1.2. Activités économiques – la mixité à la croisée des chemins	34
2.1.3. Équipements – une fonction qui souffre de la concurrence	36
2.1.4. Bureaux – des petits et des grands formats	37
2.1.5. Mutualisation – l'existant est une ressource	39

2.2. Maillages	40
2.2.1. <i>Nature – la biodiversité comme un facteur de résilience urbaine</i>	40
2.2.2. <i>Espaces verts – un besoin universel</i>	42
2.2.3. <i>Agriculture urbaine – vers un usage productif des sols</i>	44
2.3. Mobilités	46
2.3.1. <i>Espace public – trouver les polyvalences</i>	46
2.3.2. <i>Réseaux - à adapter aux évolutions des modes de déplacement</i>	48
2.3.3. <i>Stationnement – trouver sa place dans l'espace urbain</i>	49
2.3.4. <i>Logistique – à faire évoluer en fonction des nouveaux besoins</i>	50
2.4. Densités	52
2.4.1. <i>Densité – comprendre la notion</i>	52
2.4.2. <i>Densité – à lier la démographie et au logement</i>	53
3. ENJEUX	55
3.1. Mixité.....	55
3.1.1. <i>Equipement d'intérêt collectif.....</i>	55
3.1.2. <i>Activités économiques</i>	55
3.1.3. <i>Logement</i>	56
3.1.4. <i>Bureaux</i>	56
3.2. Maillages	58
3.2.1. <i>Biodiversité</i>	58
3.2.2. <i>Espaces verts accessibles.....</i>	58
3.2.3. <i>Maillage agricole.....</i>	58
3.3. Mobilités	60
3.3.1. <i>Réseaux de mobilités.....</i>	60
3.3.2. <i>Espaces publics.....</i>	60
3.3.3. <i>Stationnement</i>	60
3.3.4. <i>Logistique</i>	60
3.4. Densités	62
3.4.1. <i>Densification.....</i>	62
3.4.2. <i>Dé-densification.....</i>	62
4. OBJECTIFS	64
4.1. Garantir la cohérence de la trame urbaine et des espaces ouverts	64

4.2. Organiser la mixité des fonctions urbaines	65
4.3. Renforcer les noyaux actifs de la ville polycentrique.....	67
4.4. Moduler les densités	68
4.5. Valoriser les qualités écologiques et sociales de l'espace non-bâti	68
4.6. Réserver de l'espace pour les activités productives, portuaires et de logistique .	69
4.7. Favoriser le développement du logement à finalité sociale	70
SOCIÉTÉ CIVILE	71
1. PRÉSENTATION	73
2. PROCESSUS	73
2.1. Ateliers.....	73
2.2. Axes de travail	74
3. ENJEUX	75
3.1. Enjeux globaux	75
3.2. Enjeux thématiques	76
3.2.1. <i>Mixité</i>	76
3.2.2. <i>Maillages</i>	79
3.2.3. <i>Mobilités</i>	82
3.2.4. <i>Densités</i>	85
4. OBJECTIFS	87
4.1. Anticiper les aléas environnementaux	87
4.2. Préserver et restaurer le sol libre	88
4.3. Développer la biodiversité	89
4.4. Rétablir une ville à l'échelle humaine	89
4.5. Soutenir la création de logement social.....	90
4.6. Réserver de l'espace pour les activités productives, portuaires, logistiques et les grands services urbains	91
4.7. Offrir un cadre d'évolution à l'agriculture urbaine.....	92
GRAND PUBLIC	93
1. PRÉSENTATION	95
2. ATELIERS ÉCOLES	95
2.1. Ateliers.....	95
2.2. Déroulé	97

2.3. Enseignements et résultats	100
2.3.1. <i>Bruxelles 2050 – La ville idéale.....</i>	<i>101</i>
2.3.2. <i>Bruxelles 2050 – Les priorités et les besoins</i>	<i>102</i>
2.3.3. <i>Bruxelles 2050 – Les personas.....</i>	<i>104</i>
3. ATELIERS TOUS PUBLICS.....	105
3.1. Ateliers.....	105
3.2. Communication et acteurs relais	105
3.3. Déroulé des ateliers	107
3.3.1. <i>Accueil.....</i>	<i>108</i>
3.3.2. <i>Qu'est-ce que le PRAS ?.....</i>	<i>108</i>
3.3.3. <i>Qu'est-ce que Share The City ?.....</i>	<i>109</i>
3.3.4. <i>Quatre stands thématiques.....</i>	<i>113</i>
3.3.5. <i>Mise en commun</i>	<i>122</i>
3.3.6. <i>Zone ludique</i>	<i>122</i>
3.4. Résultats.....	125
3.4.1. <i>Fiches thématiques.....</i>	<i>125</i>
3.4.2. <i>Mise en commun</i>	<i>141</i>
3.4.3. <i>Attentes pour la suite</i>	<i>144</i>
ACTEURS SCIENTIFIQUES	145
1. PRÉSENTATION	147
2. PROCESSUS	148
3. RÉSULTATS.....	148
3.1. Comment le PRAS peut-il contribuer à l'adaptation climatique ?.....	148
3.1.1. <i>Changements climatiques et adaptation urbaine : introduction, par Philippe Marbaix.....</i>	<i>148</i>
3.1.2. <i>Comment le PRAS peut-il contribuer à réduire les inégalités environnementales ? par Simon De Muynck 151</i>	
3.1.3. <i>Echanges.....</i>	<i>152</i>
3.2. Comment le PRAS peut-il contribuer à l'inclusion et à l'hospitalité urbaine ?	154
3.2.1. <i>Le care du PRAS, un PRAS du care ? par Chloé Salembier</i>	<i>155</i>
3.2.2. <i>Le PRAS et les questions de santé, par Céline Mahieu</i>	<i>157</i>
3.2.3. <i>Echanges.....</i>	<i>159</i>
3.3. Comment le PRAS peut-il intégrer les évolutions de l'économie urbaine ?.....	161

3.3.1.	<i>Quelle est la capacité du PRAS en relation avec les activités productives ? par Sarah De Boeck</i>	161
3.3.2.	<i>Une Région circulaire et sobre, par choix ou par nécessité ? par Emmanuel Mossay</i>	163
3.3.3.	<i>Échanges</i>	167
	RÉPERTOIRE DES ACTEURS CONSULTÉS	169
	ABRÉVIATIONS	173

PRÉAMBULE

Le Gouvernement bruxellois a adopté le PRAS le 3 mai 2001. Ce plan fixe, à échelle régionale, par ilot, l'affectation du sol. Document d'urbanisme à valeur réglementaire et non dérogoire, il établit la constructibilité du sol bruxellois et prescrit les fonctions urbaines qui y sont admissibles. Il a été modifié partiellement à plusieurs reprises en vue de répondre à des besoins ponctuels. Entre-temps, la ville et les modes de vie continuent d'évoluer et de nouveaux défis sont apparus, dont l'un des plus importants consiste certainement à porter une attention plus marquée au vivant. Afin de l'actualiser, le Gouvernement a approuvé en décembre 2021 l'Arrêté de Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (AGRBC) ouvrant une modification générale sur 5 axes : mixité, mobilité, maillage vert et agriculture urbaine, potentielle densification ou dédensification.

Le processus de cette modification a été baptisé « Share The City ».

Pour la première étape de la modification et conformément aux dispositions du CoBAT, Perspective a entrepris une phase de diagnostic. Elle s'est concrétisée par le lancement d'un ensemble de travaux et études menés par Perspective et d'un processus d'intelligence collective tout à fait inédit avec les différentes parties prenantes. Pour la mise en place de ce processus, Perspective a cherché à être le plus inclusif possible.

Une concertation étroite avec les acteurs publics, régionaux, communautaires et communaux a été mise en place avec l'organisation de 25 ateliers. Ensuite, la société civile a été conviée à trois workshops pour lesquels une centaine d'invitations ont été envoyées. Différents dispositifs ont été imaginés pour consulter le grand public : animations dans des écoles secondaires et événement-rencontre ouvert à toutes et tous dans trois lieux bruxellois... Et enfin, trois moments d'échange avec des experts scientifiques ont permis de se pencher sur des questions spécifiques.

Le détail de l'organisation de ce processus d'intelligence collective et les résultats des consultations sont compilés dans la partie « Synthèse des consultations » du présent livrable.



PRÉSENTATION

1. CONTEXTE DU PROJET

1.1. ORIGINES

Le Plan Régional d’Affectation du Sol (PRAS) est organisé par le Code Bruxellois de l’Aménagement du Territoire (CoBAT) et traduit les stratégies du Plan Régional de Développement Durable (PRDD). La modification du PRAS est un projet du Gouvernement cadré par la Déclaration de Politique Générale et par un Arrêté.

1.1.1. CoBAT

Les modalités de modification du PRAS sont définies aux articles 25 et ss. du Code Bruxellois de l’Aménagement du Territoire. Le § 2 de l’article 25 précise notamment ceci :

§ 2. A la demande du Gouvernement et dans le délai fixé par celui-ci, chaque administration régionale et chaque organisme d’intérêt public régional fournit les éléments liés à ses compétences [...].

Le Gouvernement joint la liste de ces administrations et organismes au projet de plan. Le Gouvernement informe régulièrement la Commission régionale¹ de l’évolution des études préalables et lui en communique les résultats. La Commission régionale peut, à tout moment, formuler les observations ou présenter les suggestions qu’elle juge utiles.

Compte tenu de l’importance du PRAS pour de nombreux acteurs de la Région, de l’importance de la révision envisagée, et des enjeux contemporains majeurs qui peuvent être rattachés au PRAS, il a été décidé de mener ce projet de manière largement concertée, non seulement en amont du démarrage des travaux (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous, « phase préalable »), mais également tout au long du processus (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous « Intelligence collective »).

Cette approche collaborative dépasse le strict prescrit légal : son but est de stimuler une contribution large et de prendre en considération les attentes des différentes composantes de la société bruxelloise (voir ci-dessous).

1.1.2. Déclaration de Politique Générale

Le 18 juillet 2019, la Déclaration de Politique Générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune pour la législature 2019-2024 (DPG) indique :

Conformément aux ambitions du PRDD, le Gouvernement modifiera le Plan régional d’affectation du sol (PRAS) afin de clarifier les équilibres de fonctions dans les zones mixtes, de traduire les objectifs du Plan régional de mobilité (PRM), de préserver des sites de haute valeur biologique qui concourent spécifiquement au maillage vert et d’offrir un cadre à l’agriculture urbaine. Par ailleurs, il analysera la faisabilité juridique d’y insérer des zones à densifier ou à dé-densifier (p.85).

¹ Ndlr : Commission Régionale de Développement

1.1.3. PRDD et AGRBC

Le 21 décembre 2021, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (GRBC) a approuvé l'arrêté d'ouverture de la procédure de modification du PRAS. Les considérations prises en compte pour chacun des points de la DPG y sont développées, en particulier les liens étroits entre ces quatre orientations principales et le Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

1.2. LE PRAS, OUTIL FAITIER

Le PRAS est un outil réglementaire destiné à intégrer spatialement les différentes politiques sectorielles (Mobilité, environnement, économie...), façonnant la structure du territoire.

1.2.1. Description de l'outil

Le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) est un outil essentiel pour l'aménagement du territoire. Il détermine l'affectation de chaque parcelle de la Région bruxelloise.

Il précise pour ce faire quels types de fonctions (parc, logement, bureaux, commerces...) sont autorisables et où. Tout permis d'urbanisme doit lui être conforme. Les définitions de son glossaire servent par ailleurs de référence à d'autres plans sectoriels, plans de hiérarchie inférieure, règlements et ordonnances ou arrêtés (ex : Plan d'aménagement directeur, Plan communal de développement, Plan particulier d'affectation du sol...).

Le PRAS est opposable aux tiers, c'est-à-dire qu'il a force obligatoire tant pour les autorités que les particuliers. Il se situe au sommet de la hiérarchie des plans réglementaires régissant le développement territorial.

Il s'inscrit dans les orientations du plan stratégique régional, le PRD(D), qu'il traduit et articule spatialement.

Localement, il peut être précisé par les Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS), précisé ou modifié par les Plans d'Aménagement Directeurs (PAD).

Il est composé des éléments suivants :

1.2.1.1. Objectifs

Dans sa version en vigueur approuvée en 2001, neuf objectifs décrivent les ambitions de la Région, tant pour le plan lui-même que pour l'évolution du territoire.

Y sont décrits leur importance stratégique et les moyens mis en œuvre par le plan pour les atteindre.

1. Mixité progressive des fonctions
2. Protection du logement
3. Valorisation du commerce et protection des noyaux commerciaux
4. Lutte contre les cancrs
5. Valorisation du patrimoine
6. Qualification des espaces verts et protection des intérieurs d'îlots

7. Développement d'entreprises urbaines
8. Développement administratif contrôlé
9. Plus de souplesse dans l'application du plan

1.2.1.2. Prescriptions littérales

Le livret littéral du plan comporte :

- Un glossaire des principaux termes utilisés, qui fixe les concepts-clés utilisés dans les prescriptions et pour certains, dans les cartes ;
- Des prescriptions littérales, qui forment le cœur de l'outil et en posent les grands principes notamment le couple autorisation/interdiction, les fonctions urbaines, les conditions et le zonage spatial ;
- Le programme des zones d'intérêt régional (ZIR) (qui dépasse les prescriptions littérales en posant également des ambitions plus stratégiques, mais uniquement pour ces parties du territoire).

1.2.1.3. Cartes

Le PRAS comporte aussi une série de cartes, dont la principale est :

- La carte des affectations : elle détermine l'emprise spatiale des zones ainsi que les surimpressions par îlot ou axe et permet de répondre à la question : « où s'appliquent les prescriptions ? ».

Les autres cartes sont :

- La carte de la situation existante de fait : à valeur indicative, elle est une photographie de la répartition des activités existantes et indique le degré de mixité sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est basée sur d'importantes campagnes de collecte de données de terrain réalisées en 1997.
- La carte de la situation existante de droit : à valeur indicative, elle regroupe l'ensemble des dispositions de droit en matière d'urbanisme, de protection du patrimoine, de rénovation urbaine et de protection de l'environnement. Sa mise à jour est disponible sur BruGis.
- La carte des soldes de bureaux admissibles (CaSBA) : à valeur réglementaire, cette carte divise le territoire de la Région en 132 mailles dans lesquelles sont indiqués les soldes de m² de bureaux admissibles pour les Zones Mixtes et les Zones d'Habitation. Le suivi des évolutions est assuré et publié via le site web Casba.
- Les carte des voiries : à valeur réglementaire, elle identifie le réseau primaire des voiries (les autoroutes, les voiries métropolitaines et les voiries principales).
- La carte des transports en commun : à valeur réglementaire, elle reprend la structure du réseau des transports en commun primaire soit les lignes de chemin de fer et les itinéraires de transport en commun en sites indépendants, c'est-à-dire le réseau métro et tram souterrain.

1.2.2. Evolutions

Le PRAS est l'héritier du Plan de Secteur (national) de 1979 et le résultat de la régionalisation de 1989. Son adoption par le Gouvernement, le 3 mai 2001, est une étape de l'histoire de l'urbanisme en Région de Bruxelles-Capitale, qui s'est doté ainsi de son propre outil pour régler l'une des premières grandes compétences régionalisées.

L'élaboration du plan elle-même fait date : durant les années de préparation, une réflexion de grande ampleur a été mise en place, mobilisant de nombreux experts autour de ce projet, produisant des compétences et collaborations et ouvrant un vaste champ de réflexions et d'actions.

Depuis son entrée en vigueur en 2001, le PRAS a connu divers errata et des modifications d'ampleur variable. La correction et les quatre volets d'errata n'ont eu pour seul objet que de conformer le PRAS aux réalités.

Quatre modifications ont été approuvées, elles avaient principalement pour but d'adapter localement le PRAS à des besoins ponctuels. Ainsi, la modification n°1 de 2010 « Diabolo » était une adaptation technique du PRAS afin d'autoriser une modification du réseau ferroviaire. En 2013, la modification n°2 « Démographique » d'ampleur significative visait à faciliter notamment le développement de la fonction logement d'une Région en pleine croissance. La modification n°3 – 2017 « Heysel » visait à la réfection de la ZIR n°15 « Heysel » à la suite de son annulation par le Conseil d'Etat. Annulée une seconde fois, cette modification a été relancée. La modification 4 adoptée en 2018 « Liaison nord-sud » était une adaptation technique pour rendre possible une modification du réseau de transports en commun en vue du projet métro 3. La dernière modification « Hippodrome d'Uccle-Boitsfort » vise à permettre la complétion d'un projet régional.

Ces différentes modifications montrent que si le PRAS est un outil réglementaire, il suit également les évolutions de la société et comporte de fait une certaine adaptabilité. Quoique de portée différente, c'est dans cette recherche d'équilibre entre stabilité et flexibilité que s'inscrit la présente modification du PRAS.

L'ambition est d'appuyer la mise à jour du plan sur un diagnostic intégré, reposant sur une vision panoramique des différentes composantes de la société bruxelloise contemporaine. Il s'agit de fonder les orientations du projet dans cette compréhension partagée et extensive des constats et des enjeux à long terme et ainsi répondre, dans ce plan, aux enjeux émergents en matière environnementale, sociale ou économique. La modification du PRAS s'appuiera sur les avancées et planifications sectorielles ainsi que sur les nouvelles exigences européennes, telle que la recherche « PLEDGE pour la biodiversité » visant à identifier des aires où davantage préserver le vivant.

Ce faisant, l'évolution de l'outil lui-même doit conforter la stabilité qui est la sienne et celle qu'il apporte à la Région. Il ne s'agit pas de démanteler le PRAS, mais au contraire de le faire évoluer pour renforcer son efficacité et sa pertinence.

1.3. GOUVERNANCE ET BALISES

1.3.1. Share The City

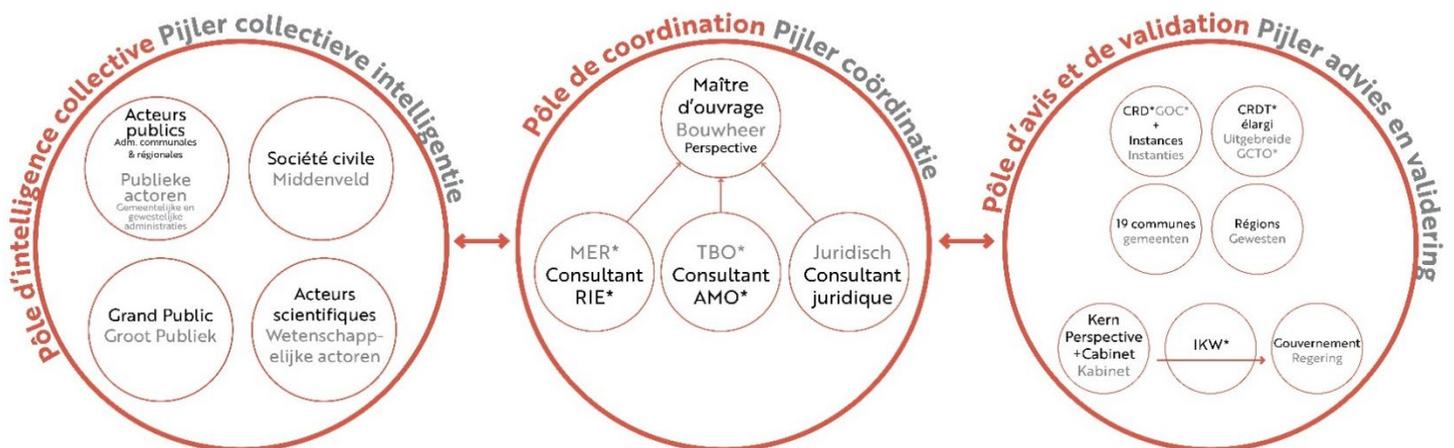
La modification du PRAS occupe Perspective et ses partenaires depuis 2020 (voir ligne du temps ci-dessous), et l'ensemble du processus s'étend sur plusieurs années. Pendant ce temps de préparation et de conception du plan renouvelé, le PRAS actuel reste en vigueur.

Pour identifier clairement le processus de modification du PRAS en tant que tel (comme projet à part entière) et éviter toute confusion avec le plan en vigueur, il a été décidé de lui donner un nom : Share The City.

Ce nom porte les valeurs du projet, dont le partage (espaces, fonctions, activités), l'inclusivité et l'attachement à une société ouverte, tout en véhiculant le principal enjeu : la gestion des équilibres entre les différentes affectations du sol et, partant, des différentes composantes de la société.

1.3.2. Gouvernance

La gouvernance du projet est organisée en trois pôles :



1.3.2.1. Pôle de coordination

Le pôle de coordination intègre Perspective en tant que pilote du projet et responsable de son avancement et de son aboutissement.

Trois consultants ont été désignés pour accompagner Perspective dans ce trajet :

- Un consortium d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), en appui pour la coordination quotidienne, la recherche spécifiquement dédiée au projet et la participation/communication : BUUR Part of Sweco, ERU Urbanisme, IGEAT-ULB, IDEA Consult, Createlli
- Un consultant pour l'élaboration du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) : STRATEC
- Un consultant pour l'appui sur les questions juridiques : WERY LEGAL

1.3.2.2. Pôle d'intelligence collective

Le pôle d'intelligence collective comprend l'ensemble des parties prenantes qui sont impliquées dans l'élaboration du projet. Les modalités de cette implication sont définies selon les besoins de chaque étape et sur base des inputs attendus des différentes parties prenantes.

Conformément à l'ambition d'un projet largement concerté, le nombre des parties prenantes est conséquent² et leurs profils très divers.

La logique générale au cours de la première phase a été de distinguer quatre groupes-cibles qui, ensemble, sont représentatifs de la société bruxelloise :

- Les institutions, ou acteurs publics : Il s'agit des administrations et Organismes d'Intérêt Public (OIP) régionaux directement ou indirectement concernés par le projet, des administrations communales et des communautés (Communauté française appelée Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté flamande) ;
- La société civile : il s'agit du secteur associatif actif sur le territoire régional (dans son entièreté) et dont l'objet social est en lien avec le projet ;
- Le grand public : il s'agit des citoyens et citoyennes de la Région bruxelloise et de façon plus générale des usagers de la Région ;
- La communauté scientifique : il s'agit de chercheurs issus du monde académique, d'institutions publiques ou du secteur privé, dont les travaux sont susceptibles d'apporter un éclairage particulier sur le projet et son contexte.

Jusqu'à présent, ces quatre groupes ont été invités à contribuer au diagnostic à l'occasion d'ateliers distincts. Pour les prochaines étapes de travail, il est prévu de mettre en place des groupes davantage mixtes, c'est-à-dire rassemblant des personnes issues de différents groupes-cibles, en fonction des sujets et des expertises.

1.3.2.3. Pôle de validation

Le pôle de validation est composé notamment de la Commission Régionale de Développement (CRD), du Comité Régional de Développement Territorial (CRDT³) élargi, des instances d'avis officielles désignées par le Gouvernement (Conseil Economique et Social, Commission Régionale de Mobilité...), des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que des deux autres régions.

Les différentes composantes de ce pôle seront consultées régulièrement à titre indicatif en cours de procédure et réglementairement lors des phases 3 et 4 de la procédure de modification (cf. 1.3.3. Planning).

² Voir le détail dans l'annexe, consacrée à la présentation des consultations.

³ Le CRDT se compose de Perspective, urban.brussels, Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, la STIB, Bruxelles Logement et Bruxelles Propreté. Pour le dossier du PRAS, il a été élargi aux instances suivantes : hub.brussels, citydev.brussels, SAU, Bruxelles Economie et Emploi, Bruxelles Fiscalité, Bruxelles Prévention et Sécurité, Bruxelles Synergie, SLRB, Port de Bruxelles, Administration de la Cocom, parking.brussels.

1.3.3. Planning

Le projet se divise en 5 grandes phases successives qui vont de la phase préalable à l'adoption définitive du plan après enquête publique.

Le planning général est donné à titre indicatif.

2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Phase préalable Voorbereidende fase		Diagnostic Diagnose		Orientations stratégiques pour le nouveau PRAS Strategische richtlijnen voor het nieuwe GBP Préfiguration des prescriptions et des cartes Prefiguratie van de voorschriften en kaarten		Avant-projet de PRAS Voorontwerp van het GBP		Projet de PRAS Ontwerp van het GBP		PRAS GBP	
Intelligence collective Collectieve intelligentie		Intelligence collective Collectieve intelligentie		Intelligence collective Collectieve intelligentie		Intelligence collective Collectieve intelligentie		Intelligence collective Collectieve intelligentie		Intelligence collective Collectieve intelligentie	
<small>Conseil d'avis et partenariats Raadgeving en partnerschap</small> <small>Consultation du grand public Aanpakking van het grote publiek</small>		<small>Conseil d'avis et partenariats Raadgeving en partnerschap</small> <small>Consultation du grand public Aanpakking van het grote publiek</small>		<small>Conseil d'avis et partenariats Raadgeving en partnerschap</small> <small>Consultation du grand public Aanpakking van het grote publiek</small>		<small>Conseil d'avis et partenariats Raadgeving en partnerschap</small> <small>Consultation du grand public Aanpakking van het grote publiek</small>		<small>Conseil d'avis et partenariats Raadgeving en partnerschap</small> <small>Consultation du grand public Aanpakking van het grote publiek</small>		<small>Enquête publique Openbaar overleg</small>	

1.3.3.1. Phase préalable et phase de diagnostic

Les deux premières phases, à savoir la phase préalable, à vocation exploratoire, et la phase de diagnostic, sont réalisées. Leurs résultats sont compilés dans la partie « Synthèse des consultations » du présent livrable.

1.3.3.2. Orientations stratégiques pour le nouveau PRAS

Il s'agit de définir les grands axes de changement qui structureront la modification du PRAS. La perspective présentera les orientations stratégiques pour le nouveau PRAS, construites en interne et avec les parties prenantes de l'intelligence collective.

Un livrable intermédiaire est planifié mi-2024 avec une portée prospective stratégique. Ce livrable reste focalisé sur les grandes priorités, leurs points d'appui dans les prescriptions, le glossaire et les cartes, le cas échéant.

Une seconde version de ce livrable est prévue fin 2024, contenant des propositions affinées, notamment suite :

- Aux premiers traitements de données géographiques de situation existante de fait (SitEx) ;
- Aux compléments d'analyse spécifiques.

1.3.3.3. Avant-projet de PRAS

Les enseignements de la phase d'orientations stratégiques servent de socle à l'élaboration d'un avant-projet équilibré et comprenant tous les éléments nécessaires (glossaire, prescriptions, cartes...).

Cet avant-projet est discuté avec les parties prenantes et les points d'arbitrage clairement identifiés avant le passage en Gouvernement qui clôt la phase.

1.3.3.4. Projet de PRAS

L'avant-projet est modifié en fonction des arbitrages réalisés.

Une campagne d'information, présentation et explication est mise en œuvre, et est suivie de la mise à l'enquête publique du plan.

Le traitement des réclamations donne lieu, selon les choix gouvernementaux, à des adaptations du plan nécessitant ou pas une nouvelle enquête publique ou une motivation adéquate.

1.3.3.5. PRAS

Le plan adapté est adopté par le Gouvernement. Son appropriation par les autorités délivrant les autorisations/permis et les autres partenaires publics fait l'objet d'un accompagnement. Le suivi des incidences environnementales et l'évaluation périodique du plan sont organisés.

2. TENDANCES

S'il n'est pas possible de résumer en quelques mots le contenu de l'ensemble des ateliers et réflexions, une sélection d'éléments choisis permet la mise en lumière des principales lignes de force consensuelles et de propos plus marginaux mais importants. Une synthèse complète du résultat des ateliers est présentée en annexe, sous l'intercalaire « Consultations ». Cette partie rend compte de nuances, parfois importantes, qui peuvent exister entre les différents points de vue et qui seront intégrées dans la suite du processus.

Des évolutions marquantes ont eu lieu depuis 2001 : certaines priorités sont dorénavant sur le devant de la scène, d'autres s'estompent, voire sont devenues caduques. Ces lignes de force ont traversé l'ensemble des débats en 2022-2023 :

- > L'adaptation aux dérèglements climatiques est l'un des enjeux premiers à prendre en compte pour rendre possible, sur le long terme, le développement d'un tissu urbain capable de résilience, voire de résistance lorsque c'est nécessaire. De même, la Région doit concourir à l'atténuation des changements climatiques. L'attention aux facteurs biophysiques de l'environnement (l'eau, le sol, les températures...) croît en importance.
- > Les inégalités socio-économiques sont généralement doublées d'inégalités et de vulnérabilités environnementales, ce qui pointe une catégorie de population en situation potentiellement très sensible aux évolutions tant économiques qu'environnementales.
- > L'impérieuse nécessité de maintenir des espaces non-bâti, même non artificialisés, pour assurer l'équilibre fonctionnel du tissu urbain ; cette question est à la fois quantitative (superficie) et qualitative (mise en réseau) ; dans le même temps, la question d'usage ou non usage, de même que celle des fonctions possibles et souhaitables associées aux espaces ouverts sont de plus en plus régulièrement posées.
- > A l'inverse de la période de la première élaboration du PRAS, la fonction logement n'est plus considérée comme critique. La croissance démographique et ses effets sur le marché immobilier, couplées à la protection du logement inscrite actuellement dans le PRAS en font aujourd'hui une fonction florissante. Néanmoins, l'accès à un logement financièrement accessible reste très

problématique pour une part importante de la population et la part du logement social et assimilé reste insuffisante pour répondre à l'enjeu.

- > La place de l'économie au sein du tissu urbain préoccupe. Le besoin d'une part de préserver les activités industrielles et productives sur le territoire régional et de faciliter le développement d'activités artisanales locales, voire agricoles, fait l'objet d'un large consensus, notamment suite aux récentes crises (Covid, Ukraine). La place du commerce dans le tissu urbain oscille entre une fonction logistique d'approvisionnement et une aménité proche de l'équipement d'intérêt collectif.
- > Une tension sur l'espace disponible transparait des échanges en ateliers, chaque fonction urbaine (non-bâtie et bâtie) dispose de soutiens tout autant que d'arguments légitimes. Si l'aménagement du territoire était un jeu de sommes, le devenir de la Région se traduirait à ce stade par une densification verticale des constructions.
- > La lutte contre les chancre n'est plus une priorité, le marché immobilier suffit à réguler le stock de bâtiments. Il demeure néanmoins de nombreux espaces disponibles sur le territoire dont l'intensité d'usage pourrait augmenter.

Les groupes de travail avec les acteurs scientifiques ont mis en lumière certaines approches moins évidentes qui se démarquent mais qui portent un potentiel transformatif :

- > La santé, comme le *care*, sont des enjeux de l'aménagement du territoire : dans un contexte d'intensification de l'urbanité, la qualité de l'environnement, de l'habitabilité et la proximité des infrastructures sociales et de santé adéquates nécessaires à tous les groupes de population acquièrent une importance accrue.
- > La ville peut être aussi envisagée comme un écosystème incluant humains et non-humains. En conséquence, la nature peut être envisagée non seulement comme un moyen (pour les services écosystémiques qu'elle rend), mais aussi comme une fin.
- > Le PRAS en tant qu'outil hérite de schémas de pensée fonctionnalistes qui pourraient être questionnés utilement, par exemple en accordant davantage d'importance aux processus démocratiques de programmation et en diminuant le périmètre de l'application automatique de prescriptions littérales (exemple de détermination participative des besoins locaux en équipements et activités économiques).
- > Les incertitudes qui traversent notre société, qu'elles portent sur le champ social, économique ou environnemental, ne facilitent pas la planification à long terme et appellent à envisager les modalités d'adaptation ou d'agilité du plan.

3. CONDITIONS DE RÉUSSITE

Puisqu'il a pour ambition de donner une structure spatiale aux politiques sectorielles, le PRAS est dépendant de leur constance, de même que des interactions avec les politiques menées par les autres niveaux de pouvoir. Au cours des échanges, les participants au processus d'intelligence collective ont identifié de nombreuses conditions pour que les ambitions soient atteintes.

Les points les plus globaux sont repris ci-dessous (le détail se trouve dans l'annexe). Ils renvoient à des éléments extérieurs au projet lui-même et c'est l'objectif. Ils répondent à la question « Que faut-il, en dehors du plan lui-même, pour que Share The City soit une réussite ? » :

- > Des complémentarités fortes avec les autres outils du territoire et en particulier le PRDD, le CoBAT, le RRU, le PRM, le Plan de Gestion de l'Eau, le Plan Nature, Good Food, Renolution.
- > Des moyens humains et financiers renforcés, permettant aux acteurs publics de mettre en place des mécanismes de gestion de plus-values & moins-values, de mettre en place des incitants financiers ou tout autre mécanisme accompagnant l'entrée en vigueur du plan.
- > Une politique régionale volontariste de maîtrise foncière pour préserver les fonctions critiques, incluant l'acquisition de droits réels (terrains et immeubles), l'expropriation d'utilité publique, la préemption, l'obligation de démolition etc.
- > Des dispositifs de gestion du changement incluant tant les pouvoirs publics que les acteurs privés (par ex. compensations financières, charges d'urbanisme...).
- > Une anticipation des besoins futurs, voire une prospective, selon les évolutions prévisibles (exemple : réchauffement et aléas climatiques, démographie, migrations, évolution des technologies - e-commerce, etc.).
- > Des mécanismes de soutien, incitatifs et d'accompagnement pour le développement des fonctions critiques (par ex : augmentation de la production de logement social, création d'équipements publics prioritaires, création d'espaces verts, pérennisation et développement des projets d'agriculture urbaine et transition des pratiques, soutien et transition des activités productives, etc.).
- > Pour le logement en particulier, le développement et la diversification des mécanismes d'accès au logement (alternatif, communautaire, Community Land Trust, Agences immobilières sociales, etc.).

La partie « Synthèse des consultations » du présent livrable donne le détail de ces conditions de réussite et cible également des points plus précis, liés à des fonctions particulières ou à des thèmes ciblés.



SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS

1. INTELLIGENCE COLLECTIVE

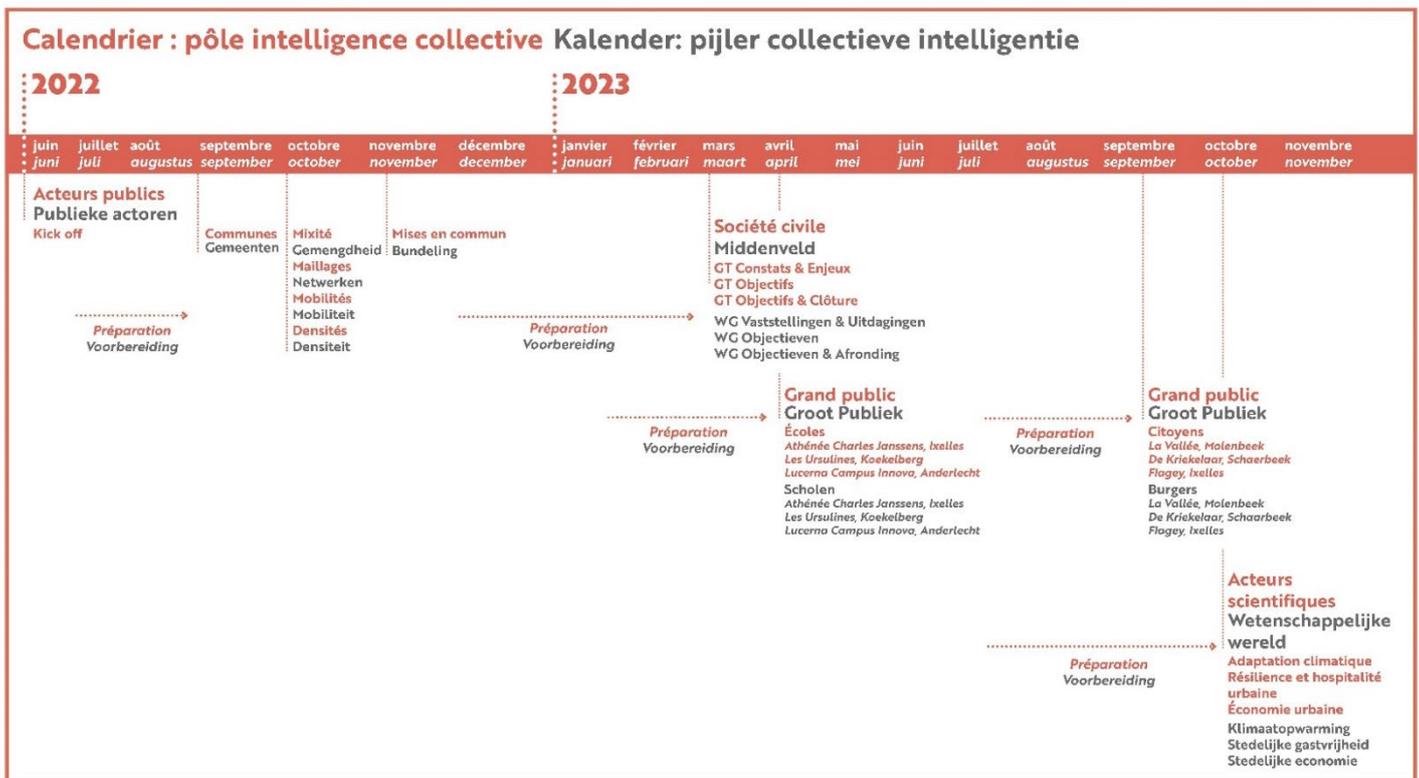
Une volonté claire traverse toute la mise en œuvre de Share The City : celle d'en faire un projet co-construit, à savoir qui intègre les connaissances et les compétences des différentes parties prenantes sur les enjeux de la société bruxelloise, et élaboré de manière itérative.

Le processus joue un rôle bien défini qui est de mettre au jour le contenu proprement dit. L'intérêt de cette démarche collective est que les sujets mis sur la table sont le reflet de la société bruxelloise dans ce qu'elle a de complexe, et montrent ses convergences autant que ses tensions.

Pour répondre à la demande du Gouvernement, l'ensemble du processus a été organisé selon les 4 thèmes abordés dans la DPG :

- Mixité fonctionnelle
- Densités
- Maillages
- Mobilités

Ces thèmes ont structuré les travaux, de même que la synthèse présentée ci-après.



Mise en capacité

Le préalable nécessaire à ce travail collaboratif est la mise en capacité de chaque partie prenante. Il s'agit d'un travail didactique de présentation du contexte et de l'objet de travail.

En effet, le niveau de connaissance du PRAS par les parties prenantes est très variable, selon la place qu'il a dans leurs pratiques quotidiennes. Pour certaines, elle pourra être très précise et localisée (toutes les subtilités d'un groupe de prescriptions), alors que d'autres en ont une vue plus généraliste. Enfin certaines connaissent le PRAS dans toutes ses facettes.

Il ne s'agit pas seulement de comprendre le PRAS existant, mais aussi de donner suite à la demande du Gouvernement de modifier le PRAS pour l'adapter aux évolutions sociétales.

Deux outils ont été mis en œuvre :

- Les notes de cadrage : pour chacune des quatre thématiques (mixité, densités, maillages, mobilités), une note complète a été élaborée préalablement au travail collectif. Celle-ci rassemble ce que le PRAS dit sur le sujet, et ce qui en a été dit dans la phase préalable par les acteurs publics et le grand public.
- La session de kick-off : pour chacun des quatre groupes-cibles composant le pôle d'intelligence collective, une présentation a été largement faite du contexte du projet, de sa chronologie, de sa gouvernance, etc. Ces moments ont également été mis à profit pour permettre aux participants de se présenter mutuellement et démarrer une dynamique de groupe.

Travaux thématiques en groupes

Chaque groupe-cible (acteurs publics, société civile, grand public, scientifiques) a été amené à travailler en ateliers, selon des modalités adaptées à chaque groupe :

- Acteurs publics : ils sont souvent des usagers directs du PRAS, ont une disponibilité élevée et des inputs à intégrer immédiatement (éléments d'évaluation de l'existant, éléments de politiques sectorielles...);
- Société civile : certains représentants de la société civile sont des usagers directs du PRAS, leur disponibilité est relativement limitée ;
- Grand public : ont en général une connaissance faible du PRAS, et un intérêt limité pour le sujet. Leur disponibilité est limitée ;
- Les scientifiques : ont des connaissances utiles et souvent à une échelle plus large que la Région de Bruxelles-Capitale. Leur disponibilité est très limitée.

Au cours de cette première phase d'état des lieux, les groupes-cibles ont travaillé successivement.

Pour les prochaines étapes de travail, il est prévu de mettre en place autant de moments de travail conjoints que nécessaire.

Mise en commun

De façon générale et dans la mesure du possible, les groupes-cibles ont été informés de ce qui a été produit lors des étapes précédentes. Cela n'a pas encore été le cas dans l'autre sens, mais de nouvelles étapes de mise à jour sont programmées au printemps 2024.

2. LES 4 SYNTHÈSES

Le présent document est composé de quatre chapitres.

Chaque chapitre est le résultat de la première étape de travail telle qu'elle a été menée avec chacun des groupes-cibles.

Les deux premières synthèses, respectivement pour les groupes-cibles Acteurs publics et Société Civile, ont été soumises aux participants pour avis et remarques avant d'être adaptées en intégrant ces remarques.

La synthèse du travail avec le groupe Grand public n'a pas été soumise aux participants, ceux-ci s'étant mobilisés bénévolement et en plus de leurs obligations journalières. Dès lors, elle se présente de manière volontairement descriptive. Elle reste d'un intérêt certain et, compte tenu de sa teneur, peut être considérée comme un complément par rapport aux deux premiers groupes.

La quatrième et dernière, celle du groupe Scientifique, n'a pas été revue par les participants, en raison de sa teneur principalement informative. Elle se présente de manière descriptive et peut être considérée comme une ouverture par rapport aux trois autres groupes.

Pour les quatre chapitres, l'objectif de la synthèse est de restituer le plus fidèlement possible la teneur des nombreux échanges de manière lisible et accessible au plus grand nombre.

A travers la présentation des résultats des très nombreux moments d'échange participatifs, l'objectif de ce document est de dresser un état des lieux des enjeux pour l'organisation du territoire régional, tels qu'ils sont perçus par les composantes de la société bruxelloise.



ACTEURS PUBLICS

1. PRÉSENTATION

Au cours des mois de septembre 2022 à janvier 2023, 25 ateliers ont été menés avec des représentants des institutions publiques actives sur le territoire régional bruxellois (communes, administrations et Organismes d'Intérêt Public régionaux, acteurs associés, Communautés, voir la liste en fin de document). La liste des acteurs publics participants et invités est reprise dans l'annexe Répertoire des acteurs consultés.

Ces ateliers ont eu pour objectif d'établir de manière collective un état des lieux préparatoire à la modification du PRAS prévue dans la déclaration de politique générale 2019-2024 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La présente synthèse se base sur les comptes-rendus des ateliers et sur les commentaires que les participants y ont apporté, complétée par des sources externes (Observatoires, études thématiques, plans sectoriels, etc.).

Elle n'a, par définition, pas vocation à être exhaustive ; elle n'est pas non plus une réduction mathématique de ce qui a été dit. Parmi tous les sujets abordés, une nécessaire sélection a été opérée, selon plusieurs critères :

- La récurrence : les sujets les plus souvent abordés et particulièrement les constats et enjeux partagés par plusieurs acteurs ;
- La pertinence : certains sujets, bien qu'ayant toute leur pertinence dans le contexte de tel ou tel atelier thématique, s'avèrent trop décalés par rapport au sujet central de la modification du PRAS.

Les éléments plus particuliers ou ponctuels qui ont été évoqués au cours des ateliers, mais qui portent sur les prochaines étapes de travail, ne sont pas repris dans le présent document. Ils sont conservés (notamment dans les comptes-rendus) et seront utilisés dès que nécessaire. Par exemple, les remarques portant sur des prescriptions spécifiques ou des zones précises du territoire.

En étant la mémoire des ateliers avec les institutions publiques, cette synthèse a pour vocation de servir les étapes suivantes de la modification du PRAS, dont les concertations avec la société civile (associations de citoyens, professionnelles...).

Le présent document n'a pas vocation, à ce stade de la procédure, à emporter une validation ou des arbitrages de la part des acteurs associés aux ateliers.

2. CONSTATS

Les constats ci-dessous traduisent de manière succincte les principaux points amenés par les participants des ateliers quant à l'analyse de la situation actuelle de la Région de Bruxelles-Capitale.

Deux types de sources sont mobilisés :

- Les retours d'expérience des institutions participantes, qui fournissent des constats ancrés dans leur pratique quotidienne. Ils fournissent des observations concrètes, soulignent des dynamiques en cours, identifient des signaux faibles et sont capables de mobiliser des exemples concrets. C'est la dimension pratique des constats.
- Les études, analyses et objectivations, qui fournissent des constats chiffrés et obtenus selon des méthodologies robustes. C'est le cas notamment des nombreux Observatoires dont la Région s'est

équipée, et qui sont en général produits par les parties prenantes en leur qualité de pouvoirs publics. C'est la dimension objective des constats.

Dans ce chapitre, les constats sont organisés selon la structure des ateliers : quatre grands thèmes structurants, divisés en sous-thèmes :

1. Mixité des fonctions ;
2. Maillages ;
3. Mobilités ;
4. Densités.

2.1. MIXITÉ DES FONCTIONS

2.1.1. Logement – une fonction en progression forte



© perspective.brussels - Logements partagés

2.1.1.1. Bruxelles de plus en plus résidentielle

Ces dernières années, le rapport entre la production annuelle de logement et la croissance démographique a connu des fluctuations importantes. Les projections de croissance démographique fluctuent également en fonction de facteurs difficiles à prévoir.

Le logement domine largement en termes de surfaces autorisées par voie de permis d'urbanisme, au moins depuis 2013. Pour la période 2018-2019, 731.000 m² supplémentaires ont été autorisés, toutes fonctions confondues, y compris la fonction logement. Or, dans le même temps, 804.926 m² de superficies nettes supplémentaires ont été autorisées pour la seule fonction logement. Cet écart provient

du fait que les changements d'affectation se font très majoritairement vers le logement (notamment au départ de superficies de bureau et d'activités productives existantes)⁴.

Le logement s'étend donc en chiffres absolus et en part relative par rapport à l'ensemble des fonctions.

2.1.1.2. Le logement social et assimilé, plus que jamais un segment critique

10% de la population est sur liste d'attente pour un logement social⁵, et 50% des habitants répondent aux conditions de revenu pour y prétendre⁶.

La production de logement social et à finalité sociale (par construction ou par changement de statut de logements existants) ne parvient pas à suivre la demande, qui elle-même est en augmentation. Il en résulte que l'objectif régional de 15% de logements sociaux n'est pas atteint⁷.

2.1.1.3. Le logement, une fonction forte mais sensible

Le logement s'est largement développé dans les zones d'habitat mais également dans les autres zones d'affectation : zones mixtes, zones de forte mixité, zones administratives, zones d'entreprises en milieu urbain, dans une moindre mesure en zones d'équipement, etc.).

Pourtant, l'accès au logement reste une difficulté car les prix restent rédhibitoires pour de nombreux ménages.

Au-delà de la quantité, la question de la qualité résidentielle se pose également. La sensibilité de la population au bruit, à la promiscuité et à la qualité de l'air augmente.

⁴ Source : Permis d'urbanisme 2018 et 2019 : chiffres, tendances et localisation, mise en œuvre du PRAS, Perspective, 2020, p.12 à 27 et données inédites pour les valeurs 2020-2021 (à paraître).

⁵ Plan d'Urgence Logement 2020-2024, Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, 7 janvier 2021, p.9.

⁶ Plan d'Urgence Logement 2020-2024, Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, 7 janvier 2021, p.10.

⁷ En 2021, la part de logements publics à finalité social en RBC est de 9,80%, comme l'indique le Monitoring des projets de logements publics n°6, Perspective, 2022, p. 33.

2.1.2. Activités économiques – la mixité à la croisée des chemins



© JC Guillaume - Rue commerçante (Wayez)

2.1.2.1. Le commerce urbain recule

Le nombre de commerces a diminué en 50 ans. Depuis 2000 environ, le commerce se développe largement en seconde couronne, sur des formats plus grands et dans des constructions neuves, hors des liserés de noyaux commerciaux.

Dans le même temps, les noyaux commerçants historiques connaissent souvent des taux de vacance élevés et se rétractent.

2.1.2.2. Le commerce de proximité, dans l'offre globale, est en position critique

Les attentes à l'égard du commerce de proximité sont importantes. D'une part, il répond à un besoin en qualité de vie des usagers. D'autre part, comme infrastructure d'approvisionnement et de distribution locale, il est une des clés d'une stratégie de résilience urbaine.

Ces attentes ne sont pas toujours rencontrées. A cet égard, l'impact des différents modèles de grands centres commerciaux sur la dynamique commerciale des quartiers commerçants est questionné depuis plusieurs années.

2.1.2.3. Les activités productives reculent, souvent au profit du logement

Entre 1997 et 2017, les superficies dédiées aux activités productives ont diminué de 18% en Région de Bruxelles-Capitale.

D'une part, les changements d'occupants sont souvent aussi des changements d'affectation (souvent : départ d'une activité productive et reconversion de l'immeuble en logement, plutôt que ré-occupation par une autre activité productive).

D'autre part, les entreprises concernées sont soumises à une pression des logements environnants (parfois plus récents qu'elles) qui peut rendre difficile leur développement (agrandissement des infrastructures) ou leur fonctionnement (nuisances liées au charroi...). La pression est également foncière et les activités productives subissent une hausse du coût des terrains.

2.1.2.4. La mixité du tissu urbain diminue

Tant à l'échelle régionale que locale, la conséquence de ce recul est une diminution de la mixité fonctionnelle (y compris lorsque la mixité est l'objectif, comme dans le cas des ZEMU).

Ceci porte à conséquence sur le tissu économique, notamment sur les jeunes entreprises, pour lesquelles l'accès à l'espace est problématique.

2.1.3. Équipements – une fonction qui souffre de la concurrence



© perspective.brussels - Salle de sport

2.1.3.1. Des manques existent dans l'offre en équipements, tant sur le plan territorial que sectoriel

L'ouest manque de structures d'accueil de la petite enfance et d'équipements culturels, tandis qu'au nord du territoire, le manque d'équipement est général, suite à une forte augmentation de population.

Quant aux carences sectorielles, elles ont notamment été relevées dans la santé mentale (prise en charge des troubles psychiatriques, centres d'hébergement pour adultes en grande dépendance, hébergements pour personnes autistes...).

2.1.3.2. Les superficies de certains équipements d'intérêt collectif ou de service public ont augmenté

C'est notamment la création d'écoles, bénéficiant d'un soutien institutionnel fort, qui tire cette croissance⁸.

L'augmentation des superficies pose souvent question quant à la qualité des installations : promiscuité, tensions de voisinage, manque d'espaces ouverts, de végétalisation...

⁸ Entre 2018 et 2019, la superficie destinée aux équipements a augmenté sensiblement (210.000m²) dont une partie a profité aux équipements scolaires, comme l'indique l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ouvrant la procédure de modification du plan régional d'affectation du sol - 23 décembre 2021, p.7

2.1.4. Bureaux – des petits et des grands formats



© MindShake PR - Espaces de co-working à Bruxelles

2.1.4.1. Le parc de bureaux se rétracte

Les superficies de bureaux ont connu une baisse significative de 2013 à 2018 et connaissent depuis lors une légère hausse⁹.

Les immeubles de bureaux consolident leur position dans les quartiers centraux bien desservis, alors que de nombreuses conversions ont lieu dans les zones décentralisées.

2.1.4.2. La vacance de bureaux continue de baisser

Parallèlement à la baisse des superficies, le taux de vacance confirme sa régression lente depuis une dizaine d'années, avec légère rehausse ; la moyenne régionale a atteint 7,5 % en 2018, contre 7.7% en 2020¹⁰.

2.1.4.3. Le bureau reste localement une fonction forte

En Central Business District, dans les quartiers nord et européen, le développement de bureaux reste très souvent une fonction forte.

⁹ Observatoire des bureaux n°39, Perspective, 2021, p. 16

¹⁰ Observatoire des bureaux n°39, Perspective, 2021, p. 22

2.1.4.4. Les zones administratives monofonctionnelles ne font pas la ville

Engorgements, nuisances sonores, imperméabilisation, excédent de parking, faible traversabilité, absence de contrôle social et effet ville morte hors des heures de bureaux... L'aménagement actuel des zones administratives pose de nombreux problèmes, notamment dans les grandes unités qui drainent des déplacements sur de longues distances.

Toutefois, il importe de conserver une intensité de bureaux à proximité des nœuds de transport en commun pour favoriser une mobilité responsable.

2.1.4.5. Les petits formats sont compatibles avec les autres fonctions urbaines

Une distinction est à faire entre les grands formats d'immeubles, sont source de monofonctionnalité et doivent être encadrés, et les petits formats. Ces derniers peuvent être une opportunité pour apporter de la mixité d'usage dans certains quartiers (résidentiels, productifs...) tout en étant compatibles avec les autres fonctions.

2.1.4.6. Le monde du travail évolue

L'augmentation du télétravail est venue s'ajouter à la cohorte d'activités de type bureau qui sont disséminées dans le tissu urbain, adossées à d'autres fonctions: les professions libérales et paramédicales (logement), les incubateurs et l'industrie numérique (activités productives), les équipements (centres administratifs des services publics, ambassades...).

2.1.5. Mutualisation – l'existant est une ressource



© Angela D - Espaces mutualisés en habitat groupé (CALICO)

2.1.5.1. La mutualisation, une réalité (et une notion) encore émergente

Mutualiser, c'est développer des usages connexes d'une infrastructure existante, à côté de ses usages premiers. Il s'agit souvent d'alterner les usages (la cour d'école qui devient aire de jeux, le parking devient salle d'exposition). Mais il peut aussi s'agir d'ouvrir, de mixer les usages (restaurant de maison de repos ouvert au quartier), voire de développer des fonctions « modules » dans un bâtiment trop grand (petits dépôts dans un bâtiment industriel, garage de maison utilisé pour un atelier...).

Les occupations temporaires relèvent aussi de cette catégorie ; de même le concept des *commons* (compris comme ressource partagée, gérée et maintenue collectivement par une communauté d'utilisateurs qui établissent ensemble des règles pour sa pérennisation) participe à la même notion.

Le potentiel semble important, et les mécanismes entre acteurs se développent sur base des exemples concluants.

2.1.5.2. La mutualisation est une des clés pour l'évolution de Bruxelles

Mutualiser les infrastructures, c'est en même temps renforcer la mixité et l'intensité d'usages. Cela renforce l'urbanité, la densité, et améliore la gestion des mobilités sans avoir recours à de nouvelles constructions.

C'est donc une manière résiliente d'activer l'existant, qui nécessite pour se développer l'adaptation des outils réglementaires.

2.2. MAILLAGES

2.2.1. Nature – la biodiversité comme un facteur de résilience urbaine



© Izaakgauze - Espaces végétalisés

2.2.1.1. Les espaces naturels sont nécessaires

La nature au sens large (végétation, animaux, eau, sols de qualité...) apporte de nombreux services écosystémiques indispensables à la vie en ville : îlots de fraîcheur, atténuation des polluants atmosphériques, captation de carbone, infiltration et rétention de l'eau pluviale...

2.2.1.2. Les terrains qui présentent une valeur biologique avérée se concentrent en seconde couronne

Il s'agit d'espaces qui ont été protégés (par le PRAS et/ou d'autres moyens), mais aussi d'espaces parfois situés en zone constructible. Ils ont un rôle important dans le réseau écologique, en permettant d'inscrire la biodiversité en ville. Ils seront des espaces à mobiliser dans le cadre des ambitions internationales en la matière, notamment au niveau européen (directives et règlements).

2.2.1.3. Les lisières des espaces verts sont particulièrement sensibles

Les lisières jouent un rôle important de zone tampon entre la ville et les espaces naturels, pour les continuités écologiques. Leur préservation est un sujet à intégrer en aménagement du territoire.

2.2.1.4. Les espaces verts et biotopes sont fragilisés lorsqu'ils sont trop fragmentés

Près de la moitié du territoire régional est recouvert d'espaces verts ou végétalisés (indépendamment de la valeur écologique des sites)¹¹.

Chaque année, ce taux se réduit, particulièrement en seconde couronne (entre 2016 et 2020, les grandes superficies d'espaces verts ont perdu 18ha¹²).

Les activités humaines perturbent les habitats des espèces sauvages mais aussi leur connectivité (ce qui se cumule aux ruptures que constituent les axes de circulation). La fragmentation des habitats est problématique dans les zones centrales mais aussi en couronne verte. Le manque de connexions entre les sites existants limite leur potentiel en tant que réservoirs de biodiversité. La forme du tissu urbain a une incidence sur les connectivités.

2.2.1.5. L'amélioration de la qualité biologique des espaces verts est complexe

De 1996 à 2018, pour les sites de grand intérêt suivis de longue date (et donc des données comparables), on observe l'évolution suivante¹³ : seuls 0,2% des sites étudiés ont vu leur qualité biologique s'améliorer, tandis que pour 5,6% d'entre eux la valeur biologique s'est dégradée et 94% d'entre eux ont connu un maintien de cette qualité.

2.2.1.6. Les jardins privés et les intérieurs d'îlots connaissent aussi une perte de qualité

La question se pose de l'appauvrissement des espaces privés et des intérieurs d'îlots, pressenti mais encore peu documenté¹⁴.

2.2.1.7. La gestion des eaux pluviales par des infrastructures collectives montre ses limites

Les aléas d'inondations sont majoritairement dus à l'imperméabilisation des sols, à la densification et la concentration du bâti (et de son occupation) entraînant la saturation du réseau d'égouttage, historiquement conçu pour une ville plus perméable que la Bruxelles actuelle. Les infrastructures lourdes,

¹¹ État de la nature en Région de Bruxelles-Capitale - Synthèse, Bruxelles Environnement, 2022, p.10

¹² État de la nature en Région de Bruxelles-Capitale - Synthèse, Bruxelles Environnement, 2022, p.10

¹³ État de la nature en Région de Bruxelles-Capitale - Synthèse, Bruxelles Environnement, 2022, p. 12

¹⁴ Focus n°42 - Les jardins privés bruxellois, IBSA, 2021

en particulier les bassins d'orages, ne sont pas suffisamment performantes. Le principe de gestion à la parcelle (par temporisation, infiltration, évapotranspiration) contribuerait à résoudre ce problème.

2.2.1.8. Le canal, comme espace bleu, est sous-valorisé

Le potentiel écologique du canal, mais aussi récréatif et paysager, est encore important, répondant à plusieurs objectifs et stratégies, au niveau de l'Europe et de la Région de Bruxelles-Capitale.

2.2.2. Espaces verts – un besoin universel



© Beliris - Parc L28 – Bruxelles

2.2.2.1. L'espace (ou)vert, privé et public et sous toutes ses formes, est une fonction essentielle

Les espaces verts publics et végétalisés accessibles représentent 19,7% du territoire¹⁵.

Ce qui est qualifié de "espaces verts de fait" - c'est-à-dire les terrains non repris en zones d'espaces verts au PRAS qui remplissent cette fonction - joue un double rôle, écologique et social.

¹⁵ Etat de la nature en Région de Bruxelles-Capitale - Synthèse, Bruxelles Environnement, 2022, p.11

2.2.2.2. La répartition territoriale du végétal et des espaces verts est inégale

Le taux de végétalisation est de 15% en centre-ville, 28% en première couronne et 56% en seconde couronne (hors Forêt de Soignes)¹⁶. Il est donc en grande partie inversement proportionnel à la densité résidentielle et au niveau de bruit ambiant. Dans les quartiers denses, il est aussi plus difficile de créer de nouveaux espaces verts.

Près d'un quart de la population habite en zone de carence en espaces verts¹⁷. Une nuance est importante : les espaces verts simplement visibles ou traversables (mais inaccessibles, donc non comptabilisés dans l'évaluation de la carence) jouent déjà un rôle important pour la qualité de vie. C'est le cas des champs à Neerpede par exemple.

2.2.2.3. Les espaces verts existants connaissent une augmentation de leur pression d'usage

La fréquentation des parcs publics a augmenté et continue d'augmenter. Cet état de fait pose des questions comme celle des conflits d'usage.

Leurs qualités écosystémiques diminuent du même coup, notamment par compaction et tassement des sols.

2.2.2.4. Les voiries et abords d'infrastructures peuvent accueillir des espaces verts non négligeables

Ces espaces présentent un potentiel important à évaluer, pour renforcer leur fonction environnementale ou en développer de nouvelles.

Leur potentiel est d'une part, encore méconnu et d'autre part, diminué par leur manque de statut ou leur exposition à des concurrences d'usage.

2.2.2.5. Espaces verts, espaces ouverts, espaces publics ou privés

La fonction socio-récréative est assurée par les espaces verts publics, mais aussi par d'autres espaces à accès plus ou moins élargi, dont notamment les jardins privés (selon un recensement de 2001, un peu plus d'1 logement sur 3 disposait d'un accès à un jardin privé¹⁸) et certains espaces publics minéraux.

Les zones de sports et loisir en plein air se distinguent des autres zones d'espaces verts, au vu de leur faible apport écosystémique et de leur accès souvent limité.

¹⁶ Etat de la nature en Région de Bruxelles-Capitale - Synthèse, Bruxelles Environnement, 2022, p.10

¹⁷ Etat de la nature en Région de Bruxelles-Capitale - Synthèse, Bruxelles Environnement, 2022, p.11, zone de carence définie comme la zone située à plus de 200 m d'un espace ouvert de moins d'un ha et de plus de 400 m d'un espace ouvert de plus d'un ha.

¹⁸ Focus n°42 - Les jardins privés bruxellois, IBSA, 2021, p.2

2.2.3. Agriculture urbaine – vers un usage productif des sols



© Bruxelles Environnement - Potagers en zone résidentielle

2.2.3.1. La production alimentaire bruxelloise connaît une reprise d'activité

Depuis une quinzaine d'années et notamment dans le sillage de Good Food, une multitude de projets se développent autour de la production alimentaire.

Si l'agriculture est à la base du système alimentaire, la fonction est souvent multifonctionnelle (fonctions environnementales, sociales, de formation/éducation, d'innovation, de circularité, etc¹⁹) et remplit aussi de nombreux services écosystémiques : rôle en termes de paysages, de gestion des sols, de gestion des eaux pluviales, de biodiversité, de santé et bien-être...

Par ailleurs, les potagers collectifs répondent à une forte demande^{20,21}.

¹⁹ La vision de L[ag]um, L[ag]um, <https://refreshbxl.com/lexique>

²⁰ En 2018, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 392 sites potagers soit 30% de plus qu'en 2013, cf. Good Food - Les potagers urbains, Bruxelles Environnement, novembre 2018, p.1

²¹ En 2021 pour les 14 sites en gestion par Bruxelles Environnement, 1000 personnes étaient sur liste d'attente, cf. Rapport annuel du contrôle de gestion 2021 – Bruxelles Environnement, février 2022, p. 18

2.2.3.2. « Les agricultures » plutôt que « l'agriculture »

Sous ce même vocable sont regroupées des pratiques agricoles très différentes, des projets menés par des porteurs très diversifiés, du grand format au très petit, en pleine terre ou hors sol, du très mécanisé au très intensif en main d'œuvre et à rentabilité variable.

L'activité, qui vise la production de produits alimentaires, peut aussi être considérée comme commerciale, ou encore de service public (notion d'AU servicielle²²). Les finalités de ces projets vont du plus social au plus commercial, en passant par la pédagogie ou l'action citoyenne et certains projets pourraient être reconnus en tant que service d'intérêt général.

2.2.3.3. Économiquement, l'agriculture urbaine est une fonction fragile

Le secteur évolue en permanence, soumis à la nécessité d'innovation. Cependant, il peine à retrouver sa place tant dans les quartiers centraux qu'en territoires péri-urbains, l'accès à la pleine terre demeurant une des principales difficultés.

En outre, bien souvent l'équilibre économique de ces projets est plutôt incertain (ce qui n'est pas propre à la RBC). L'agriculture urbaine reste dépendante des soutiens publics.

2.2.3.4. Territorialement, l'agriculture urbaine est une fonction critique

L'emprise spatiale de l'agriculture urbaine, sous pression et évolutive, est en décalage entre zones de fait et de droit : la Région compte 230 ha de zones agricoles de fait (déclarées à la PAC), pour seulement 227 ha de droit (affectés en zone agricole)²³.

De plus, sur les 227 ha de droit, 115 ha seulement (51%) sont effectivement utilisés à des fins d'agriculture. 50 ha agricoles sont en zone verte au PRAS (dont notamment de l'agriculture conventionnelle). 20 ha environ sont investis par les NIMAculteurs²⁴, indifféremment de l'affectation du sol²⁵.

Par ailleurs, l'agriculture urbaine est protéiforme et souvent contrainte par l'une ou l'autre de ses caractéristique (limitations liées aux activités productives, à la vente directe, à l'auto-cueillette...).

L'assise de l'agriculture urbaine (professionnelle et des particuliers) dans l'affectation du sol est donc actuellement peu robuste.

2.2.3.5. La qualité des sols est un paramètre majeur pour le développement de l'agroécologie

La stratégie Good Food promeut plus fortement l'agroécologie et encourage le développement de la production en pleine terre ; l'agriculture, par définition, est l'action de cultiver la terre et est de ce fait directement dépendante de la qualité de celle-ci, et en priorité l'absence de pollution des sols.

²² L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables - Les avis du CESE, CESE 15, juin 2019, p.20

²³ Stratégie Good Food 2 2022-2030, Gouvernement de Bruxelles-Capitale, 2022, p.39

²⁴ Terme qui désigne les « agriculteurs Non Issus du Monde Agricole ».

²⁵ Stratégie Good Food 2 2022-2030, Gouvernement de Bruxelles-Capitale, 2022, p.39

2.2.3.6. Un dialogue avec les Régions voisines est à établir

L'aménagement du sol et le développement urbain doivent se concevoir dans l'espace métropolitain. Toutefois, hormis sur le thème des espaces ouverts, la concertation inter-régionale n'est pas encore suffisamment active.

2.3. MOBILITES

2.3.1. Espace public – trouver les polyvalences



© Ala Kot - Rue Royale

2.3.1.1. L'espace public est encore majoritairement consacré à l'automobile

L'espace public est encore majoritairement dédié au transport routier (60% de l'espace de voirie est destiné à l'automobile - circulation et stationnement, 37% aux piétons et 2.3% à la circulation des vélos²⁶), malgré une légère tendance vers le rééquilibrage en faveur des piétons, cyclistes et transports publics (les surfaces de trottoirs, les linéaires de pistes cyclables, les sites propres pour trams et bus ont augmenté sur les dix dernières années²⁷).

²⁶ Good Move, "Fiche Diagnostic Question 9 : Pourquoi mieux partager l'espace public, aujourd'hui encore largement occupé par la voiture ?", Bruxelles Mobilité, janvier 2019, p.4

²⁷ Ibid.

L'importance de l'espace public pour la qualité de vie ne fait qu'augmenter. Une approche qualitative montre que le confort (largeur, revêtements, finitions, encombrement) est souvent insatisfaisant pour l'usage de la marche.

2.3.1.2. L'espace public voit ses rôles se diversifier

L'espace public, encore largement dominé par la fonction de circulation, voit ses usages se diversifier rapidement. Une part de ces nouveaux usages relève de la mobilité, mais les fonctions de séjour, de jeu, de rencontres, de contact avec la végétation se font sentir comme des besoins à rencontrer.

2.3.1.3. L'espace public est vecteur de qualité paysagère et d'identité urbaine

La notion d'espace structurant du PRAS, incluant notamment les places, grands axes et perspectives urbaines, nécessite une vision à l'échelle territoriale régionale. Cependant leur répartition cartographique actuelle demande à être réévaluée et actualisée (selon les typologies et périodes d'aménagement), sur base d'une redéfinition partagée. La cohérence entre (grands) axes n'est pas homogène ni continue.

2.3.1.4. Le rôle des voiries dans la gestion environnementale est devenu incontournable

La présence d'impétrants, indispensables pour alimenter la ville en eau, gaz et électricité mais souvent en ordre dispersé, est une contrainte à la végétalisation des voiries. Or la végétalisation, notamment sur les places et voiries, est un levier majeur dans la création d'infrastructures vertes robustes : lutte contre l'effet d'îlot de chaleur, lui-même causé par les infrastructures automobiles, création de connexions écologiques, apport d'ombrage, perméabilisation des sols...

Il existe une tension entre le besoin de renaturation des voiries et l'usage en particulier piéton, vu l'espace limité.

2.3.2. Réseaux - à adapter aux évolutions des modes de déplacement



© Benoît Dupriez - Cyclostrade Ligne L28 – traversant Bruxelles

2.3.2.1. Le PRM définit les réseaux de mobilité, notamment selon le principe STOP

Le PRM (Good Move) organise le partage des déplacements et les hiérarchise, au sein de l'ensemble des voiries et pour chacun des modes.

Les infrastructures souterraines nécessaires au réseau de transports en commun demandent une connaissance du sous-sol, insuffisante actuellement.

2.3.2.2. Les comportements de mobilité évoluent progressivement

La croissance démographique génère une augmentation du nombre de déplacements quotidiens à Bruxelles (5.4 millions/jour, projection de 6 millions/jour en 2030)²⁸. Celle-ci renforce la saturation des réseaux routiers et la fréquentation des transports en commun. L'émergence de l'approche servicielle de la mobilité (MAAS - Mobility As A Service) et la structuration du télétravail après le Covid n'ont encore qu'un impact limité sur le trafic automobile.

En revanche, l'apparition d'une nouvelle multimodalité (vélo, transports publics, trottinette, voiture) appelle à reconfigurer certains axes et nœuds de mobilité. Des priorités sont à établir.

²⁸ Plan régional de mobilité 2020-2030, Bruxelles Mobilité, 2020, p. 59

2.3.2.3. Les îlots sont encore très fermés

La traversabilité des îlots (surtout les plus imposants) est faible à Bruxelles. Pourtant, elle participe au développement d'une mobilité plus douce, plus active et plus locale. Les notions d'ouverture / fermeture sont à utiliser avec nuance : la fermeture des îlots permet par exemple de protéger leurs intérieurs du bruit de l'espace public.

2.3.2.4. Le développement de la ville est lié à celui des réseaux de transport

Le développement urbain est intimement lié aux réseaux de transport et inversement : le renforcement et l'articulation de ce lien questionne, même si 95% de la population vit à proximité d'un arrêt de transport public²⁹.

2.3.3. Stationnement – trouver sa place dans l'espace urbain



© Bauweraerts Didier - Rue commerçante rue de Brabant – Schaerbeek

²⁹ Good Move, "Fiche diagnostic Question 4 : Pourquoi il n'y a pas plus de gens qui utilisent le transport public, même si son usage a beaucoup augmenté", Bruxelles Mobilité, janvier 2019, p.3

2.3.3.1. L'organisation du stationnement est questionnée

Que ce soit en voirie ou en ouvrage, on observe trop souvent des espaces de stationnement automobile inutilisés. La situation est très variable d'un lieu à un autre : certains quartiers voient leurs voiries saturées (en journée dans le Pentagone et la première couronne) pendant que le stationnement hors voirie reste largement vacant (or les impacts des ouvrages sont plus importants et ils sont moins réversibles).

Par ailleurs, le fait de subordonner le stationnement à une autre fonction est une contrainte dans la recherche de solutions (de type parking de quartier mutualisé, p.e.).

Encourager et renforcer les espaces de stationnement sécurisés est important, notamment pour la desserte des services et commerces. Le PRAS actuel appuie le stationnement de vélos en voirie mais freine celui hors-voirie, car il n'est pas considéré comme de l'équipement. Les espaces réservés aux livraisons sont à prendre en compte, et leur desserte est à rééquilibrer sur l'ensemble du territoire.

2.3.3.2. Les parkings de dissuasion sont difficiles à réaliser

Malgré l'indication sur carte et les prescriptions P+R dans le PRAS, la réalisation d'infrastructures de type Park and Ride est complexe (coût, disponibilité spatiale, maîtrise foncière, ...) et leur convertibilité pose question.

Les entrées de ville manquent encore d'espaces efficaces organisés en services publics de mobilité résiliente.

2.3.4. Logistique – à faire évoluer en fonction des nouveaux besoins



© Horeca Magazine - Mabru

2.3.4.1. Les espaces réservés à la logistique sont trop limités

L'activité d'entreposage n'est autorisée qu'en zone d'industrie urbaine et en zone d'activité portuaire et de transport, ce qui limite fortement son développement et la mise en place d'une logistique urbaine performante.

La gestion des déchets (dépôt, processus d'élimination ou de traitement) ne peut également se faire que dans ces deux zones, entraînant des difficultés pour les petites activités ne générant pas ou peu de nuisances.

2.3.4.2. Bruxelles ne dispose pas d'un réseau et de pôles d'échanges dédiés à la logistique

Bruxelles peine à développer une infrastructure logistique cohérente, articulée autour de hubs majeurs (ceux qui sont identifiés au PRDD ne sortent pas de terre), d'un réseau de hubs locaux (à concevoir en concordance avec les aménagements d'une ville polycentrique et le renforcement des Noyaux d'Identité Locale) et de la gestion des flux liés (dans le respect du principe de mailles apaisées de Good Move).

2.3.4.3. La logistique est encore largement routière

90% du transport de marchandises reste acheminé par la route³⁰. Le canal et le rail représentent les principales opportunités pour améliorer la répartition modale du fret.

Des hubs logistiques locaux permettraient aussi un report modal pour la « last mile logistic », en favorisant le vélo-cargo et de plus petits véhicules adaptés au milieu urbain.

³⁰ Good Move, "Fiche diagnostic Question 2 : Pourquoi y-a-t-il autant de camions dans et autour de Bruxelles", Bruxelles Mobilité, janvier 2019, p.1

2.4. DENSITÉS

2.4.1. Densité – comprendre la notion



© perspective.brussels - Quartier Nord

2.4.1.1. Il existe plusieurs types de densités, avec des échelles et des référentiels temporels variables

S'il existe différents types de densités (de population, bâtie, résidentielle, d'usage, vécue), la densité d'usage traduit probablement le mieux les tensions entre les différentes affectations, car très différente de la densité démographique habituellement utilisée.

Les usages de la ville fluctuent au rythme des journées, des semaines et des saisons. Certains lieux cumulant une grande densité et une grande mixité (habitation, emploi, commerce, mobilité...) connaissent une intensité plus forte que d'autres, aussi densément bâtis mais plus monofonctionnels.

Les flux entre pôles attracteurs jouent donc un rôle important dans la densité réelle.

2.4.1.2. Le processus de dédensification n'en est qu'à ses prémices

Les exigences créées par l'augmentation de la population, le changement climatique, l'habitabilité, poussent vers un processus de dédensification par l'établissement d'une stratégie différenciée faisant appel aux reconversion, mutualisation, optimisation de l'usage du bâti existant, et à la verticalité dans une certaine mesure là où c'est pertinent.

Trois échelles d'intervention sont envisageables : mieux utiliser l'emprise bâtie existante, éviter autant que possible l'artificialisation nouvelle des sols, déminéraliser les emprises excessivement bâties.

2.4.2. Densité – à lier la démographie et au logement



© environnement.brussels - Les jardins du Carré Tillens, Uccle

2.4.2.1. Les projections prévoient un ralentissement de la croissance démographique

L'évolution démographique en RBC est positive depuis 1996. Forte jusqu'au début des années 2010, elle a ralenti depuis.

La **population** (habitants) a principalement augmenté dans de nouveaux développements immobiliers décentralisés ou dans les quartiers centraux populaires. Marginalement, certains secteurs essentiellement au sud-est, ont connu une baisse de leur densité de population au cours des 20 dernières années.

L'augmentation du nombre de **ménages** (logements) s'observe presque partout, également du fait de la fragmentation des familles nucléaires.

Les projections démographiques tablent sur une augmentation de la population de 4.800 personnes à l'horizon 2070. Ces projections démontrent une légère augmentation jusqu'en 2050 pour ensuite décroître (100 habitants par an sur la période 2022-2070) ³¹.

³¹ Conséquences de la guerre en Ukraine : croissance démographique en Belgique exceptionnelle en 2022 et incertitudes à moyen terme, Bureau fédéral du Plan, janvier 2022.

2.4.2.2. L'augmentation des superficies de plancher est surtout due à l'augmentation du logement

Pour la décennie 2010-2020, les superficies de logement augmentent partout en Région de Bruxelles-Capitale³².

Le logement se développe dans des zones où il est prioritaire, mais aussi dans de nombreuses zones où il n'est pas prioritaire. Il se déploie dans le bâti existant mais aussi sur des terrains non-bâti³³.

Les superficies bâties d'équipements et commerces augmentent aussi, mais proportionnellement moins.

La densité résidentielle augmentant, se pose avec davantage d'acuité la question de la qualité résidentielle : promiscuité dans certains quartiers, sensibilité au bruit, qualité de l'air à proximité sont autant de paramètres à prendre en compte.

³² Observatoire des permis logement n°10 perspective.brussels, 2022, pp.32-36, 56 ; Permis d'urbanisme 2018-2020, perspective.brussels, 2020, p.19, 27-41

³³ Des estimations basées sur l'interprétation de photos aériennes concluent que près de 40% des surfaces constructibles non bâties pouvant accueillir du logement et disponibles en 2004, étaient urbanisées en 2017 ; cf. Dialogues cartographiques interdisciplinaires, Metrolab Logbook, 2023, p. 96

3. ENJEUX

Partant des constats du chapitre précédent, il est possible de faire ressortir ce qui, lors des échanges en ateliers, apparaît comme important à considérer dans la modification du PRAS.

Ces enjeux ressortent d'un exercice de projection à l'échéance 2050 réalisé lors de chaque atelier.

Ils dépassent les constats précisément en ce qu'ils sont portés sur l'avenir. On peut les rassembler en trois groupes :

- Saisir les opportunités ;
- Gérer les risques et tensions ;
- Revoir certains mécanismes du PRAS.

Par ailleurs, le succès de la modification du PRAS renvoie aussi à des évolutions du contexte, qui ne relèvent pas toujours du développement territorial, mais au contraire peuvent être d'une échelle plus systémique.

3.1. MIXITÉ

3.1.1. Equipement d'intérêt collectif

- > Apporter une réponse intégrée pour chaque échelle d'équipement : locale, régionale, internationale
- > Soutenir efficacement le développement des équipements pour lesquels les manques sont les plus criants
- > Développer les possibilités de mutualisation entre équipements et au sein du même équipement

3.1.2. Activités économiques

- > Préserver et développer l'armature commerçante en tant qu'aménité pour les usagers et assise de la résilience
- > Favoriser le maintien et le développement en RBC d'un tissu économique diversifié, accessible et durable, pourvoyeur d'emplois de proximité
- > Préserver et développer des espaces pour les activités productives, en priorité aux abords du canal
- > Faciliter la création d'entreprises dans le tissu résidentiel
- > Contribuer au développement d'une logistique réticulaire (en réseau) répartie dans le tissu urbain, et prendre mieux en considération la logistique en général
- > Réserver des espaces disponibles à une économie des flux de matières (collecte, tri, réparation, réemploi, vente, stockage...)

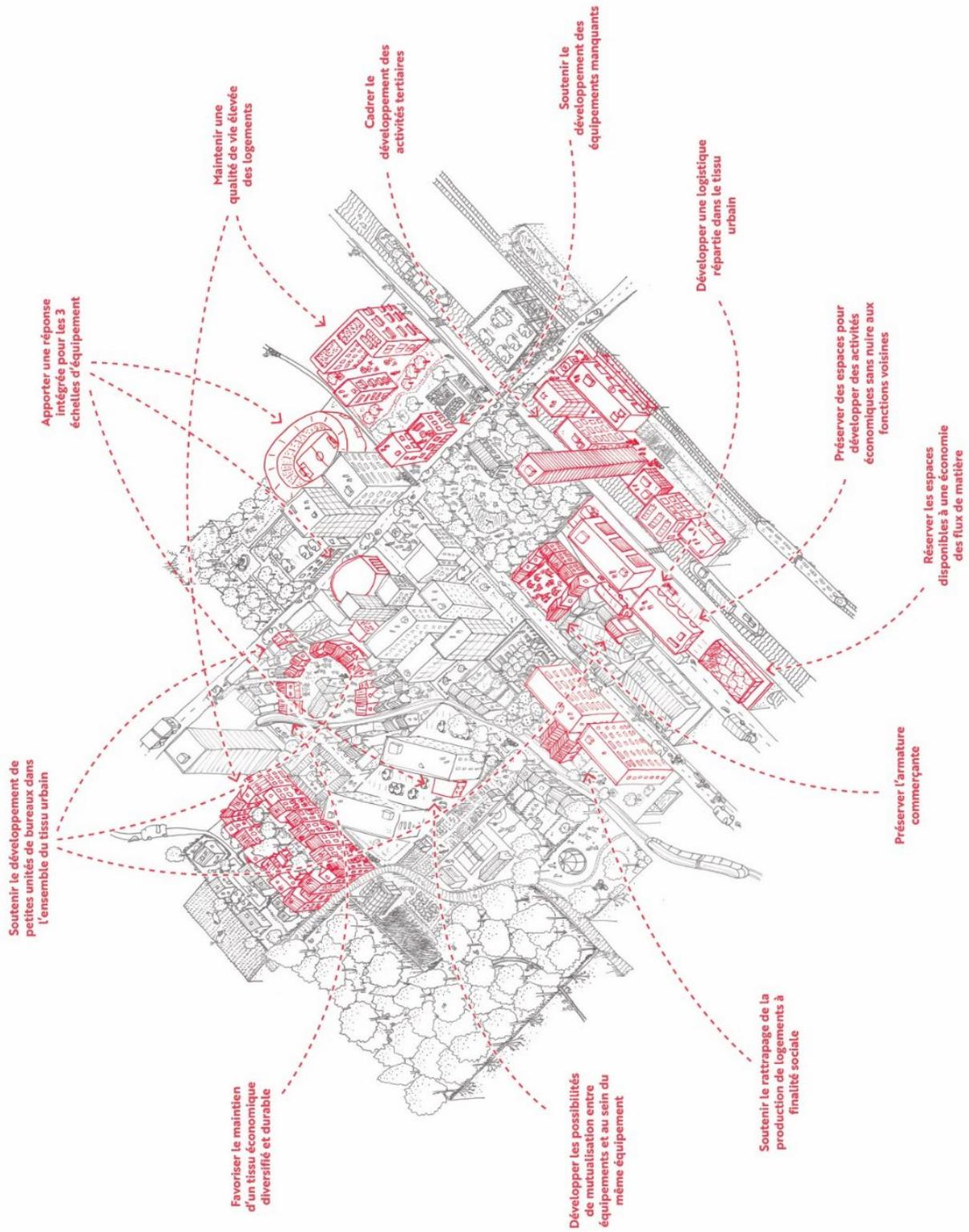
3.1.3. Logement

- > Assurer une qualité de vie élevée, par l'accès aux espaces verts et autres aménités, par l'habitabilité des logements, et en modulant la mixité et la densité urbaines
- > Soutenir la production de logements à finalité sociale en accord avec les politiques et ambitions régionales, en réponse à la crise du logement et la crise sociale

3.1.4. Bureaux

- > Cadrer le développement des activités tertiaires en augmentant la mixité fonctionnelle dans les quartiers administratifs, en privilégiant les zones bien desservies en transports publics (gares notamment)
- > Soutenir le développement de petites unités dans l'ensemble du tissu urbain





3.2. MAILLAGES

3.2.1. Biodiversité

- > Protéger, développer la biodiversité selon les principes de maillage et de réseau écologique (Réseau Ecologique Bruxellois), à ses trois niveaux : zones centrales, zones de développement et zones de liaison
- > Veiller à ce que les espaces verts et perméables continuent à jouer leurs rôles (rôle environnemental et besoins sociaux) et identifier les espaces de haute qualité biologique

3.2.2. Espaces verts accessibles

- > Garantir la qualité de vie et un accès aux espaces verts pour tous (selon les types d'usages, de besoins...)
- > Favoriser le maintien d'espaces verts de fait
- > Contribuer à un équilibre entre usages sociaux et fonctions écologiques, notamment par une répartition évitant la surutilisation des espaces verts (qui entraîne la diminution des services écosystémiques)

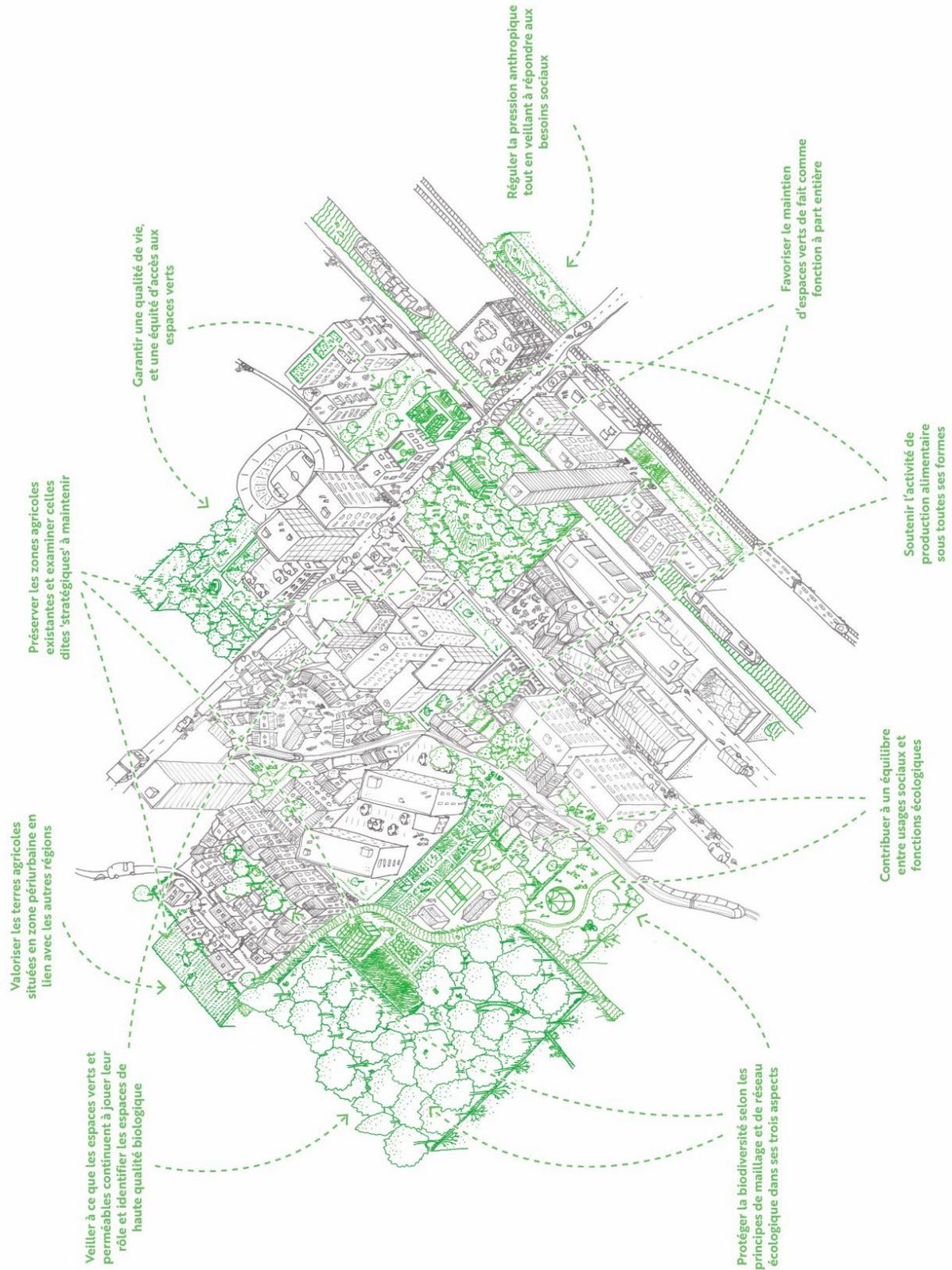
3.2.3. Maillage agricole

- > Soutenir l'activité de production alimentaire sous toutes ses formes (fonction critique³⁴), en accord avec les politiques et ambitions régionales, en réponse partielle au réchauffement climatique et à la crise alimentaire
- > Préserver les zones agricoles existantes et examiner les zones agricoles de fait dites « stratégiques » (cf. Good Food) à maintenir
- > Articuler la valorisation des terres agricoles situées en zone périurbaine avec celles des autres régions (dans l'idée de maillage alimentaire et écologique)

³⁴ La terminologie quant aux fonctions en croissance et en déclin a fait l'objet de nombreux débats cristallisés autour des locutions « fonction forte » et « fonction faible ».

Les participants à ces débats s'accordent sur l'objet à nommer : Une fonction urbaine importante pour l'intérêt général bien compris, mais qui ne peut se maintenir ou se développer en proportion suffisante que moyennant une intervention des pouvoirs publics (notamment sur le marché du développement immobilier)

> L'appellation retenue est celle de fonction *critique*.



3.3. MOBILITÉS

3.3.1. Réseaux de mobilités

- > Définir les principaux réseaux de manière flexible afin de ne pas contraindre leurs évolutions futures, tout en fixant un cadre juridique clair pour l'aménagement du territoire et cohérent avec le développement régional
- > Continuer à agir sur la demande de mobilité, notamment par la proximité des fonctions et le développement de l'activité à proximité des hubs de transports
- > Faciliter le déploiement des réseaux actifs, tant sur les parcelles publiques que privées

3.3.2. Espaces publics

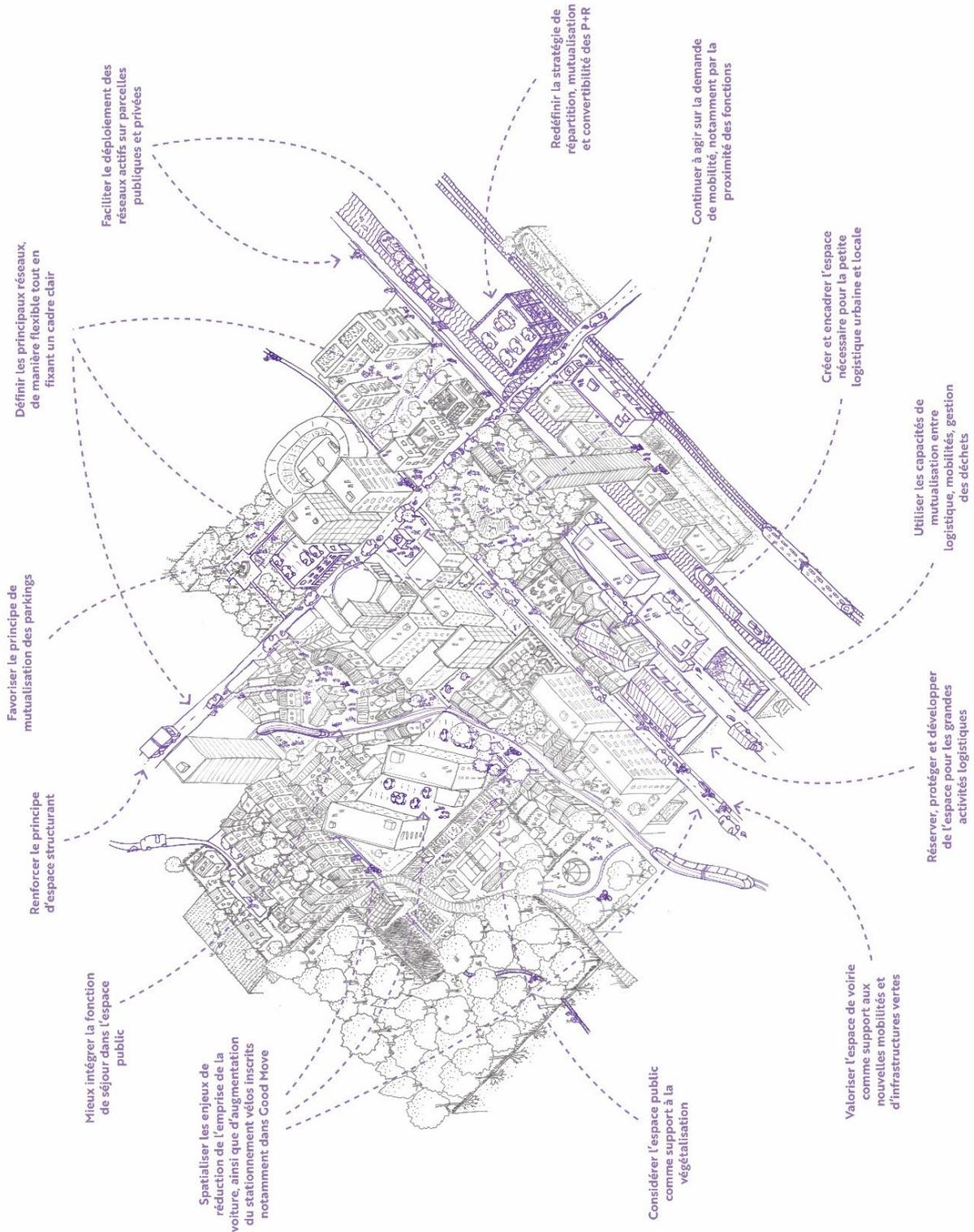
- > Redéfinir la notion d'espace structurant, dans une vision de lecture spatiale mais aussi de qualité esthétique et paysagère
- > Mieux intégrer la fonction de séjour dans l'espace public pour la valoriser et inciter à la mobilité piétonne
- > Valoriser l'espace de voirie à la fois comme support aux nouvelles mobilités (évoluant selon les évolutions technologiques, les besoins de la société, la lutte contre le changement climatique), à la fois comme infrastructure verte contribuant aux maillages naturels
- > Considérer l'espace public comme support à la végétalisation (désimperméabilisation, pleine terre)
- > Accorder de l'importance aux principes d'affectation et de désaffectation de voirie, en lien avec la restructuration du tissu urbain et le caractère limité de ces espaces publics qui répondent à différents rôles et besoins sociétaux

3.3.3. Stationnement

- > Spatialiser les enjeux de réduction de l'emprise de la voiture, ainsi que d'augmentation du stationnement vélos, inscrits notamment dans Good Move (Plan Régional de Politique de Stationnement)
- > Favoriser le principe de mutualisation des parkings
- > Prendre en compte la stratégie de répartition des P+R, ainsi que leur potentiel d'utilisation mutualisée et leur convertibilité

3.3.4. Logistique

- > Réserver, protéger et développer de l'espace pour les grandes activités logistiques
- > Créer et encadrer l'espace nécessaire pour la petite logistique urbaine et locale, dans une vision réticulaire (lien avec les NIL et les noyaux commerciaux), intégrant par ailleurs les commerces (de détail/de gros), en interaction avec les affectations et avec une attention à la qualité des intérieurs d'îlots / compatibilité logement
- > Utiliser les capacités de mutualisation entre logistique, mobilités, gestion des déchets (hubs)



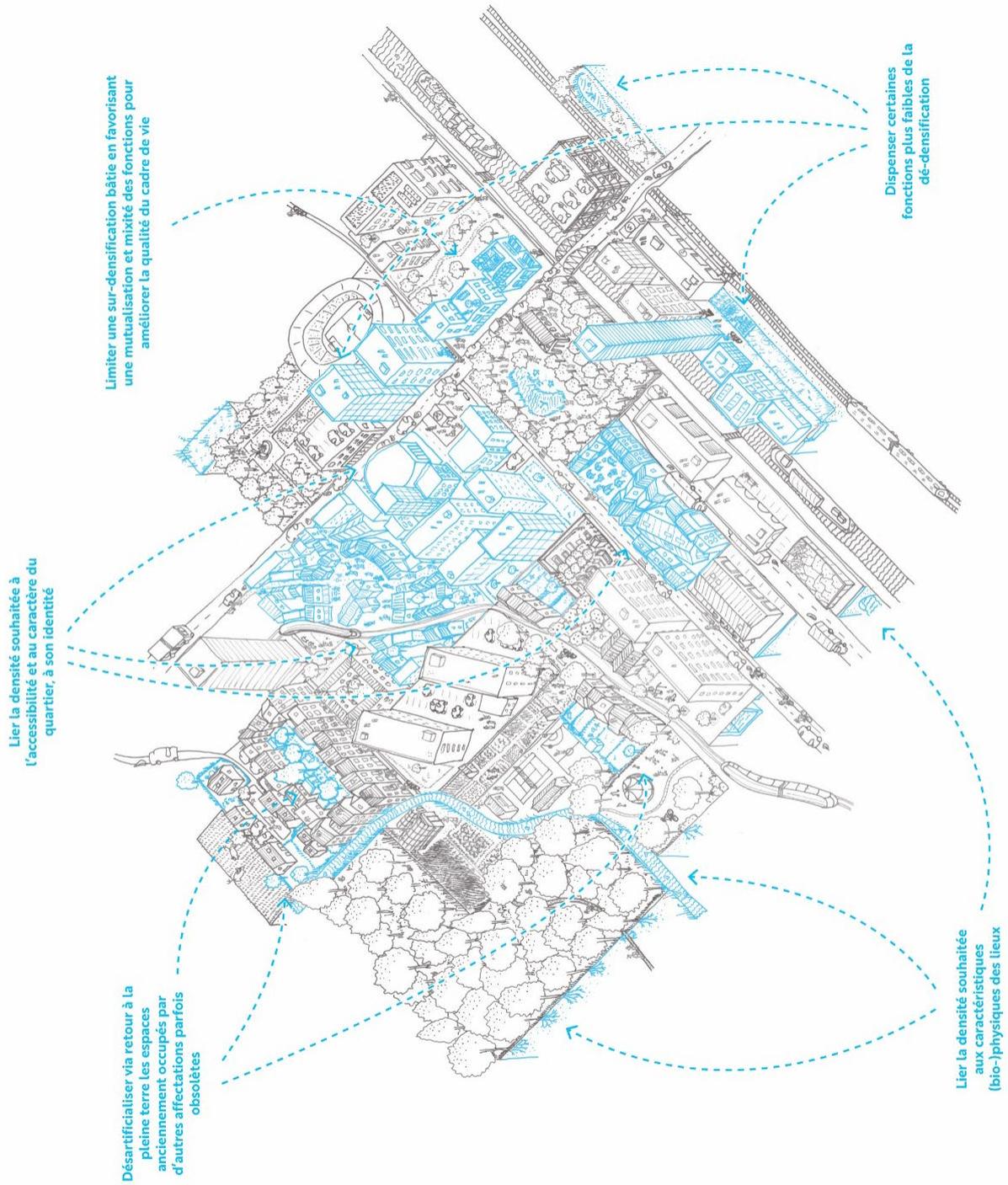
3.4. DENSITÉS

3.4.1. Densification

- > Tenir compte, entre autres, des caractéristiques (bio-)physiques des lieux : qualité des sols et sous-sols, pollutions, topographie, gestion intégrée des eaux pluviales... en vue de définir la densité optimale
- > Lier la densité souhaitée à l'accessibilité et au caractère du quartier, à son identité, ses espaces verts, équipements...

3.4.2. Dé-densification

- > Désartificialiser les sols anciennement occupés par d'autres affectations (annexes, fonds de jardins...) en visant le retour à la pleine terre
- > Ne pas densifier davantage l'usage ou l'occupation s'il n'y a pas d'accès à des espaces verts ou des espaces verts trop réduits
- > Favoriser une mutualisation et mixité des fonctions pour améliorer la qualité du cadre de vie
- > Vérifier si certaines fonctions dites critiques ne doivent pas être dispensées d'une dé-densification (par exemple : les équipements, le logement social)



4. OBJECTIFS

La Déclaration de Politique Générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit 5 axes de travail à la modification du PRAS (voir 1.1.2, Déclaration de Politique Générale).

La méthode de travail en intelligence collective a été directement alignée sur ces 5 axes.

Les réflexions se sont déployées dans l'esprit de l'arrêté d'ouverture de la procédure de modification du PRAS. Elles ont permis d'identifier 7 objectifs pour Share The City qui déclinent et s'articulent à la demande initiale :

1. Garantir la cohérence de la trame urbaine et des espaces ouverts
2. Organiser la mixité des fonctions urbaines
3. Renforcer les noyaux actifs de la ville polycentrique
4. Moduler les densités
5. Valoriser les qualités écologiques et sociales de l'espace non bâti
6. Réserver de l'espace pour les activités productives, portuaires et logistiques
7. Favoriser le développement du logement à finalité sociale

Ces champs de réflexion ont été définis sur base des 38 enjeux thématiques mis en avant au terme de la consultation institutionnelle, eux-mêmes établis au regard des échanges en intelligence collective (lors des ateliers dont la structure répond aux cinq enjeux définis dans la déclaration de politique générale 2019-2024). Ils ont été présentés lors du groupe de travail transversal du 10 janvier 2023.

Ces objectifs sont évolutifs, la procédure d'élaboration de la modification du PRAS permettra de les nuancer, de les renforcer.

4.1. GARANTIR LA COHÉRENCE DE LA TRAME URBAINE ET DES ESPACES OUVERTS

Le territoire bruxellois se structure par un ensemble d'espaces ouverts ou largement dégagés : les espaces naturels, les plans d'eau et les places maillent la ville en offrant des perspectives parfois très étendues. Ces espaces, « poches de respiration », s'articulent sur les axes, eux aussi paysagers, que sont les boulevards, chaussées et grandes avenues, tout comme les voies d'eau - en particulier le canal (la seule voie d'importance internationale). Par ailleurs, les grandes infrastructures telles que les lignes de chemin de fer, les pôles hospitaliers ou universitaires, sont aussi des figures urbaines d'importance. Tout cela constitue autant de repères dans les cheminements.

Ces éléments orientent nos perceptions en tant qu'usagers, ils sont des jalons à partir desquels se construisent les espaces vécus. Et inversement, ce « territoire vécu » s'étend au-delà de ces composantes spatiales, et les usages de la ville (re)façonnent à leur tour le « territoire physique ».

L'appréhension d'un espace urbain lisible, accessible et cohérent est une des clés permettant à l'utilisateur de se connecter à son environnement. Cette lecture de la ville permet non seulement de s'y déplacer, mais aussi de pouvoir y développer ses activités, organiser son espace et ses modes de vie et au final de s'y épanouir et se l'approprier.

A l'échelle régionale, il est essentiel de garantir le maintien et le renforcement d'une cohérence au sein de la trame composant la ville, et plus largement dans les liens avec sa périphérie. A l'heure de l'indispensable adaptation aux changements climatiques, s'ajoutent le maintien et la valorisation des services écosystémiques que peuvent fournir les différents espaces, qu'ils soient naturels ou urbanisés.

Sur l'ensemble du territoire, les espaces ouverts et verts doivent faire l'objet d'une répartition équilibrée. Une trame cohérente, coordonnée, permet d'articuler et relier les différentes échelles urbaines, tout en prenant en considération l'hétérogénéité des quartiers (aux formes et identités multiples). La végétalisation des espaces ouverts joue un rôle primordial et leur mise en réseau développe des effets de levier importants tant la restauration de la biodiversité et plus globalement des écosystèmes, que sur les interactions sociales, le bien-être des usagers.

La trame, bien que solide, se doit d'être évolutive. Il s'agit d'assurer des continuités (dépassant notamment les limites physiques ou encore administratives entre communes). L'équilibre dans le développement urbain doit être assuré, principalement dans les relations entre espaces ouverts et bâtis (à valeur patrimoniale ou non), de même qu'en établissant une hiérarchie entre les différentes morphologies et types d'axes.

L'armature, « souple », est le support des mobilités, dont les flux, l'usage déterminent également le tracé. La Région doit avoir pour rôle d'encourager les mobilités actives et intégrées – cheminements piétons, vélos, transports en commun et a défini des réseaux (PRM). S'y inscrivent aussi, les maillages verts et bleus tant au niveau des axes structurants (importance des grands boulevards arborés par exemple) que des îlots et quartiers que ceux-ci délimitent. Les vues, perspectives et paysages urbains, auxquels participe le patrimoine naturel et bâti, sont à valoriser.

4.2. ORGANISER LA MIXITÉ DES FONCTIONS URBAINES

Zones à affectation dominante

Le propre du tissu urbain, c'est la mixité des fonctions et leur intrication sur un territoire réduit. Pourtant, certaines fonctions urbaines ont besoin pour se pérenniser de pouvoir se développer.

Une zone non-bâtie affectée à une fonction dominante (espace vert, espace agricole, voirie...) permet en réalité une multiplicité d'usages indispensables au bon fonctionnement de la ville (circulation des personnes et des biens, développement de la biodiversité, ludicité de l'espace, sociabilité, événements festifs...). Cette armature ouverte assure une diversité de services tout aussi indispensables (percolation des eaux pluviales, assainissement de l'air, développement de la biodiversité, éducation à l'environnement...).

Par ailleurs, certaines fonctions bâties telles que les activités économiques - qu'elles soient productives, industrielles ou artisanales, portuaires, logistiques (de grands mais aussi de petits formats), requièrent des espaces larges et/ou spécifiques pour assurer leur bon fonctionnement. Deux problématiques se jouent donc ici. Premièrement ces fonctions ne sont pas toujours compatibles avec d'autres fonctions,

comme le logement. Deuxièmement, elles peuvent souffrir de la concurrence d'autres fonctions, comme le logement ou le bureau, avec une différenciation de la valeur du foncier.

Le résultat de ce qui précède est que le tissu urbain bruxellois est devenu plus résidentiel et que les pôles d'emploi dans les activités productives (dont une part croissante de services) se sont éloignés géographiquement des zones résidentielles.

Il en ressort que pour pouvoir assurer une mixité de fonctions à l'échelle régionale, il est nécessaire d'identifier de quelle manière intégrer localement, durablement et harmonieusement des fonctions comme les activités économiques, les espaces verts, les équipements, l'agriculture, le cas échéant en renforçant leur protection par rapport à d'autres affectations. Les potentiels de développement de certaines fonctions, non-bâties ou bâties, sont donc à explorer dans des zones aux affectations a priori plus uniformes, avec potentiellement une affectation dominante accompagnée de fonctions secondaires compatibles.

Mixité fonctionnelle

Au-delà des réserves évoquées ci-dessus, la mixité de fonctions dans le tissu urbain présente des avantages considérables.

Si la ville est mixte, les usagers disposent en principe des services, commerces, équipements, espaces verts... dont ils ont besoin à proximité de l'endroit où ils se trouvent. Ils consacrent donc peu de temps aux déplacements et peuvent aisément les effectuer en modes actifs. C'est le modèle de la ville de proximité, qui initie une forme de résilience urbaine en consacrant les quartiers comme le premier niveau de la structure urbaine.

Cette mixité souhaitable a deux caractéristiques :

- Elle est adaptée à l'identité et aux caractéristiques locales.
- Les petits formats y sont prépondérants. Il ne s'agit pas de fixer des modèles de taille, mais de souligner que les grands « blocs » urbains, même lorsqu'ils présentent une mixité fonctionnelle n'apportent pas les mêmes qualités que les formats plus modestes. L'impact des grands formats se traduit notamment par une imperméabilisation des sols plus importante, par une moindre porosité des îlots et par une ville à échelle moins humaine.

L'organisation du territoire doit viser à articuler ces différentes zones de manière à :

- Garantir la pérennité, voire la création, d'espaces ouverts et verts. En effet, ils sont une fonction en soi, au bénéfice de la résilience urbaine et de la qualité du cadre de vie ;
- Assurer le maintien d'un appareil économique capable de mener sa transition. En effet dans les tissus urbains denses et consolidés, les petits ateliers tendent à laisser place à des logements, notamment sous l'effet des (nouvelles) tensions de voisinage, de la rentabilité supérieure du logement et du caractère irréversible d'une conversion en logement. Des activités innovantes et à soutenir car contribuant à un meilleur métabolisme urbain, telles que l'agriculture urbaine (à encadrer par une définition claire) ou l'économie circulaire, peuvent notamment trouver une place opportune dans les quartiers plus denses ;
- Améliorer progressivement la mixité dans les zones résidentielles pour qu'elles participent aussi à la ville de proximité.

4.3. RENFORCER LES NOYAUX ACTIFS DE LA VILLE POLYCENTRIQUE

Le territoire est rythmé par des centralités où la mixité augmente, et qui augmentent localement son intensité d'usage.

A l'échelle locale, ces noyaux forment le maillage de la ville de proximité. Certains sont articulés autour d'un cœur historique, d'une place commerçante, d'un équipement collectif, ou encore d'un nœud de transport. C'est là que se concentrent les aménités et les services à la population.

A l'échelle régionale, on retrouve des polarités moins nombreuses, agglomérées généralement autour de grands équipements ou espaces verts, s'appuyant sur des nœuds de transport et mêlant des activités commerciales, administratives, de loisir... Leur influence est métropolitaine.

A l'échelle internationale, c'est le centre-ville qui constitue la polarité active : ses fonctions, locale et métropolitaine, sont complétées par un rôle institutionnel et d'image internationale. Il comporte également la présence de très grands équipements, notamment culturels, et de très grandes infrastructures de mobilité, ainsi qu'une concentration historique de patrimoine.

Les centralités en elles-mêmes et leur mise en réseau constituent « l'infrastructure de la proximité » nécessaire à la résilience urbaine.

D'une part, il est nécessaire que ces centralités maillent suffisamment le territoire.

D'autre part, il importe qu'elles soient effectivement utilisées, car c'est là que se déroulent idéalement les échanges locaux : mouvements de personnes (mobilité) et de matières (logistique). Pour cela, il faut que leur attractivité et leur vitalité soient fortes. Il y a un effet de cercle vertueux entre ces deux aspects.

Pour que cet équilibre soit atteint, certaines conditions doivent être remplies :

- Mixité fonctionnelle : elle est déterminante, car elle assure la dynamique de chaque noyau, chacun selon son identité ;
- Espace public qualitatif et performant ;
- Équilibre et bonne connectivité entre les noyaux locaux voisins ;
- Liaison aux réseaux de mobilité, en particulier de mobilité active pour ce qui est des personnes ;
- Liaison au réseau d'espaces ouverts.

Enfin, certains changements sont à anticiper pour assurer la fonction de résilience :

- Rééquilibrer certaines fonctions, par exemple : le centre-ville ne doit pas assurer seul le rayonnement international : des grands attracteurs ont aussi leur place en dehors de la petite ceinture tout en veillant à ne pas déformer l'attractivité globale ;
- Revaloriser la fonction productive : les petites unités d'activités productives offrent un complément important aux noyaux mixtes ;
- Réserver de la place à la logistique locale (last mile logistics) et aux services de mobilité.

4.4. MODULER LES DENSITÉS

La densité est un concept polysémique et ses diverses acceptions nécessitent d'être distinguées :

- de population : rapport entre la population de droit (au lieu de son domicile) et la surface de l'unité d'observation (secteur statistique, quartier, commune...);
- du bâti : rapport entre la surface plancher du bâti et la surface de l'unité d'observation (incluant différentes morphologies et emprises au sol);
- résidentielle : rapport entre le nombre de logements et la surface de l'unité d'observation, exprimée classiquement en nombre de logements par ha ;
- d'usage : rarement utilisée, mais très pertinente, elle permet de saisir la répartition de la population sur les lieux de ses activités, donc au milieu de la journée (et pas en pleine nuit comme pour la densité de population). Les usagers concernés peuvent aussi bien être des travailleurs (à leur lieu de travail), des élèves et étudiants dans leur lieu d'enseignement, les sportifs dans les équipements qu'ils utilisent ou fréquentent, les touristes dans les hébergements qu'ils mobilisent, les chalands dans les commerces dans lesquels ils se rendent., etc.
- vécue : la densité peut être ressentie de manière subjective et de différentes manières selon les personnes, la qualité du cadre de vie, les circonstances...

Bruxelles, en tant que ville capitale, concentre en son sein habitants, emplois, institutions, équipements et activités qui attirent de nombreuses personnes dans des limites administratives réduites. Elle est à ce titre plus dense que son hinterland, et sa densité croît.

Une telle densification renforce les interactions et joue sur :

- Sur les conditions de vie des habitants et autres usagers, par l'intensification des usages ;
- Sur certains pans de la biodiversité, par la croissance du bâti et l'artificialisation des sols ;
- Sur l'augmentation des besoins de mobilité au sein de la Région.

Il convient donc de maîtriser le processus de densification et de le moduler.

D'une part en y adossant un processus de dé-densification pour apaiser autant que possible les zones du territoire dans lesquelles les besoins sont les plus marqués (notamment les besoins sociaux) et pour renforcer la biodiversité avec ses services écosystémiques.

D'autre part en fixant un cadre à la croissance du bâti. La densité bâtie ne doit pas être homogène sur le territoire, mais doit rester liée aux caractéristiques locales : elle pourra être plus forte à certains endroits (par exemple aux abords des nœuds de transport en commun).

4.5. VALORISER LES QUALITÉS ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES DE L'ESPACE NON-BÂTI

Il existe dans la Région de nombreux espaces non-bâti. Quel que soit leur statut (parc, friche, jardin privé, champs et prairies ou même grand espace minéral...), ces lieux représentent des ressources précieuses pour la gestion du métabolisme urbain.

Le caractère essentiel des espaces non-bâties pour la résilience urbaine vaut donc dans deux perspectives convergentes : pour les usages humains et pour la préservation de la biodiversité. Ces deux fonctions requièrent une action concrète, d'une part de manière à garantir une meilleure qualité biologique (non seulement la flore visible, mais aussi le cycle de l'eau, la vitalité et la perméabilité des sols, la diversité des espèces, la contribution aux maillages naturels...) ; d'autre part de manière à avoir des effets de levier sur les espaces ouverts en tant que lieux de rencontre, de délasserment, de sport ou de loisir, de production agroécologique, de mobilité active. Ces fonctions renforcent donc les ambitions de bien-être et de santé humaine.

Pourtant, ces espaces font face aux pressions conjointes d'usage (par exemple la sur-fréquentation de certains parcs et espaces boisés) et de densification, qui menacent leur nombre et leur qualité.

La gestion de l'artificialisation du sol devient cruciale dans l'organisation du territoire bruxellois ; il est dès lors indispensable de définir quels espaces non-bâties sont à préserver et à valoriser, quelles fonctions leur donner et enfin par quel mécanisme et à quelles conditions y parvenir.

Il s'agira enfin de faire la distinction entre grands espaces structurants et petits espaces libres. A ce titre, les intérieurs d'îlot demandent une stratégie spécifique pour les protéger de l'artificialisation, sans entacher les potentialités de mixité ou de mutualisation qu'ils offrent.

4.6. RÉSERVER DE L'ESPACE POUR LES ACTIVITÉS PRODUCTIVES, PORTUAIRES ET DE LOGISTIQUE

Les activités productives, portuaires et de logistique apportent une contribution fondamentale au développement économique de Bruxelles, notamment en offrant des emplois à ses habitants. Elles sont aussi une des clés de l'accès aux biens et services dans les principes de la Shifting Economy.

Pourtant ces activités peinent à se maintenir à Bruxelles, non pas faute de dynamisme et d'acteurs, mais, notamment, en raison de la difficulté d'accès à des espaces adaptés. En effet, ces activités sont caractérisées par une grande taille, des émissions de bruit, des horaires décalés, un charroi important... De plus, pour se maintenir, elles ont besoin de pouvoir faire évoluer régulièrement leurs infrastructures.

Les espaces qu'elles recherchent sont généralement grands et permettent une flexibilité des installations telle que l'activité normale n'y génère pas de conflits de voisinage. Par ailleurs, ces espaces doivent être peu coûteux car la rentabilité des entreprises concernées ne leur permet pas d'être compétitives face au logement ou au bureau pour l'accès au foncier. Rares sont les espaces qui correspondent à ces critères vu les contraintes géographiques bruxelloises.

A cela s'ajoutent deux phénomènes liés spécifiquement à la fonction résidentielle :

- Une hausse généralisée du coût du foncier ;
- Une partie des espaces disponibles ne sont en fait pas adéquats pour toutes les entreprises car ils jouxtent des zones résidentielles et les conflits de voisinage y seraient inévitables.

Il importe non seulement de pérenniser les implantations existantes, mais également de prévoir l'espace nécessaire – y compris les grands formats - à un renforcement de l'économie circulaire (flux de matières notamment) et de la logistique urbaine. La zone du canal est à ce titre privilégiée pour affirmer le lien de l'économie avec la voie d'eau, mais n'est pas la seule à prendre en compte. Les zones de chemin de fer ont elles aussi un potentiel exploitable (de même que certains nœuds routiers). Finalement, c'est sur

l'ensemble du territoire que des réserves d'espace sont à prévoir pour les activités économiques productives et de logistique.

Il conviendra de veiller à ce que ces espaces n'excluent pas automatiquement une certaine mixité fonctionnelle (équipements, espaces verts notamment) et que le sol y soit utilisé avec parcimonie, organisant des corridors écologiques et permettant, là où c'est possible, le passage sécurisé des usagers actifs.

4.7. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT À FINALITÉ SOCIALE

Le logement s'est fortement développé en Région de Bruxelles-Capitale. Ceci n'empêche pas que l'accès à un logement abordable et décent reste une préoccupation, alors que la moitié de la population répond aux critères d'accès au logement social. La capacité de se loger pour l'ensemble des citoyennes et citoyens est reconnue comme besoin élémentaire, droit fondamental et priorité d'action.

Il importe donc d'augmenter et d'accélérer le développement de l'offre de logements de tous types. La production de logement doit en effet être diversifiée, qualitative et accessible, dans ses différents segments (logement social et à finalité sociale, logement conventionné, logement de type « moyen », logement locatif ou acquisitif, logement public ou privé). Des définitions claires et intégrant les nouvelles formes d'habitat sont nécessaires afin de garantir leur non-dévolement. Le logement à finalité sociale constitue le segment pour lequel un statut particulier de protection et de soutien est indispensable, pour assurer son évolution à long terme.

Il convient d'assurer une répartition équilibrée du logement à finalité sociale sur l'ensemble du territoire régional et de viser la mixité sociale, typologique et fonctionnelle de manière à éviter les phénomènes d'isolement géographique et social. De manière à tendre vers la meilleure qualité d'habitat, il est judicieux d'orienter son développement là où l'environnement et les conditions externes sont les plus favorables.



SOCIÉTÉ CIVILE

1. PRÉSENTATION

Au cours des mois de mars et avril 2023, trois ateliers ont été menés avec des représentants de la société civile actifs sur le territoire régional bruxellois (voir la description complète du processus au point suivant).

Ces ateliers ont eu pour objectif d'établir de manière collective un état des lieux préparatoire à la modification du PRAS. Les travaux se sont organisés autour de 4 axes de travail :

- la mixité des fonctions,
- les maillages,
- les densités,
- les mobilités.

Une vingtaine d'associations, organismes et groupements professionnels (voir la liste en fin de document) ont participé aux ateliers (une centaine ont été invitées). Ces acteurs sont représentatifs d'un secteur, d'une activité, d'une thématique ou d'un groupe-cible spécifique, et qui ont vocation à agir ou représenter des intérêts environnementaux, sociaux, économiques... à l'échelle de la Région.

Ces ateliers faisaient suite à une autre série d'ateliers menés avec des représentants des institutions publiques régionales et communales.

La présente synthèse se base sur les comptes-rendus des ateliers et sur les commentaires que les participants y ont apporté.

Les éléments plus particuliers ou ponctuels qui ont été évoqués au cours des ateliers, mais qui portent sur les prochaines étapes de travail, ne sont pas repris dans le présent document. Ils sont conservés (notamment dans les comptes-rendus) et seront utilisés dès que nécessaire. Il s'agit par exemple des remarques portant sur des prescriptions spécifiques ou des zones précises du territoire.

En étant la mémoire des ateliers avec la société civile, cette synthèse servira les prochaines étapes de la modification du PRAS.

Par sa nature, le présent document n'a pas vocation, à ce stade de la procédure, à emporter une quelconque validation ou à faire l'objet d'arbitrages de la part des acteurs associés aux ateliers.

2. PROCESSUS

2.1. ATELIERS

La société civile a été invitée à participer au processus d'intelligence collective du projet Share The City lors de trois ateliers. La liste des associations participantes et invitées est reprise dans l'annexe Répertoire des acteurs consultés.

Ce format ramassé visait l'équilibre entre le besoin d'aborder les sujets en profondeur et celui d'éviter la sur-sollicitation des participants.

21 mars (journée complète) – Introduction

La matinée, à vocation principalement informative, s'est organisée autour d'une série de présentations en plénière, ponctué de moments d'échanges, questions et réponses avec les participants. Elle a

commencé par un rappel du contexte, de l'état d'avancement du projet et de sa gouvernance. Elle s'est poursuivie par les enjeux d'ampleur sociétale et, à une échelle plus proche, les enjeux directement liés à Bruxelles et à son aménagement. La matinée s'est conclue par la présentation des constats de départ préalablement travaillés avec les institutions publiques lors des ateliers qui leur étaient dédiés.

L'après-midi, à vocation participative, a pris la forme de tables de discussion en petits groupes sur les quatre thèmes des groupes de travail : mixité des fonctions, maillages naturels, densités et mobilités. Le but de ces tables était de problématiser les sujets traités.

28 mars (matinée) – Enjeux

La matinée s'est déroulée en deux parties.

D'abord une présentation en plénière portant sur l'ensemble des enjeux pour Bruxelles tels qu'ils sont ressortis à la fois des groupes de travail institutionnels et de l'atelier du 21 mars avec le secteur associatif. Plus de 150 propositions d'enjeux relevant de tous les aspects de Share The City ont ainsi été exposées puis soumises à la priorisation des participants.

Ensuite un travail en tables a été organisé autour de 8 notions-clés qui nécessitaient une discussion collective d'approfondissement. Ce travail a fait ressortir les lignes de force de la position de la société civile, avec ses consensus et ses nuances.

17 avril (matinée) – Objectifs

La matinée, à vocation participative, s'est déroulée en petits groupes en vue de discuter des sept objectifs pour Share The City tels que formulés suite aux ateliers avec les institutions publiques. Les participants se sont prononcés tant sur les intitulés (titres), que sur le développement (les textes explicatifs).

2.2. AXES DE TRAVAIL

L'essentiel du travail sur les constats a été réalisé avec les institutions durant la phase d'intelligence collective préalable. Le choix a été fait de considérer ces constats comme une base acquise, pour deux raisons principales :

- C'est le rôle des institutions publiques d'assurer une veille du territoire méthodique et exhaustive. Elles produisent ainsi des statistiques, données et études (notamment sous la forme d'observatoires) et leurs retours d'expérience font également partie intégrante du contexte.
- Le travail sur les constats a occupé les représentants des institutions publiques, dont c'est la compétence, pendant 25 ateliers d'une demi-journée chacun. Il n'était pas envisageable de mobiliser à ce point la société civile. Rétrospectivement, il ressort une convergence générale sur les principaux constats perçus (les retours d'expérience), avec des approches et points de vue différents. Ces différences se ressentent dans la formulation des enjeux et surtout des objectifs. Schématiquement on peut avancer que les changements appelés par la société civile vont souvent plus loin, mais généralement dans le même sens que ceux qui sont élaborés par les institutions.

D'abord, les ateliers avec la société civile ont mis la focale sur les enjeux et les objectifs de la modification du PRAS.

Ensuite, lors du deuxième atelier, les notions transversales suivantes ont été approfondies :

- Proximité & équilibre/répartition des fonctions urbaines,
- Zones monofonctionnelles,
- Espaces ouverts et espaces communs,

- Artificialisation des sols,
- Sanctuarisation des zones naturelles et renaturation,
- Logistique urbaine (réseaux macro et micro),
- Logement social et grands services urbains,
- Mutualisation de bâtiments et d'infrastructures.

Cette étape importante a fourni une matière indispensable à la réalisation de la présente synthèse. Elle enrichit l'ensemble des enjeux qui ont été structurés suivant les quatre thématiques de travail fixés par le cadre général :

- La mixité des fonctions,
- Les maillages,
- Les densités,
- Les mobilités.

Enfin, en partant des enjeux identifiés, une nouvelle série d'objectifs a été établie pour traduire la direction générale des discussions.

3. ENJEUX

3.1. ENJEUX GLOBAUX

- > Anticiper les crises systémiques (climatique, financière, migratoire, effondrement biodiversité, accessibilité de la ville) et rendre la ville résiliente
- > Définir une stratégie de développement sobre, qui vise notamment à ralentir l'urbanisation
- > Assurer la qualité de vie de la population (en ce compris l'accès à un logement abordable), et reconnaître au développement de la nature en ville un rôle primordial en ce sens
- > Protéger toutes les fonctions critiques³⁵ : bâties mais aussi écosystémiques
- > Mettre un terme aux démolitions d'immeubles lorsqu'elles ne sont pas nécessaires
- > Freiner la spéculation immobilière
- > Protéger le patrimoine, tout en trouvant l'équilibre entre préservation, adaptations climatiques, biodiversité

³⁵ La terminologie quant aux fonctions en croissance et en déclin a fait l'objet de nombreux débats cristallisés autour des locutions « fonction forte » et « fonction faible ».

Les participants à ces débats s'accordent sur l'objet à nommer : Une fonction urbaine importante pour l'intérêt général bien compris, mais qui ne peut se maintenir ou se développer en proportion suffisante que moyennant une intervention des pouvoirs publics (notamment sur le marché du développement immobilier)

> L'appellation retenue est celle de Fonction *critique*.

3.2. ENJEUX THÉMATIQUES

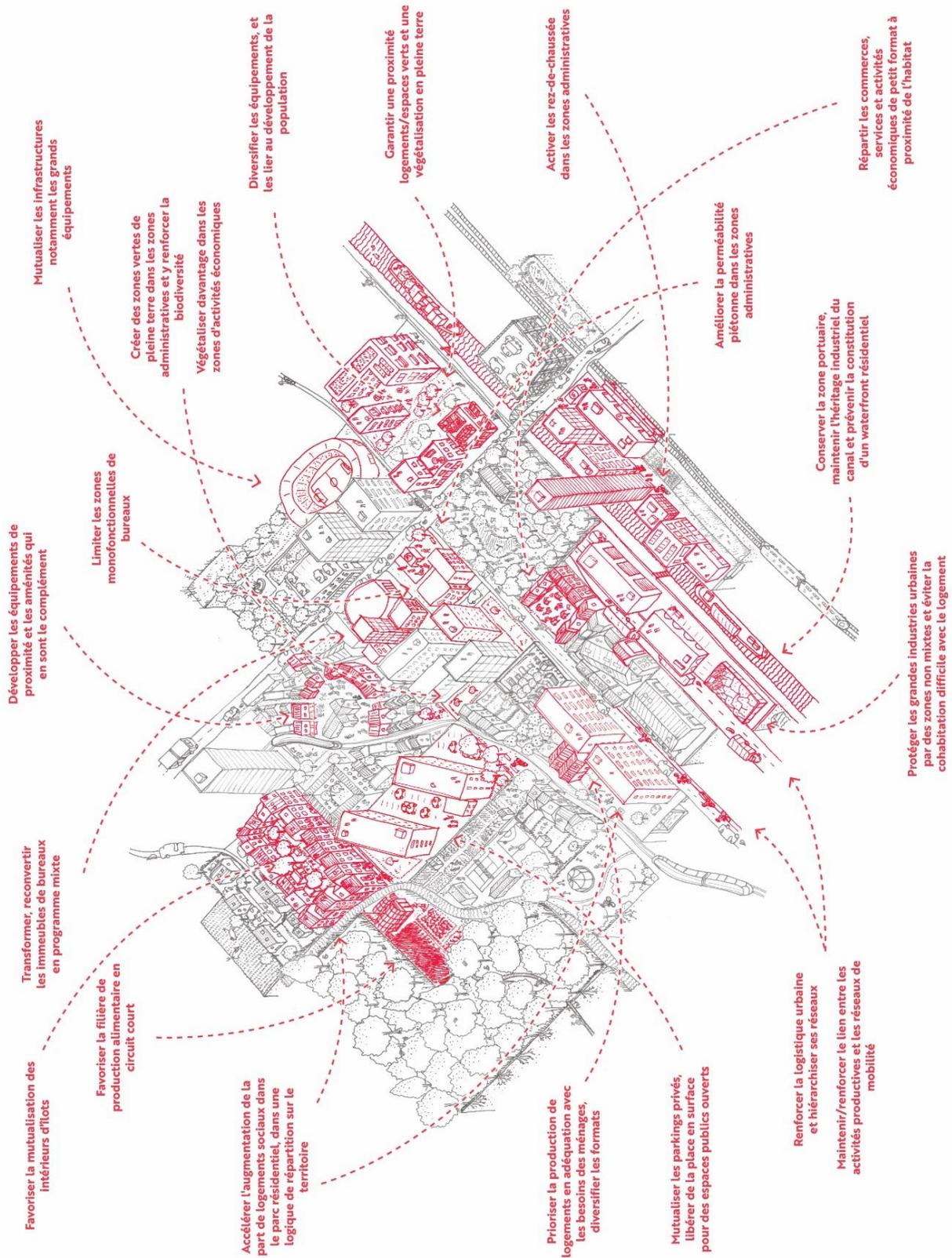
3.2.1. Mixité

- > Sécuriser les fonctions critiques dans le développement de la mixité
- > Eviter le danger du "en même temps", poser des intentions politiques claires et identifier ce qui est prioritaire
- > Développer les équipements de proximité (écoles, crèches, équipements sportifs, services à la population, équipements liés à la santé, etc.) et les aménités qui en sont le complément (lieux de rencontre, commerces, espaces verts, etc.)
- > Diversifier les équipements, et les lier au développement de la population
- > Répartir les commerces, services et activités économiques de petit format dans le tissu urbain, à proximité de l'habitat pour favoriser la ville de proximité
- > Protéger les grandes industries urbaines par des zones non mixtes et en particulier éviter la cohabitation difficile avec le logement
- > Maintenir/renforcer le lien entre les activités productives et les réseaux de mobilité (domaine portuaire, chemin de fer, voies routières)
- > Conserver la zone portuaire, quais de chargement/déchargement compris, maintenir l'héritage industriel du canal et prévenir la constitution d'un waterfront résidentiel
- > Renforcer la logistique urbaine et hiérarchiser ses réseaux
- > Favoriser la filière de production alimentaire en circuit court, "de la ferme à l'assiette" en passant par la distribution
- > Végétaliser davantage dans les zones d'activités économiques, y renforcer la biodiversité, les intégrer dans le maillage vert et bleu afin de créer un cadre paysager et écologique
- > Accélérer l'augmentation de la part de logements sociaux dans le parc résidentiel, dans une logique de répartition sur le territoire, en définissant des quotas minimaux de logements sociaux (en pourcentages, par seuils ou en chiffres absolus)
- > Prioriser la production de logements en adéquation avec les besoins des ménages, diversifier les formats
- > Garantir une proximité logements/espaces verts (accessibles davantage à pied) et une végétalisation en pleine terre

- > Cadrer la construction de logements (empêcher la surenchère par le secteur privé) et favoriser la production de logements durables

- > Limiter les zones monofonctionnelles de bureaux
- > Transformer, reconvertir les immeubles de bureaux en programme mixte avec des logements, bureaux, des équipements collectifs
- > Améliorer la perméabilité piétonne dans les zones administratives
- > Créer des zones vertes de pleine terre dans les zones administratives et y renforcer la biodiversité
- > Activer les rez-de-chaussée dans les zones administratives
- > Faire une distinction entre petits et grands bureaux (attention à la concurrence au sein du secteur)

- > Mutualiser les infrastructures (ex : équipements et bureaux, grands commerces etc.), et notamment les grands équipements tels que stade de foot, écoles, salles etc. Eviter dans ce processus, que certaines fonctions plus fortes prennent le dessus sur d'autres plus faibles
- > Mutualiser les parkings privés, libérer de la place en surface pour des espaces publics ouverts
- > Favoriser la mutualisation des intérieurs d'îlots (espaces collectifs, espaces naturels, espaces agricoles...)



3.2.2. Maillages

- > Protéger les espaces verts existants (espaces naturels à vocation de biodiversité, espaces verts accessibles, espaces agricoles...)
- > Végétaliser et désimperméabiliser le tissu urbain
- > Protéger et valoriser le grand paysage des espaces ouverts

- > Connecter les espaces naturels, protéger et relier les zones de haute valeur biologique, et utiliser pour cela les dernières données disponibles
- > Ne pas seulement s'appuyer sur le maillage linéaire : ne pas se connecter que par les rues (prisme de la mobilité)
- > Éviter les barrières urbaines pour les piétons et pour les animaux (canal, voies ferrées, méga ilots).
- > Améliorer les connexions existantes et en créer (écoducs et éco-tunnels)
- > Définir et développer des réserves naturelles (de type réserves intégrales, sans intervention), des zones refuges pour la biodiversité
- > Revaloriser les services des zones naturelles et sauvages en ville : lutte contre les ilots de chaleur, apaisement mental, émerveillement, sociabilisation, etc. – concept de zones et réseaux de calme, sans lumière...
- > Utiliser le potentiel d'espace de biodiversité des zones d'activités productives

- > Faire de l'eau un enjeu prioritaire, considérer son cycle incluant notamment les eaux pluviales, eaux de surfaces, eaux souterraines, zones humides, etc. En faire un des paramètres physiques en fonction desquels on pense le développement urbain (et non l'adapter au développement planifié)
- > Protéger et restaurer le réseau hydrographique des cours d'eau naturels
- > Considérer le canal comme un élément du réseau écologique

- > Valoriser le sol en développant le maillage brun, développer les sols vivants (qualité sols et sous-sols, et pas uniquement au sens de "non-pollué")

- > Considérer les espaces verts comme une fonction urbaine essentielle assurant de multiples services (pas uniquement un maillage)
- > Mieux répartir sur le territoire les espaces verts accessibles (décalage entre grandes superficies et le ressenti, notions d'accessibilité-visibilité)
- > Augmenter les espaces verts dans les zones de carence ; fixer un objectif, par exemple doubler la superficie
- > Avoir davantage de grands espaces verts (biodiversité, séjour) ; les pocket parks et les parcs linéaires n'accueillent pas les mêmes fonctions
- > Créer des "couloirs" piétons (type corridors éco) entre chaque espace vert

- > Casser les barrières que représentent parfois les îlots entre les espaces verts
- > Inclure des poches de biodiversité dans les espaces verts accessibles

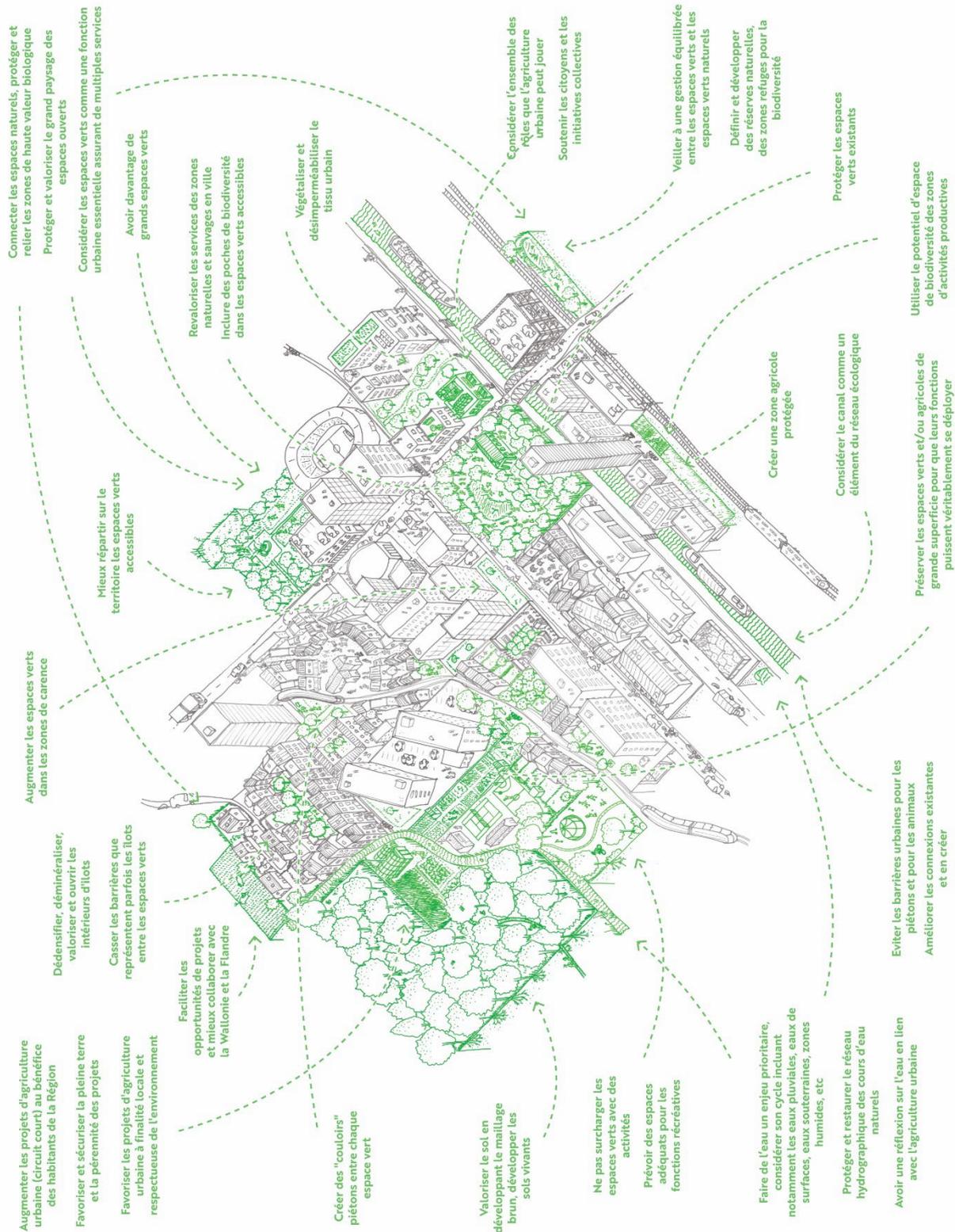
- > Valoriser les intérieurs d'îlots (récréatif, faune/flore, mais aussi zones calmes), ils font en majorité partie du poumon vert de Bruxelles

- > Essayer d'ouvrir les intérieurs d'îlots
- > Dédensifier et déminéraliser les intérieurs d'îlots

- > Conférer un statut différencié aux espaces verts accessibles et aux espaces verts naturels
- > Veiller à ce que le développement des réseaux écologiques et des espaces publics de séjour n'entrent pas en conflit
- > Veiller à une gestion équilibrée entre les espaces verts et les espaces verts naturels (biodiversité)
- > Ne pas surcharger les espaces verts avec des activités (problématique de la densité d'usage dans les parcs)
- > Prévoir des espaces adéquats pour les fonctions récréatives (festival, loisirs), de manière à ne pas porter atteinte à la biodiversité

- > Favoriser les projets d'agriculture urbaine (AU) à finalité locale et respectueuse de l'environnement
- > Augmenter les projets d'agriculture urbaine (circuit court) au bénéfice des habitants de la Région
- > Favoriser et sécuriser la pleine terre et la pérennité des projets
- > Créer une zone agricole protégée
- > Préserver les espaces verts et/ou agricoles de grande superficie pour que leurs fonctions puissent véritablement se déployer
- > Considérer l'ensemble des rôles que l'agriculture urbaine peut jouer (pédagogique, économique, alimentaire, pédagogique, ...)
- > Soutenir les citoyens et les initiatives collectives – aussi en précarité, pas que les professionnels
- > Avoir une réflexion sur l'eau en lien avec l'agriculture urbaine : permettre la récupération des eaux pluviales, désimperméabilisation (infiltration et recharge des nappes phréatiques)
- > Ne pas porter atteinte à la biodiversité au profit de l'agriculture urbaine : examiner comment (et si) l'AU peut être intégrée dans les zones avec une forte biodiversité
- > Faciliter les opportunités de projets et mieux collaborer avec la Wallonie et la Flandre





3.2.3. Mobilités

- > Réduire la mobilité automobile, consommatrice d'espaces et source de nuisances pour laisser place à d'autres usages, des mobilités douces et des quartiers apaisés
- > Favoriser le transport public en surface, et en site propre quand cela a du sens, pour connecter les quartiers : aussi une manière de dynamiser le commerce et redistribuer les espaces publics (prévoir un moratoire sur l'extension du réseau de métro)
- > Mieux connecter les portes d'entrée de la ville avec le réseau de mobilité douce
- > Développer le RER pour éviter d'avoir exclusivement recours au P+R pour le report modal (non efficace), en se coordonnant avec la Flandre et la Wallonie
- > Identifier les réseaux potentiels et effectifs des fonctions de production
- > Promouvoir le rail et l'eau : notamment tenir compte des réseaux de chemins de fer comme vecteurs de développement des transports en commun régionaux et conserver toutes les voies existantes
- > Renforcer le réseau cyclable
- > Protéger les flux piétons, favoriser la marche par de multiples cheminements et les rendre prioritaires dans les faits par des aménagements
- > Perméabilité des îlots : inscrire les obligations de maillage dans le PRAS
- > Faire le lien avec la ville polycentrique

- > Donner la possibilité de séjour dans l'espace public, sortir des trajectoires soumises par la voiture
- > Favoriser des fonctions qui sont capables de partager l'espace (espaces de vie, espaces inclusifs), éviter les dispositifs "polluants" comme la publicité

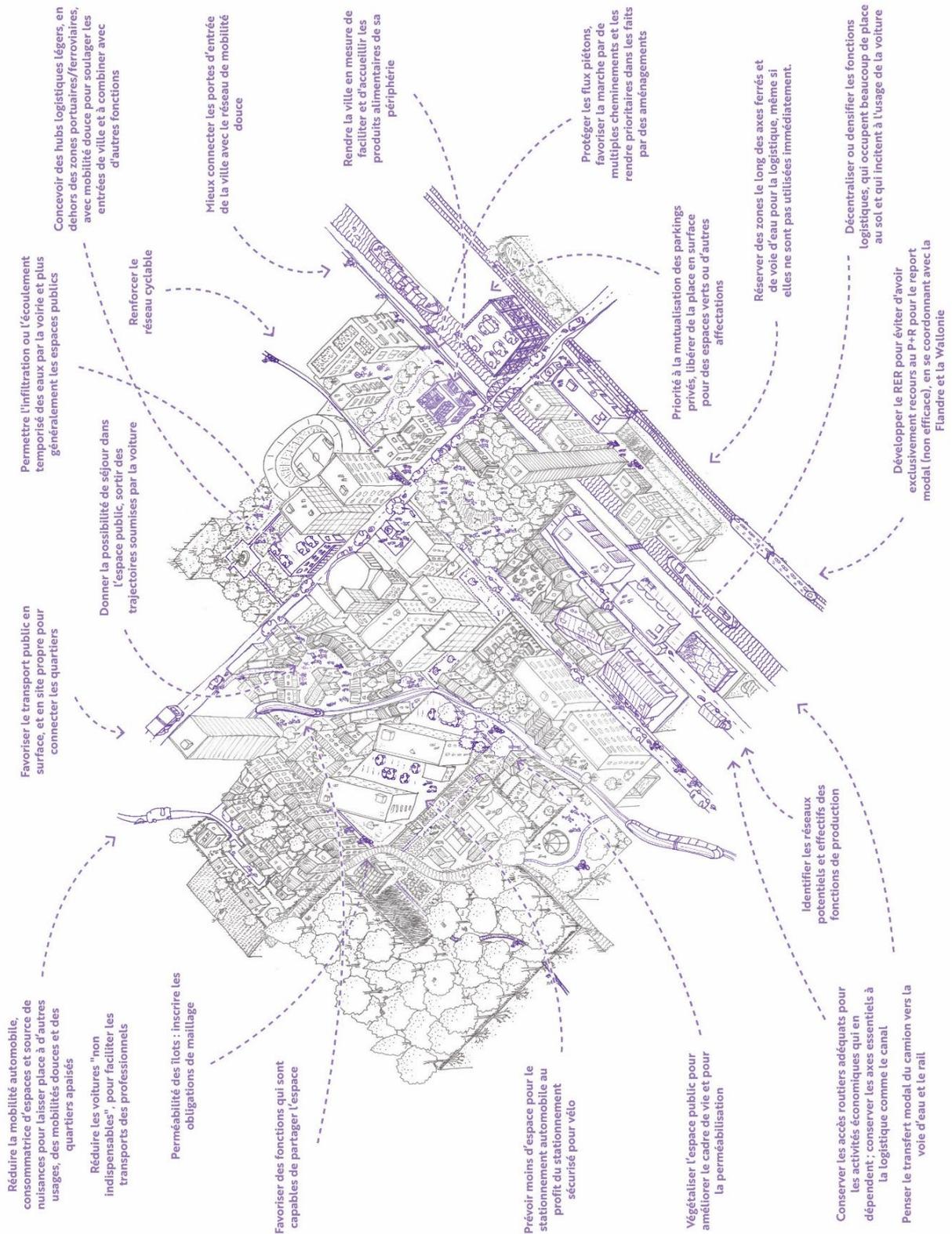
- > Guider l'ensemble des choix via les enjeux climatiques et de biodiversité
- > Permettre l'infiltration ou l'écoulement temporisé des eaux par la voirie et plus généralement les espaces publics
- > Végétaliser l'espace public pour améliorer le cadre de vie et pour la perméabilisation

- > Prévoir moins d'espace pour le stationnement automobile au profit du stationnement sécurisé vélo
- > Priorité à la mutualisation des parkings privés, libérer de la place en surface pour des espaces verts ou d'autres affectations

- > Conserver les accès routiers adéquats pour les activités économiques qui en dépendent ; conserver les axes essentiels à la logistique comme le canal
- > Réduire les voitures "non indispensables", pour faciliter les transports des professionnels
- > Réserver des zones le long des axes ferrés et de voie d'eau pour la logistique, même si elles ne sont pas utilisées immédiatement.

- > Penser le transfert modal du camion vers la voie d'eau et le rail
- > Concevoir des hubs logistiques légers, en dehors des zones portuaires/ferroviaires, avec mobilité douce pour soulager les entrées de ville et à combiner avec d'autres fonctions (entre autres livraisons)
- > Rendre la ville en mesure de faciliter et d'accueillir les produits alimentaires de sa périphérie (halles agricoles, etc.)
- > Décentraliser ou densifier les fonctions logistiques, qui occupent beaucoup de place au sol et qui incitent à l'usage de la voiture





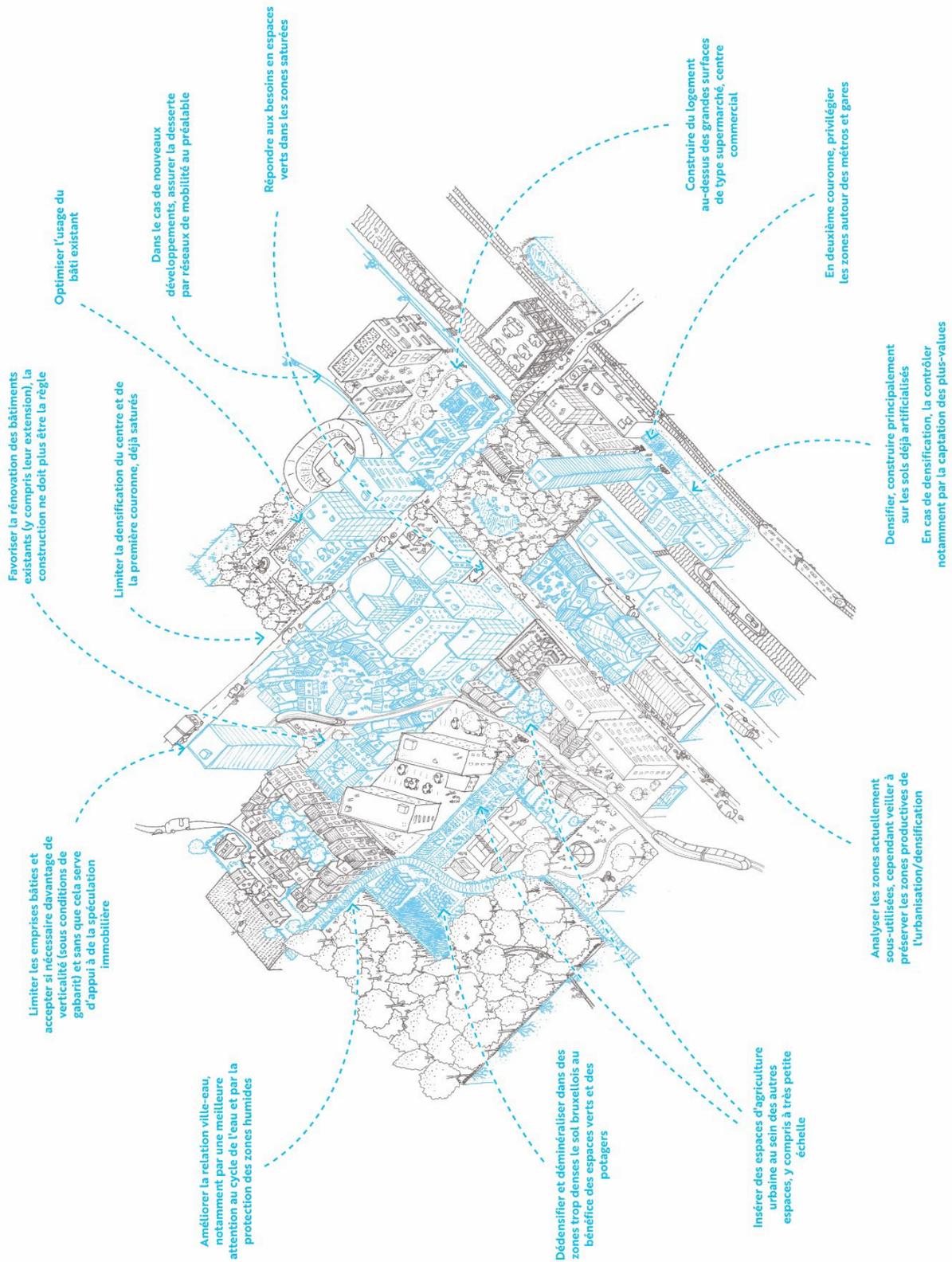
3.2.4. Densités

- > Densifier, construire principalement sur les sols déjà artificialisés
- > Favoriser la rénovation des bâtiments existants (y compris leur extension), la construction ne doit plus être la règle

- > Optimiser l'usage du bâti existant
- > Dans le cas de nouveaux développements, assurer la desserte par réseaux de mobilité au préalable
- > Limiter les emprises bâties et accepter si nécessaire davantage de verticalité (sous conditions de gabarit) et sans que cela serve d'appui à de la spéculation immobilière
- > En cas de densification, la contrôler notamment par la captation des plus-values
- > Répondre aux besoins en espaces verts dans les zones saturées
- > Construire du logement au-dessus des grandes surfaces de type supermarché, centre commercial
- > Insérer des espaces d'agriculture urbaine au sein des autres espaces, y compris à très petite échelle
- > Améliorer la relation ville-eau, notamment par une meilleure attention au cycle de l'eau et par la protection des zones humides
- > Limiter la densification du centre et de la première couronne, déjà saturés.
- > En deuxième couronne, privilégier les zones autour des métros et gares
- > Analyser les zones (industrielles ?) actuellement sous-utilisées, cependant veiller à préserver les zones productives de l'urbanisation/densification

- > Dédensifier et déminéraliser dans des zones trop denses le sol bruxellois au bénéfice des espaces verts et des potagers





4. OBJECTIFS

L'identification des objectifs vise à structurer en un petit nombre de principes clairs et forts la direction générale des échanges qui ont eu lieu lors des ateliers avec la société civile.

Cela signifie, d'une part, qu'il n'est pas possible de réduire leur nombre sans perdre une préoccupation importante et d'autre part que chacune des préoccupations formulées lors des ateliers peut se rattacher à l'un de ces objectifs.

L'ensemble repose sur une dialectique entre les considérations prospectives globales et les enjeux opérationnels spécifiques au PRAS.

Le présent travail de formulation a été réalisé après les ateliers et sur base de la matière brute que constituent les comptes-rendus d'ateliers.

Les 7 objectifs dégagés pour Share The City selon la société civile sont :

1. Anticiper les aléas environnementaux
2. Préserver et restaurer le sol libre
3. Développer la biodiversité
4. Rétablir une ville à l'échelle humaine
5. Soutenir la création de logements sociaux
6. Réserver de l'espace pour les activités productives, portuaires et de logistique
7. Offrir un cadre d'évolution à l'agriculture urbaine

Ils sont présentés ici comme une proposition de conclusion de la première phase de travail.

4.1. ANTICIPER LES ALÉAS ENVIRONNEMENTAUX

Pour élaborer une planification pertinente, il est indispensable de considérer les évolutions prévisibles à court, moyen et long terme de notre environnement.

Pour le climat, le GIEC³⁶ montre que les phénomènes extrêmes actuellement exceptionnels (canicules, pluies diluviennes, sécheresses et pénuries d'eau...) vont se multiplier et, selon les scénarios et les mesures qui seront prises, tendre à se normaliser.

Pour la biodiversité, l'IPBES³⁷ documente non seulement la disparition des espèces, mais aussi la diminution des populations, réduisant drastiquement les services écosystémiques.

³⁶ Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat

³⁷ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques - *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*

Pour réussir, Share The City devra insuffler dans le PRAS un changement de paradigme. Et deux shifts importants peuvent déjà être soulignés :

- Le territoire régional ne peut plus être simplement vu comme un réservoir pour la croissance urbaine. Le PRAS devra d'abord mettre en place les modalités de restauration et de préservation de l'environnement. Ensuite seulement et uniquement dans ce cadre, envisager le développement urbain, partant de l'existant qui peut offrir une habitabilité bien meilleure.
- Le concept de fonction urbaine devra faire ressortir les fonctions écosystémiques (physiques et biologiques), avec le même degré d'importance au moins que les fonctions humaines et bâties.

Les dimensions physique et biologique passent alors à l'avant-plan : températures, eau, flux de matière, qualité pédologique, biodiversité potentielle...

Il conviendra d'affecter le sol de manière à échafauder la résilience urbaine en accordant une attention toute particulière à ces considérations liminaires :

- Les zones non-bâties prennent une importance nouvelle (en ce compris les cours et plans d'eau), là où elles existent déjà et là où elles n'existent pas encore ;
- Si les tendances générales des changements environnementaux sont posées et avérées à grande échelle, leurs impacts locaux sont encore incertains et il convient de prévoir une forme d'adaptabilité du plan liée à cette incertitude.

4.2. PRÉSERVER ET RESTAURER LE SOL LIBRE

Le sol encore « libre », c'est-à-dire non bâti et non-minéralisé, est à considérer comme une ressource de valeur collective inestimable. Via le PRAS, il faut donc non seulement se doter de moyens contraignants et ambitieux pour cesser sa dégradation, mais également profiter de l'échelle régionale de ce plan pour organiser l'« aggradation » du sol (l'amélioration de sa qualité).

L'artificialisation du sol est *de facto* irréversible. Et le retour au pristin état, dès qu'un processus de minéralisation est engagé, est rendu complexe : la tendance à urbaniser est dans les faits dominante.

Or le sol libre permet la respiration du tissu bâti. Il est la base des zones de fraîcheur et de ce fait garantit le maintien ou le développement de la végétation sous toutes ses formes.

Un sol vivant est porteur de nombreux services écosystémiques ; il est le fondement de la biodiversité, le régulateur des flux hydriques (infiltration des eaux de pluie, recharge des nappes phréatiques, allègement de la charge du réseau d'égouttage ...). Il est aussi potentiellement le support d'une production nourricière.

Il s'agira de :

- Attribuer aux sols et espaces non bâti laissés libres (à définir et à répertorier), la notion de fonction au même titre que les fonctions humaines et bâties.
- Privilégier pour toute nouvelle construction, les sols déjà bâtis, ou du moins minéralisés.
- Limiter radicalement l'artificialisation du sol.
- Gérer les conflits, au sein des espaces végétalisés qui sont accessibles au public, entre les fonctions écologiques et les fonctions (et usages) humains,



- Au-delà des conflits entre les fonctions naturelles et sociales du sol, établir l'équilibre le plus cohérent, au sein de ces espaces, entre les différents usages à affecter à l'activité humaine (loisir, détente et calme, sport, agriculture urbaine).
- Créer des zones-refuge pour la biodiversité, dédiés exclusivement à la faune et flore, et intégrer ces espaces dans les maillages (vert, bleu, brun, noir, notamment).
- Gérer la qualité du sol en corrélation avec celle du sous-sol.
- Veiller à l'amélioration de la qualité et à la perméabilité des intérieurs d'îlots.

4.3. DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

Bien que très urbanisée (peut-être a fortiori), la Région de Bruxelles-Capitale doit contribuer de manière forte à la préservation, à la restauration et au développement de la biodiversité. Elle ne peut se décharger de sa propre part de responsabilité au détriment des autres régions.

La restauration de la biodiversité est un objectif en soi, mais elle s'accompagne aussi de très nombreuses « externalités positives ». Ce sont les services écosystémiques qui lui sont associés et qui améliorent sensiblement la qualité de vie des habitants et le fonctionnement de la ville. On les regroupe couramment en 4 catégories :

- Les services d'approvisionnement (eau, alimentation...).
- Les services de régulation (effet d'îlot de fraîcheur, régulation de l'eau, pollinisation...).
- Les services de soutien (aggradation des sols, photosynthèse...).
- Les services culturels (santé mentale, valeurs esthétiques, loisirs...).

Il s'agira de :

- Créer et inscrire dans le PRAS un réseau écologique capable de préserver et développer des espaces à fonction de réservoir de biodiversité (ce qui nécessite une certaine taille). Ces réservoirs de biodiversité peuvent alors charger un réseau vert plus large via des corridors écologiques. Ce réseau, à son tour, doit également être renforcé et élargi afin de jouer son rôle de manière optimale.
- Reconnaître les espaces verts de fait.
- Articuler le réseau écologique bruxellois avec celui des deux autres Régions.
- Concilier biodiversité et développement de l'agriculture urbaine.
- Renforcer la biodiversité dans les zones d'activité économique.

4.4. RÉTABLIR UNE VILLE À L'ÉCHELLE HUMAINE

Par opposition aux projets d'ampleur métropolitaine porteurs de « grandes ambitions », le PRAS doit accorder la priorité au développement d'une ville qui réponde aux besoins de ses habitants et usagers et qui garantisse la qualité de vie, l'inclusion sociale et la proximité.

Bruxelles a pu rester globalement une ville d'échelle raisonnable qui combine proximité, vitalité et solidarité.

Cette perception émane de l'existence de quartiers distincts qui maillent le tissu urbain et des gabarits et emprises des constructions, demeurées relativement modestes.

Toutefois, elle a été mise à mal à plusieurs reprises par des projets immobiliers dépassant l'échelle de l'habitant, empreints d'aspirations au gigantisme considéré aujourd'hui comme dépassé.

Plusieurs lignes de forces doivent pour cela traverser Share The City :

- Structurer les noyaux de proximité de manière à assurer la répartition des services, équipements, commerces et espaces verts, accessibles par les modes doux et les transports publics.
- Développer une agriculture urbaine, professionnelle, servicielle et citoyenne, qui peut jouer un rôle important dans le maintien de la proximité (circuits courts).
- Favoriser les interventions qui partent des quartiers existants, les valorisent et en améliorent leurs caractéristiques.
- Favoriser le foisonnement de petits projets intégrés dans le tissu urbain plutôt que les interventions massives. Par exemple, ne plus permettre la création de centres commerciaux.
- Lier le développement du territoire aux infrastructures de mobilité. Par exemple, développer/densifier autour des gares existantes (avec comme points d'attention importants le fait de ne pas densifier là où la densité est déjà élevée, ne pas construire en dénaturant tous les sols vivants restants libres).

4.5. SOUTENIR LA CRÉATION DE LOGEMENT SOCIAL

Le PRAS doit être l'un des outils au service d'une politique plus forte en matière de droit au logement. Il faut prioritairement augmenter part relative du logement social, ou assimilé au logement social, dans le parc immobilier. Créer de nouveaux logements n'implique pas nécessairement de construire de nouveaux immeubles : la capacité d'agir sur le bâti existant – par sa rénovation, reconversion, réaffectation - est à soutenir en priorité, et ce en modifiant ou non la structure de propriété.

La crise du logement est une réalité depuis un grand nombre d'années à Bruxelles. Comme en témoignent les diverses listes de demandes de logements sociaux, le décalage entre les besoins de la population et la réalité du marché résidentiel est important en termes numériques, de qualité, mais aussi au vu de la configuration des logements selon les catégories de ménages. L'écart risque encore de s'accroître dans les années à venir, or Bruxelles doit rester une terre d'accueil.

L'accès à un logement abordable, décent et de qualité est l'un des besoins humains fondamentaux qui doit être assuré pour vivre dans de bonnes conditions.

Il s'agira de :

- Accorder priorisation à la réalisation de logement social ou assimilé (sur base de définitions et catégories claires³⁸), en corrélation avec les besoins objectivés.
- En cas de nouvelles constructions ou opérations immobilières, contribuer prioritairement au rééquilibrage des besoins en logements sociaux, si nécessaire en établissant des normes contraignantes.
- Encadrer les formes concurrentielles, comme l'hébergement touristique ou le co-living.

³⁸ Le logement peut être locatif ou acquisitif, et ne doit pas nécessairement être du ressort 100% parc immobilier public. Portes d'entrée et verrous pour définir ces catégories et définitions (non exhaustif) : accessibilité exclusive aux ménages à faible revenu ; grille, barèmes de loyers / prix d'acquisition ; absence de spéculation

4.6. RÉSERVER DE L'ESPACE POUR LES ACTIVITÉS PRODUCTIVES, PORTUAIRES, LOGISTIQUES ET LES GRANDS SERVICES URBAINS

Il faut prévoir l'espace nécessaire – y compris de grands formats, et les flux de déplacement nécessaires à un renforcement de l'économie circulaire et de la logistique urbaine. La zone du canal est à ce titre privilégiée pour affirmer le lien de l'économie avec la voie d'eau, mais n'est pas la seule à prendre en compte. Les zones de chemin de fer ont elles aussi un potentiel exploitable, de même que certains nœuds routiers. Finalement, c'est sur l'ensemble du territoire que des réserves d'espaces sont à prévoir pour les activités économiques productives intégrées et de logistique.

Aussi les grands services urbains (casernes pompiers, dépôts STIB, stations d'épuration ou de stockage de l'eau, recypark, etc.) ont besoin d'une réservation d'espace, vu leur caractère indispensable et la place qu'ils nécessitent.

Les activités productives, portuaires et de logistique apportent une contribution fondamentale au développement économique de Bruxelles, notamment en offrant des emplois de qualité à ses habitants. La nécessité et l'urgence de la transition économique (inscrit dans la stratégie régionale Shifting Economy) sont accentués par les crises (climatique, sociale, énergétique, sanitaire).

Ces activités sont caractérisées par une grande taille, des émissions de bruit (conflits de voisinage), des horaires décalés, un charroi important... De plus, pour se maintenir, elles ont besoin de pouvoir faire évoluer régulièrement leurs infrastructures.

Par ailleurs, ces espaces doivent être peu coûteux car la rentabilité des entreprises concernées ne leur permet pas d'être compétitives face au logement ou au bureau pour l'accès au foncier.

Ces différents facteurs conduisent à la délocalisation de certaines entreprises en dehors de la RBC, ce qui est problématique tant pour l'emploi que pour la mobilité et l'environnement.

Il s'agira de :

- Prioriser l'attention / réservation d'espace dédié sur la zone du canal / zone portuaire. Concomitamment, veiller à ce que les petits formats puissent toujours trouver place dans le tissu urbain.
- Veiller à ce que les grandes zones d'activités productive n'excluent pas automatiquement une certaine mixité fonctionnelle (y compris les fonctions écologiques).
- Développer la logistique et les activités productives au niveau des quartiers (logistique concentrée et déconcentrée), tout en veillant à une répartition juste de l'emplacement des activités dites "dérangeantes".
- Construire une armature logistique à l'échelle de la métropole, en lien avec les régions voisines - pas seulement interne à la RBC.
- Associer la planification de des zones d'activité à celle des mobilités (douce, active et lourde, déplacement, stationnement et transbordement).
- Anticiper les besoins d'implantation des grands services urbains et les monitorer.

4.7. OFFRIR UN CADRE D'ÉVOLUTION À L'AGRICULTURE URBAINE

L'agriculture urbaine est une opportunité de résilience importante, qui rend de nombreux services au système urbain : approvisionnement local, débouchés économiques, sensibilisation et pédagogie, animation...

Souvent, l'agriculture urbaine est aussi garante du maintien de sols de qualité et renforce l'écosystème.

Les activités agricoles et maraîchères, professionnelles et de loisir, ont connu un important développement en Région de Bruxelles-Capitale au cours des dernières années, montrant la dynamique réelle de ce secteur polymorphe.

Le décalage qui peut exister entre l'affectation du sol et les activités agricoles contribue à une forme de précarité de ces dernières. Or l'accès durable au sol est un élément-clé de leur pérennité : l'investissement dans le travail du sol s'amortit sur le long terme.

Il s'agira de :

- Préserver l'affectation agricole actuelle ;
- Lorsque c'est pertinent, confirmer la vocation agricole des terres dont c'est actuellement l'usage ;
- Fixer des conditions de garantie quant aux activités agricoles afin de garantir leur qualité environnementale.



GRAND PUBLIC

1. PRÉSENTATION

L'identification des constats et des enjeux pour la ville à long terme est un sujet qui appelle un troisième groupe-cible de spécialistes : les habitants et usagers de la ville. Qu'il s'agisse d'habitants de la Région de Bruxelles-Capitale ou non, les usagers du quotidien sont les meilleurs experts de leur propre expérience de la ville, et les bénéficiaires ultimes de la planification territoriale.

C'est donc naturellement que Share The City est allé au-devant du grand public, à travers plusieurs ateliers participatifs.

Plus précisément, deux séries d'ateliers ont été organisées :

- La première avec les élèves de quatre classes de secondaire, en avril et mai 2023 ;
- La seconde, ouverte à tout le monde, dans trois lieux décentralisés et avec des partenaires locaux, en septembre et octobre 2023.

Des dispositifs participatifs s'adressant à la population bruxelloise mis en place en dehors du cadre de la modification du PRAS apportent un point de vue complémentaire. Il s'agit par exemple de l'Assemblée³⁹ Citoyenne Climat (dont le premier thème en 2023 a porté sur l'habitat) et des commissions délibératives⁴⁰ du Parlement bruxellois (notamment celles sur le sans-abrisme en 2021, sur la biodiversité en 2022 et sur le bruit urbain en 2023). Les recommandations de ces assemblées et commissions sont disponibles en ligne.

2. ATELIERS ÉCOLES

2.1. ATELIERS

Les quatre ateliers ont été organisés avec la collaboration des professeurs pour la préparation et celle des élèves lors des séances.

Institut des Ursulines, Koekelberg

24 avril : 15 élèves de la classe de 5e secondaire, cours de sciences économies, Professeure Élise Lebeau.

Lucerna Campus Innova, Anderlecht

26 avril : 15 élèves de la classe de 5e secondaire, Professeurs Hashib Rahman et Homayoon Komijani.

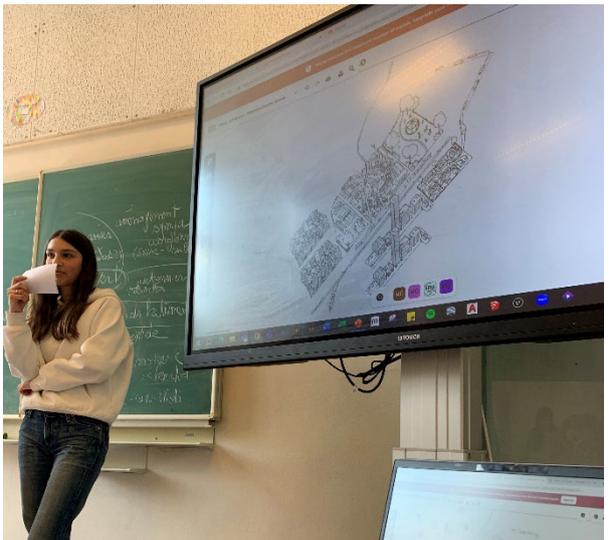
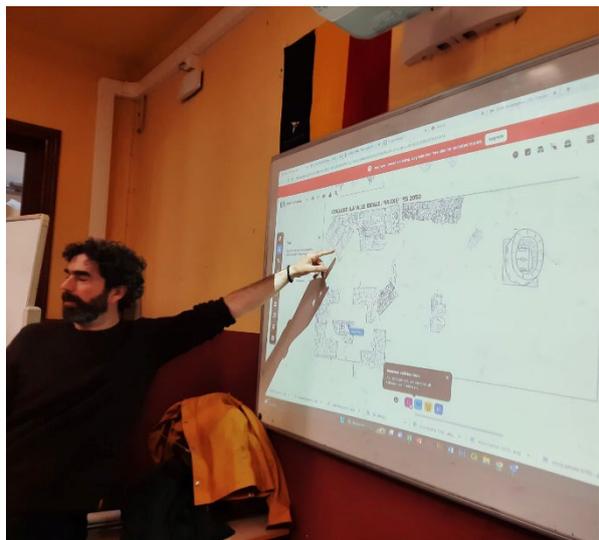
Athénée Charles Janssens, Ixelles/Elsene

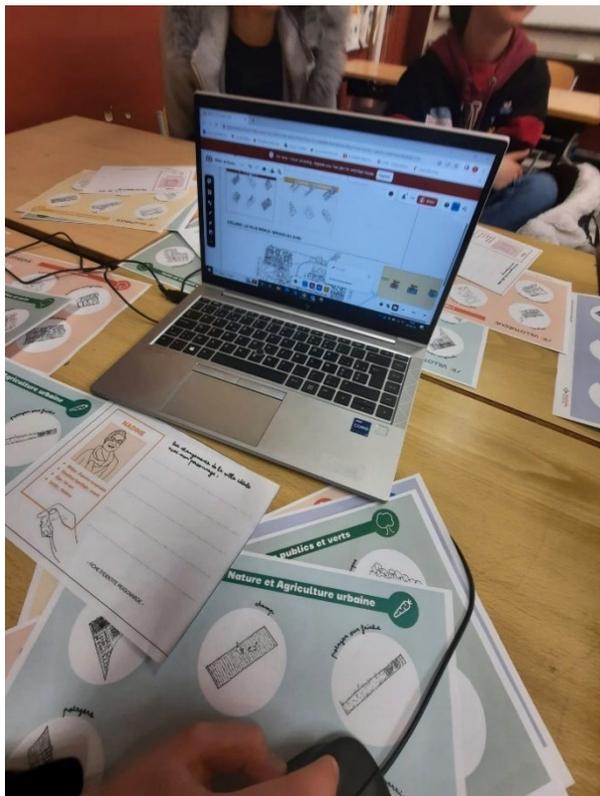
19 mai : 20 élèves de la classe de 6e secondaire, cours de géographie, Professeure Barbara Estievenart.

19 mai : 17 élèves de la classe de 6e secondaire, cours de géographie, Professeure Laura Gutierrez Florez.

³⁹ <https://www.assembleeclimat.brussels/>

⁴⁰ <https://democratie.brussels/pages/cd>





© perspective.brussels / BUUR-ERU - photos des ateliers

2.2. DÉROULÉ

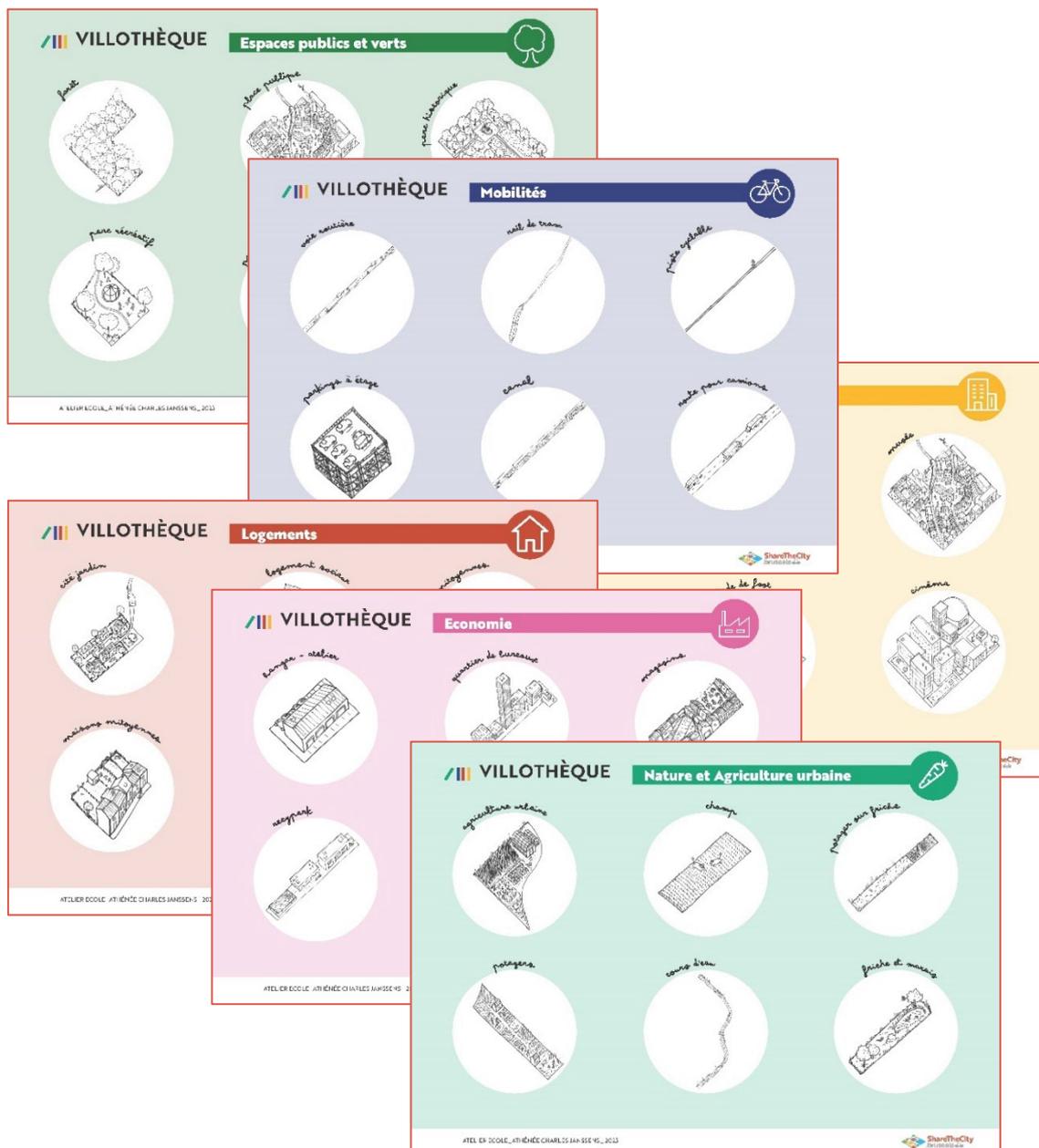
Les ateliers ont été animés par un trio de personnes de Perspective et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ils ont suivi le même déroulé permettant d'aboutir à des résultats intégrés.

- Qui vous êtes - Questions aux élèves : Dans quelle commune habitez-vous ? Par quel moyen de transport êtes-vous venus ce matin ? Ou le début d'une analyse urbanistique.
- Qui nous sommes - Le métier d'urbaniste : Présentation des trois urbanistes présents, leur parcours personnel et ce qui leur plait dans l'exercice du métier.
- Le PRAS - Présentation simplifiée à travers les outils urbanistiques : démonstration de la plateforme Brugis : zoom sur les alentours de l'école (orthophotoplan, affectation du sol et des différentes fonctions) + Bruciel (évolution historique de la ville).
- Bruxelles aujourd'hui - Présentation des constats : projection de dix photos de lieux à Bruxelles représentant les 4 axes thématiques : Maillages, Mobilité, Densité, Mixité. Faire réagir les élèves. Est-ce que vous reconnaissez ce lieu ? Qu'est-ce que vous y voyez ? Ce que vous ressentez ?
- Votre Bruxelles demain - Imaginer 2050 : Se projeter dans la perception de la ville du futur, sur un temps long (voir le détail ci-dessous).
- Partage - Présentation et synthèse des collages de chacun des groupes.

Exercice “Votre Bruxelles de demain – Imaginer 2050”

L'exercice (point 6 ci-dessus) est réalisé par petits groupes d'environ cinq élèves et fonctionne en trois temps :

- Créer un collage en groupe à l'aide des différentes typologies de villes selon les thématiques abordées dans les constats (sur une application collaborative en ligne). Les élèves ont à leur disposition une « villothèque » qui présente des axonométries représentatives de différentes typologies urbaines.
- Nommer les priorités et besoins à débattre en groupe et amorcer des moyens d'arbitrer.
- Vérifier avec son personnage attribué (persona), si des nécessités supplémentaires apparaissent.



Étape 1 : La « villothèque » ou les pièces du puzzle à disposition des élèves



LA VILLE IDÉALE
Bruxelles 2050

Classe :

GROUPE
1

TITRE :

les priorités :

- 1
.....
- 2
.....
- 3
.....
- 4
.....
- 5
.....

les besoins :








ATELIER ECOLE_ATHÉNÉE CHARLES JANSSENS_ 2023



Étape 2 : Formuler les priorités qui ont orienté la création et expliciter les besoins sous-jacents

<div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="text-align: center; color: blue;">SILVIA</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Métier : Femme au foyer • Situation familiale : marié, 5 enfants • Âge : 44 ans • Loisirs : gymnastique </div> <p style="font-size: x-small;">les changements de la ville idéale avec mon personnage :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">- FICHE D'IDENTITÉ PERSONNAGE -</p>	<div style="border: 1px solid green; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="text-align: center; color: green;">PEDRO</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Métier : Livreur • Situation familiale : célibataire • Âge : 39 ans • Loisirs : basket </div> <p style="font-size: x-small;">les changements de la ville idéale avec mon personnage :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">- FICHE D'IDENTITÉ PERSONNAGE -</p>
<div style="border: 1px solid orange; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="text-align: center; color: orange;">NADINE</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Métier : Experte comptable • Situation familiale : marié • Âge : 50 ans • Loisirs : théâtre </div> <p style="font-size: x-small;">les changements de la ville idéale avec mon personnage :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">- FICHE D'IDENTITÉ PERSONNAGE -</p>	<div style="border: 1px solid purple; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="text-align: center; color: purple;">JOËL</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Métier : Pensionné • Situation familiale : veuf • Âge : 74 ans • Loisirs : pêche </div> <p style="font-size: x-small;">les changements de la ville idéale avec mon personnage :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">- FICHE D'IDENTITÉ PERSONNAGE -</p>

Étape 3 : Se mettre dans les chaussures d'une autre personne (persona), imaginer ses attentes et vérifier que le projet imaginé lui convient aussi

2.3. ENSEIGNEMENTS ET RÉSULTATS

Le premier enseignement de cette expérience est sans doute que les élèves ont très rapidement pu démarrer la discussion, les échanges et la construction d'une image idéale commune. Cela confirme le postulat de départ, qu'ils sont bien des experts d'une partie de la réalité, à partir de leur propre expérience de la ville.

Le deuxième enseignement est que les élèves comprennent la tension entre une ville idéale, qui répond aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et la ville qui répond aux besoins d'aujourd'hui, et qui a du faire des arbitrages, et parfois des concessions.

Le troisième enseignement est que leurs préoccupations prioritaires ne sont pas diamétralement éloignées de celles des générations qui les précèdent. Dans leur ville idéale, un logement de qualité est financièrement accessible et les espaces verts sont présents en suffisance. Les fonctions plus actives de la ville sont souhaitables, mais à juste distance : la proximité, oui ; mais sans les nuisances.

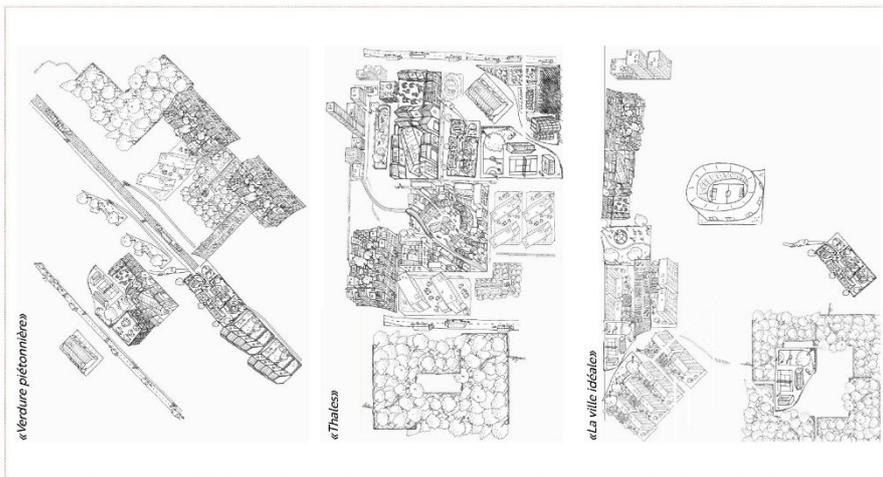
Le quatrième et dernier enseignement pourrait être que si chaque élève a d'emblée ses préoccupations plus personnelles (selon les cas : les potagers, les stades de sport, la mobilité...), les débats trouvent leur place de manière raisonnée. En définitive, la prise de décision en cas d'arbitrage – même si sa portée se limitait à un projet de groupe de deux heures – a pu aboutir en bonne entente.

Quelques morceaux choisis dans les pages qui suivent...

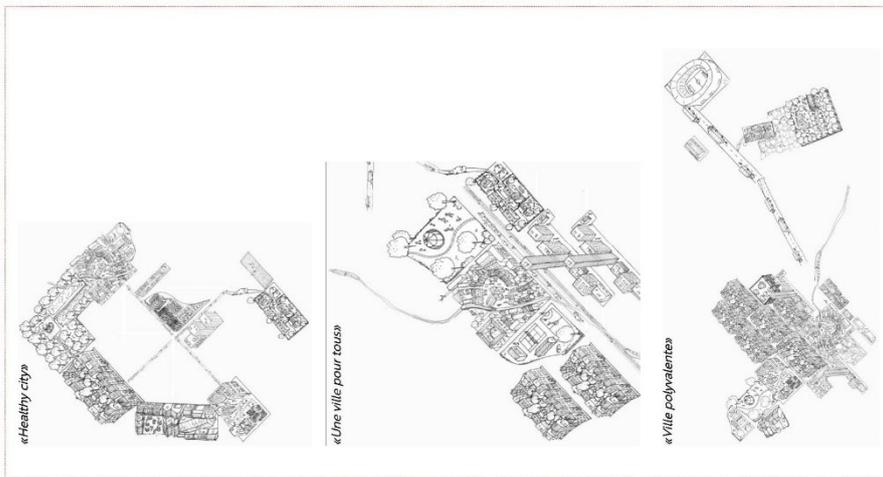
2.3.1. Bruxelles 2050 – La ville idéale

Résultats de 3 écoles à Bruxelles Resultaten van 3 scholen in Brussel

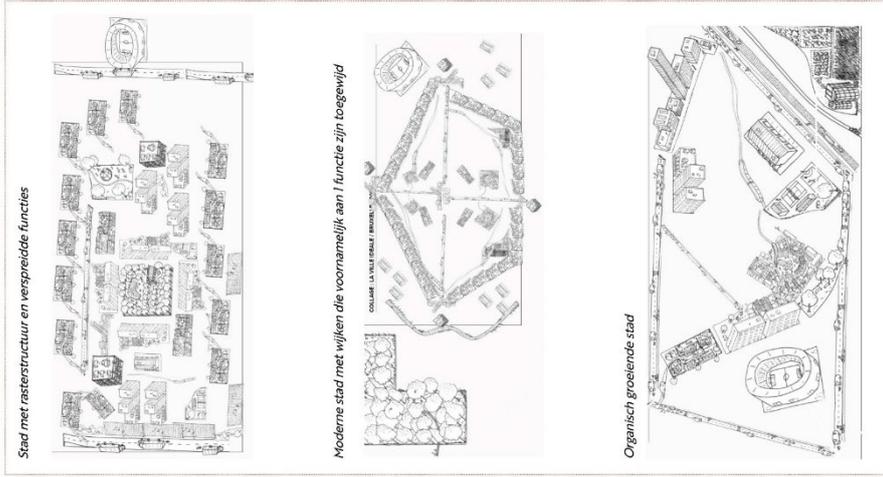
Institut des Ursulines, Koekelberg



Athénée Charles Jannsens, Ixelles



Lucerna Campus Innova, Anderlecht



2.3.2. Bruxelles 2050 – Les priorités et les besoins



LA VILLE IDÉALE
Bruxelles 2050

Classe 5EME :

GROUPE

3

TITRE : ..THALES.....

les priorités :

- ① ..PARC.....
- ② ..MOBILITÉ.....
- ③ ..MAGASIN.....
- ④ ..LOGEMENT...SOLIAUX.....
- ⑤ ..VOIE...ROUILLÈRE.....

les besoins :

-  ..PLUS...DE...VÉGÉTATION.....
-  ..CULTIVER.....
-  ..PARKING...VÉLO...A...VOITURE.....
-  ..PLUS...DE...LOGEMENT.....
-  ..HOPITAUX...(PROCHES)...ACCESSIBLES.....



LA VILLE IDÉALE
Bruxelles 2050

Classe 5EME :

GROUPE

2

TITRE :

les priorités :

- ① ..logement...le + important.....
- ② ..Parcs.....
- ③ ..Magasins "pas juste à destination!".....
- ④ ..Street de fait on a besoin de bat fait vs sports mixtes.....
- ⑤

les besoins :

-  ..Parcs près des logements...avec pelouses.....
-  ..potager partagé...à côté des logements.....
-  ..Tram...pistes cyclables.....
-  ..Voies type des jardins...vivable...si possible à côté logements mixtes organisés autour d'un potager partagé.....
-  ..Magasins (assemble à la main).....



DE IDEALE STAD
2050

De jaar: 5 jaar

GROEP
3

TITEL:

Prioriteiten: -	Behoeftes:
① <u>Stad van de toekomst</u>	 <u>Stadsplan / recreatie</u>
② <u>Woonruimte</u>	 <u>breed breedte huizen in metropool</u>
③ <u>Wonen (betaalbaar)</u>	 <u>Openbaar vervoer</u>
④ <u>Openbaar vervoer</u>	 <u>keuring, gezonde huisvesting / goed huisvesting</u>
⑤ <u>Werkgelegenheid</u>	 <u>multifunctioneel / mixte ontwikkeling / openbare voorzieningen</u>

ATELIER ECOLE_CAMPUS INNOVA_2023 



LA VILLE IDÉALE
Bruxelles 2050

Classe 5EME :

GROUPE
1

TITRE : ville verte et moderne

les priorités :	les besoins :
①	 <u>parc historique (nature + activité)</u>
②	 <u>potager</u>
③	 <u>parking à étage / voie verte</u>
④	 <u>cité jardin, logement sociaux et mixte résidentiel</u>
⑤	 <u>espace de sport / magasin / banque / atelier</u>

2.3.3. Bruxelles 2050 – Les personas

CÉLIA

Hoe zou je de droomstad veranderen vanuit mijn perspectief?



Beroep: **Bolker**
Familiële situatie: **alleenstaand**
Leeftijd: **39 jaar**
Vrije tijd: **zelf hoofd ontwerpen**

Ik zou graag willen dat er een stevier dichtbij het publiek plein geplaatst wordt er om er sneller toegang te hebben en ook te na mijn werkuren.

- IDENTITEITSFICHE PERSONNAGE -

ELISABETA

Hoe zou je de droomstad veranderen vanuit mijn perspectief?



Beroep: **Leerkracht aardrijkskunde**
Familiële situatie: **alleenstaand, 3 kinderen**
Leeftijd: **41 jaar**
Vrije tijd: **wandelen**

Er zijn meerdere parken waar haai kinderen kunnen gaan spelen. Er is genoeg pedare om te wandelen. Winkels zijn dichtbij de woningen.

- IDENTITEITSFICHE PERSONNAGE -

NATHAN

Hoe zou je de droomstad veranderen vanuit mijn perspectief?



Beroep: **Stedenbouwkundige**
Familiële situatie: **gehuwd, 1 kind**
Leeftijd: **44 jaar**
Vrije tijd: **fietsen**

Meer recreatie voor specifieke activiteiten: in dit geval klimmen.

- IDENTITEITSFICHE PERSONNAGE -

ALIM

Hoe zou je de droomstad veranderen vanuit mijn perspectief?



Beroep: **Garagist**
Familiële situatie: **gehuwd, 3 kinderen**
Leeftijd: **55 jaar**
Vrije tijd: **met de moto rijden**

Ik zou meer wegen willen en een individuele aanpak hebben voor mijn zaak. Voor de rest vind ik de wegen genoeg - dichtbij school.

- IDENTITEITSFICHE PERSONNAGE -

NAËL

Hoe zou je de droomstad veranderen vanuit mijn perspectief?



Beroep: **sportcoach**
Familiële situatie: **alleenstaand**
Leeftijd: **21 jaar**
Vrije tijd: **judo**

Ik zou graag dicht bij een sportveld wonen. Om er sneller toegang te hebben.

- IDENTITEITSFICHE PERSONNAGE -

JOËL

Hoe zou je de droomstad veranderen vanuit mijn perspectief?



Beroep: **Gepensioneerd**
Familiële situatie: **weduwnaar**
Leeftijd: **74 jaar**
Vrije tijd: **vissen**

Meer parken om te wandelen en meer water zoals zivier, kanalen, ... om te gaan vissen, visser en Van de Natuur te genieten.

- IDENTITEITSFICHE PERSONNAGE -

3. ATELIERS TOUS PUBLICS

3.1. ATELIERS

Trois ateliers avec le grand public, de trois heures chacun, ont été organisés en collaboration avec des partenaires locaux. Nous les remercions pour leur soutien.

Ces ateliers ont été organisés au plus près du public visé dans des lieux communautaires reconnus localement, facilement accessibles. 142 personnes y ont participé, pour s'informer sur les enjeux du PRAS et de la région de demain (nature, habitat, espace public, économie...) et donner leur avis à l'oral ou à l'écrit sur des enjeux locaux ou régionaux, personnels ou collectifs. Nous les remercions.

LaVallée, Molenbeek

Mardi 19 septembre, 17h00 – 20h00 : 39 personnes

De Kriekelaar, Schaerbeek

Lundi 25 septembre, 17h00 – 20h00 : 41 personnes

Flagey, Ixelles

Samedi 7 octobre, 10h00 – 13h00 : 62 personnes

3.2. COMMUNICATION ET ACTEURS RELAIS

Durant les mois de juillet et août, le tissu associatif local a été sollicité pour relayer le projet auprès des bénéficiaires. Cette démarche a été faite par téléphone ou sur place. L'objectif étant, à travers des personnes référentes, d'atteindre un public peut-être moins habitué à participer à des ateliers de ce type sur un sujet de ce type. Cela ne s'est pas toujours avéré possible, ni même pertinent (pas dans les priorités, sujet trop large, trop abstrait...) mais certains acteurs ont pu relayer l'information directement auprès de leurs usagers.

Dans chacune des 19 maisons communales, des affiches ont été collées et des flyers déposés. Dans les 3 communes où se sont déroulés les ateliers, l'affichage a été renforcé dans les infrastructures communautaires proches (bibliothèque, CPAS, centre culturel...) et dans certains commerces.

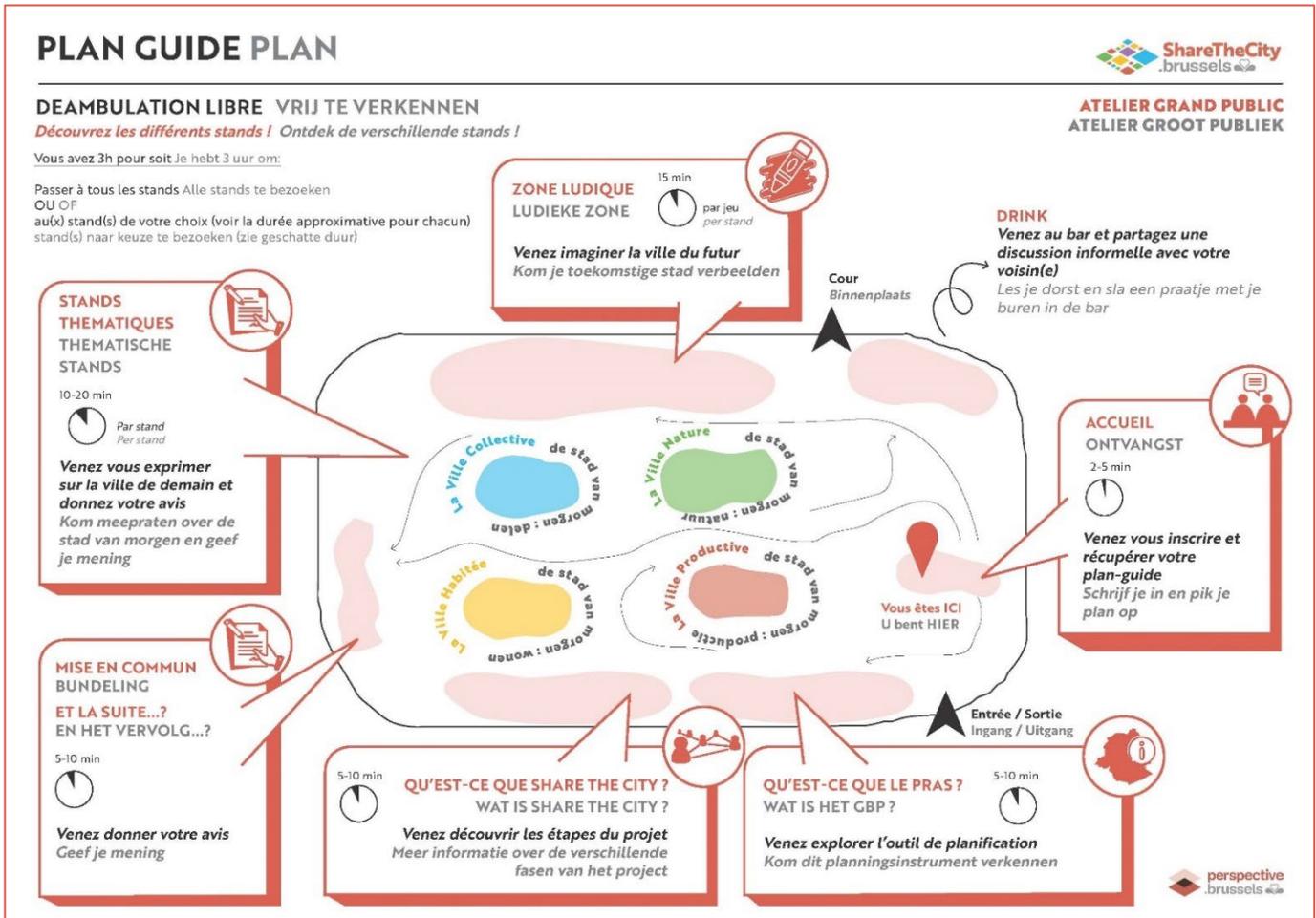
Des petits stands avec distribution de flyers pour annoncer les ateliers ont aussi été organisés dans l'espace public à Berchem-Sainte-Agathe le 2 septembre et à Bruxelles lors de la journée sans voiture.

Au début du mois de septembre, une invitation a été envoyée largement et relayée sur les réseaux sociaux et les acteurs suivants ont été spécialement ciblés :

- Personnes qui ont participé à des moments d'échanges préalables et qui ont demandé à être tenues informées ;
- Personnes référentes des ateliers « Acteurs Publics » et aux services de la participation citoyenne des 19 communes ;
- Personnes référentes des ateliers « Société civile » ;
- Acteurs-relais associatifs des trois communes où se sont déroulés les ateliers et de manière moins ciblée au sein des 16 autres communes.

3.3.1. Accueil

Suivez le (plan-)guide ! A l'accueil, les participants et participantes s'inscrivent et reçoivent le plan des stands avec une explication de la logique de l'ensemble et de chaque stand. Les enfants peuvent directement rejoindre la zone ludique.



3.3.2. Qu'est-ce que le PRAS ?

Un premier stand est consacré à l'explication de l'outil PRAS, ses objectifs, son fonctionnement.

L'accent est mis sur la carte des affectations, en version papier grand format ou en version dynamique sur BruGIS.

Il permet aux participantes de découvrir le plan ou de se rafraîchir la mémoire, et de se mettre en condition pour la suite.



© perspective.brussels / BUUR-ERU – stand Qu'est-ce que le PRAS ? Atelier La Vallée

3.3.3. Qu'est-ce que Share The City ?

Qu'est-ce que Share The City et en quoi est-ce différent du PRAS ? Ce stand se concentre sur le processus de la modification du PRAS, explique son nom, « Share The City » et détaille ses objectifs et son planning. Il décrit la mission confiée par le Gouvernement.

Ce stand est riche en contenu, on y retrouve les panneaux suivants :

Rappel de l'origine du projet Share The City



Le **Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)** est un outil essentiel pour l'aménagement du territoire.

Il détermine pour **chaque îlot de la Région bruxelloise s'il est constructibles ou non et à quoi il est destinés** (habitat, commerces, activités productives, zone naturelle, ...). Il définit des fonctions (appelées en aménagement du territoire «affectations du sol») et fixe certaines conditions de leur développement.

Il a un impact au niveau du foncier, de la structure urbaine, du cadre de vie, du patrimoine, de la protection de l'environnement,...

Le PRAS se situe au sommet de la hiérarchie des plans réglementaires régissant le développement territorial, il a force obligatoire tant pour les autorités que les particuliers. En vigueur depuis 2001, le PRAS actuel n'a fait l'objet que de modifications partielles. Il doit aujourd'hui tenir compte et anticiper les évolutions sociales et environnementales en cours et à venir, ainsi que les autres nouvelles réglementations en vigueur. Une modification plus profonde est donc nécessaire afin d'adapter la ville à ces nouveaux défis et aux grands enjeux de notre temps.

La modification du PRAS porte le nom de **Share The City**.

C'est le signe de l'engagement à réussir l'équilibre des différentes fonctions de la ville. C'est aussi la confirmation que le PRAS doit, encore plus qu'avant, traduire sur le terrain un partage équitable et inclusif de la ville pour **permettre tous les usages utiles, ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie de toutes et tous**.

Cela passe par plus de mixité en certains lieux pour assurer la vitalité de la ville, alliant l'habitat, le travail, l'approvisionnement, l'éducation, le loisir,...

Et aussi par une répartition claire et affirmée des affectations qui doivent pouvoir se déployer pour assurer leur pérennité et leur rôle dans la ville, tels que les espaces verts et les activités productives.

Ancré dans le projet de ville porté par le PRDD, **Share The City** ne laissera aucune priorité de côté: climat, biodiversité, équilibre social, inclusivité, bon usage du sol...

Pour en savoir plus:



Het **Gewestelijk Bestemmingsplan (GBP)** is een essentiële tool voor ruimtelijke ordening.

Het bepaalt voor elk perceel in het Brussels Gewest of er al dan niet gebouwd mag worden en met welke bestemming (woningen, winkels, bedrijfsactiviteiten, natuurgebied enz.)

Het definieert functies, die in de ruimtelijke ordening «bodembestemmingen» worden genoemd, en stelt bepaalde voorwaarden aan de ontwikkeling ervan.

Het GBP heeft impact op de grond, de stedelijke structuur, de leefomgeving, het erfgoed, de milieubescherming.

Het GBP staat bovenaan de hiërarchie van regelgevende plannen voor ruimtelijke ontwikkeling en is bindend voor zowel de overheid als particulieren.

Het huidige GBP is sinds 2001 van kracht en werd slechts gedeeltelijk gewijzigd.

Vandaag moet het rekening houden met en anticiperen op huidige en toekomstige sociale en milieuentwikkelingen evenals andere nieuwe geldende voorschriften.

Een diepgaandere wijziging is dan ook noodzakelijk om de stad aan te passen aan de nieuwe uitdagingen en de grote vraagstukken van vandaag.

De wijziging van het GBP kreeg de naam **Share The City**.

Die verwijst naar het streven naar evenwicht tussen de verschillende functies van de stad. Hij geeft ook aan dat het GBP nog meer dan voorheen op het terrein een eerlijke en inclusieve verdeling van de stad moet weerspiegelen om alle nuttige toepassingen en een verbetering van de levenskwaliteit voor iedereen mogelijk te maken.

Dit vereist meer gemengd gebruik op bepaalde plaatsen om de vitaliteit van de stad te garanderen, waarbij wonen, werken, toevoyer, onderwijs, vrije tijd enz. worden gecombineerd. En ook een duidelijke en assertieve verdeling van de bestemmingen die zich moeten kunnen ontwikkelen om hun duurzaamheid en hun rol in de stad te garanderen, zoals groene ruimten en productieactiviteiten.

Verankerd in het stadsproject dat wordt ondersteund door het GBP, zal **Share The City** geen prioriteit onbesproken laten: klimaat, biodiversiteit, maatschappelijk evenwicht, inclusiviteit, correct landgebruik enz.

Meer weten?



Ligne du temps du projet, phase par phase

Permet de se situer dans le temps, et d'interroger les enjeux à long terme du projet.

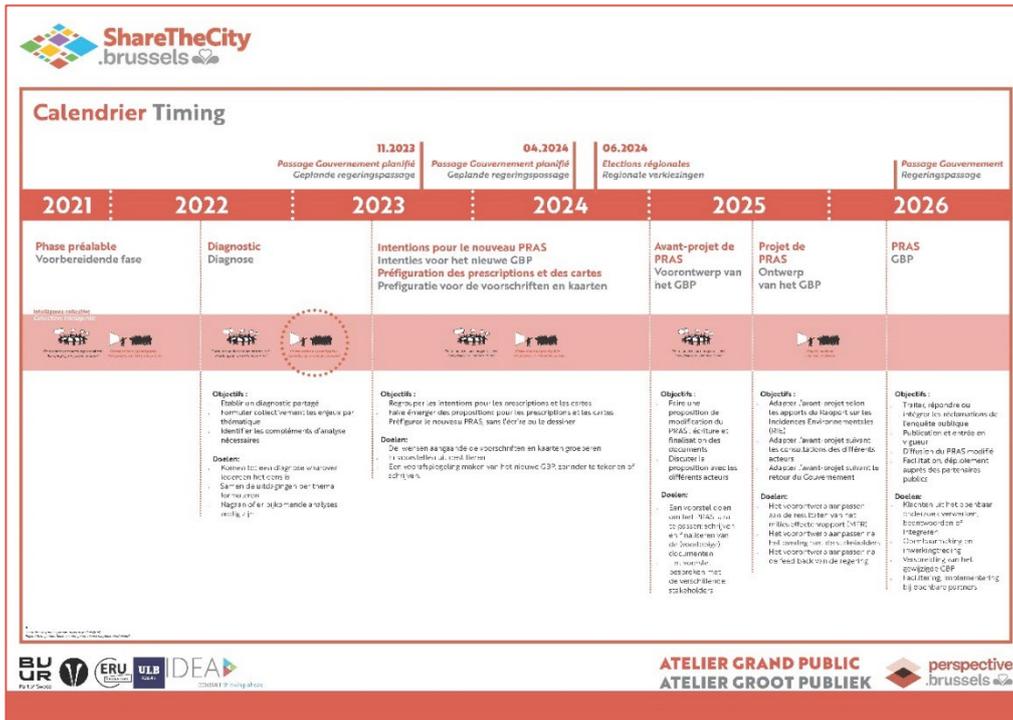
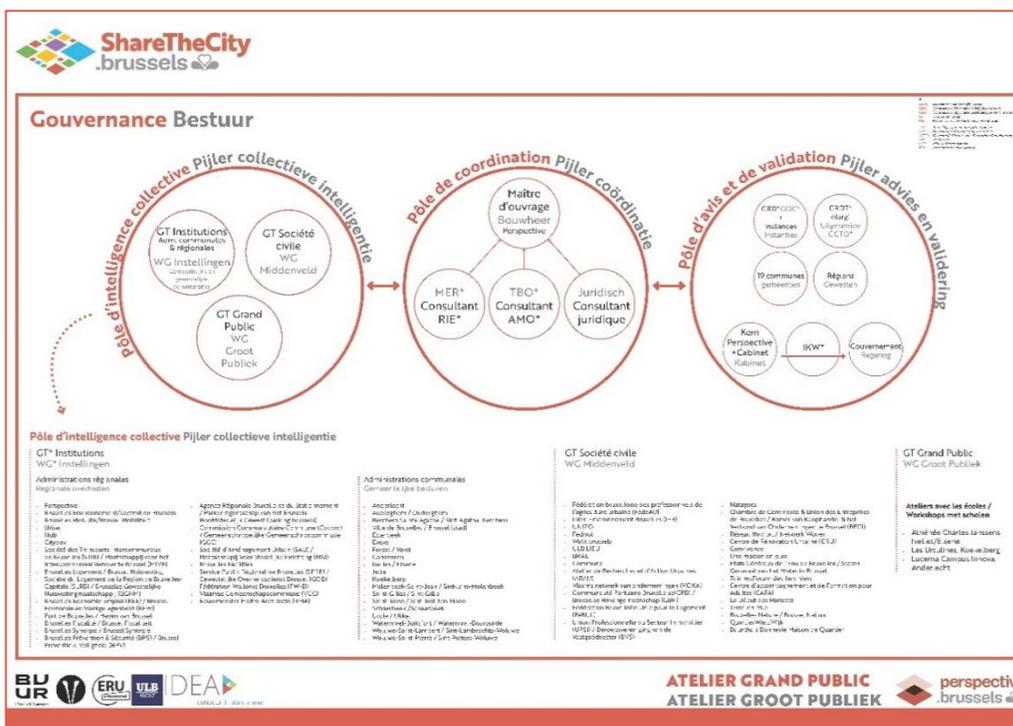


Schéma de la gouvernance du projet

Montre quel est le processus pour faire aboutir ce projet concerté.



3.3.4. Quatre stands thématiques

Les quatre stands forment la partie centrale de l'atelier. Ils sont consacrés à la ville telle qu'elle est vécue et désirée par les participants et participantes, population et usagers. Le champ est très large et pour y parvenir, les enjeux généraux ont été regroupés en quatre « villes thématiques », disposant chacune de son stand :

1. La ville habitée de demain
2. La ville collective de demain
3. La ville nature de demain
4. La ville productive de demain

Ces regroupements visent à poursuivre les échanges sur les quatre thématiques (mixité, densités, maillages, mobilités) des ateliers précédents avec les acteurs publics et la société civile, sous un angle appropriable.

Il n'y a bien sûr pas d'ordre pour aborder ces sujets, les participantes papillonnent à leur guise et restent libres de ne s'arrêter qu'aux sujets qui les intéressent.

Une fois arrivées, les personnes participantes reçoivent une série d'informations et 3 ou 4 questions conçues pour amorcer la réflexion et les encourager à formuler les points qui leurs sont chers pour l'avenir de la Région.

A chaque stand on retrouve un grand panneau didactique et des fiches liées à des questions d'amorçage.



Stands thématiques - Atelier LaVallée, De Kriekelaar, Flagey

Stand “La ville nature de demain”

COMMENT RENFORCER LA BIODIVERSITÉ ?
QUELS USAGES POUR LES ESPACES VERTS ?
QUELLE PLACE POUR LA PRODUCTION AGRICOLE ?
COMMENT DONNER UNE PLACE A L'EAU ?

HOE VERSTERKEN WE DE BIODIVERSITEIT ?
WELKE ACTIVITEITEN IN DE GROENE RUIMTE ?
WELKE PLAATS VOOR DE LANDBOUW ?
HOE RUIMTE MAKEN VOOR WATER ?



perspective.brussels / BUUR-ERU - panneau La ville nature de demain - extraits

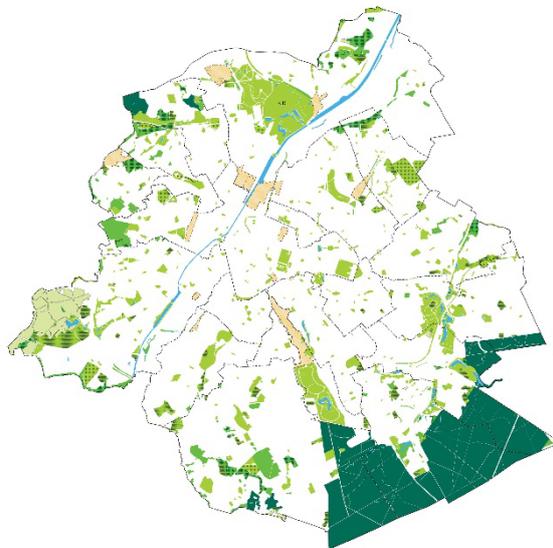
QUOI ? WAT

- Les espaces verts (accessibles) Groene ruimten (toegankelijke)
- Les parcs (public, pocket parc) Parken (openbaar, pocketparken)
- Les friches Braakliggende terreinen
- Les forêts Bos
- Les jardins privés Privétuinen
- Le Canal Het kanaal
- Les étangs Vijvers
- Les cours d'eau Waterlopen
- Les fermes, serres agricoles Boerderijen en kassen
- Les potagers (collectifs) Moestuinen (collectief)

CHIFFRES CLÉS KERNCIJFERS

- 52%** Taux de végétalisation du territoire bruxellois Vegetatiebedekking in Brussel
- 15%** Pentagone Vijfhoek **28%** Première couronne Eerste kroon
- 56%** Seconde couronne (hors Forêt de Soignes) Tweede kroon (uitgezonderd het Zoniënwoud)
- 74%** de Bruxellois ont accès à un espace vert à proximité de chez eux van de Brusselaars beschikt over groene ruimte in de buurt van zijn woning.
- 392** sites potagers moestuinen
- 158** étangs vijvers

CARTE DU PRAS KAART VAN HET GBP

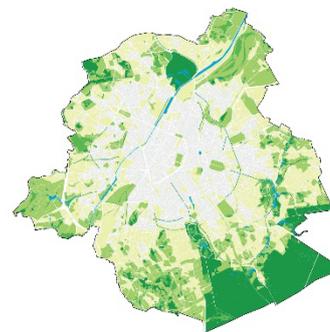


- Zones vertes** Groengebieden et **Zones de parcs** Parkgebieden
 - > 298 ha
 - > 928 ha
- Zones vertes de haute valeur biologique** Groengebied met hoogbiologische waarde
 - > 179 ha
- K.R.** **Domaine royal** Koninklijk domein
 - > 171 ha
- Zones de sports ou de loisirs de plein air** Gebieden voor sport- of vrijetijdsactiviteiten in de open lucht
 - > 335 ha
- Zones de cimetières** Gebieden met begraafplaatsen
 - > 152 ha
- Zones forestières** Bosgebieden
 - > 1700 ha
- Zones agricoles** Landbouwgebieden
 - > 227 ha
- Zones d'eau** Watergebieden
 - > 180 ha
- Zones d'intérêt régional** Gebieden van gewestelijk belang
 - > 258 ha



ATLAS CARTOGRAPHIQUE CARTOGRAFISCHE ATLAS

Carte d'évaluation biologique Kaart van de biologische waarderingskaart

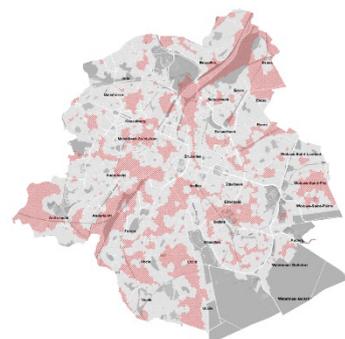


La carte d'évaluation biologique est un outil, mis en place par Bruxelles Environnement, qui permet de suivre et d'objectiver la valeur biologique et les zones qui contribuent à la protection de la biodiversité régionale (faune, flore et habitats naturels).

De biologische waarderingskaart is een instrument van Leefmilieu Brussel waarmee de biologische waarde en de gebieden die bijdragen tot de bescherming van de gewestelijke biodiversiteit (fauna, flora en natuurlijke habitats) kunnen worden opgevolgd en geobjectiveerd.

- A** = très haute valeur biologique zeer hoge biologische waarde
- B** = haute valeur biologique hoge biologische waarde
- C** = valeur biologique importante aanzienlijke biologische waarde
- D** = valeur biologique significative significante biologische waarde
- E** = valeur biologique limitée beperkte biologische waarde

Carte des zones de carence en espaces verts accessibles au public Kaart van de gebieden met een tekort aan voor het publiek toegankelijke groene ruimten



La carte représentant, au sein du territoire régional, les zones de carence en espaces verts accessibles au public majoritairement végétalisés, montre les inégalités, notamment pour les quartiers aux alentours du canal.

De kaart die binnen het gewestelijk grondgebied de gebieden weergeeft met een gebrek aan voor het publiek toegankelijke, hoofdzakelijk begroeide groene ruimte, laat de ongelijkheden zien, vooral in de wijken rond het kanaal.

- Zones de carence en espaces verts accessibles au public** Gebieden met een tekort aan groene ruimten die toegankelijk zijn voor het publiek

QUOI ? WAT

- Les espaces publics Openbare ruimtes
- Les écoles, crèches Scholen, kinderdagverblijven
- Les hôpitaux Ziekenhuizen
- Les musées Musea
- Les théâtres Theaters
- Les gares et stations Zenders en stations
- Les parcs Parken

CHIFFRES CLÉS KERNCIJFERS

- 53.000** places créées en écoles primaires & secondaires en 15 ans
basis- en middelbare schoolplaatsen gecreëerd in 15 jaar
- 60 %** de l'espace public est dédié à la voirie automobile
van de openbare ruimte is gewijd aan wegen
- 37 %** aux piétons et aux voetgangers en **2,3 %** aux vélos (2020) aan fietsen (2020)

CARTE DU PRAS KAART VAN HET GBP



Zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public
Gebieden voor voorzieningen van collectief belang of openbare diensten
• 1114 ha

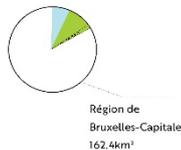
Zones vertes Groengebieden
• 298 ha
Zones de parcs Parkgebieden
• 928 ha

Zones de sports ou de loisirs de plein air
Gebieden voor sport- of vrijetijdsactiviteiten in de open lucht
• 335 ha

Zones d'intérêt régional
Gebieden van gewestelijk belang
• 258 ha

Espaces structurants
Structureerende ruimten

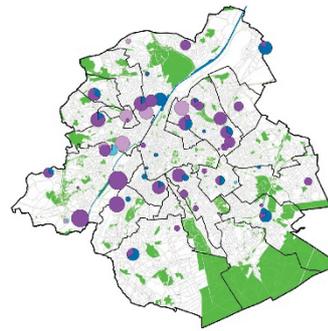
Zones de chemin de fer
Spoorweggebieden



Région de Bruxelles-Capitale
162.4km²

ATLAS CARTOGRAPHIQUE CARTOGRAFISCHE ATLAS

Carte des enseignements secondaires ordinaires créés ou programmés Kaart van de nieuwe of geplande scholen secundair onderwijs



La carte montre le nombre de place de secondaire ordinaire créées ou programmées depuis 2010. C'est principalement dans les quartiers au nord et à l'ouest de la Région qu'il y a un manque de places. Il y a cependant une surreprésentation par rapport aux projets programmés dans l'enseignement technique et professionnel d'ici 2025.

De kaart toont het aantal nieuwe of geplande plaatsen in het gewoon secundair onderwijs sinds 2010. Er is vooral een tekort aan plaatsen in de districten in het noorden en westen van de regio. Er is echter een oververtegenwoordiging ten opzichte van de projecten die gepland zijn voor technisch en beroepsopleiding tussen nu en 2025.

Enseignement Néerlandophone Néerlandstalig Onderwijs

Places créées Gecreëerde plaatsen - 2010-2017

Place projetées Geplande plaatsen

Enseignement Francophone Franstalig Onderwijs

Places créées Gecreëerde plaatsen - 2010-2017

Place projetées Geplande plaatsen

Nombre de places Aantal plaatsen



Carte du Plan Régional de Mobilité Kaart van het Gewestelijk Mobiliteitsplan Spécialisation multimodale des voiries Multimodale wegenspecialisatie



La carte de spécialisation multimodale des voiries fait partie du plan Good Move avec trois niveaux par réseau :

- **PLUS** : les grands axes de déplacement à l'échelle métropolitaine
- **CONFORT** : pour compléter le maillage des réseaux et assurer la desserte des différentes polarités de la capitale,
- **QUARTIER** : pour assurer la desserte fine des quartiers et des fonctions urbaines permettant à la fois la performance de chaque réseau, ainsi que leur bonne intégration dans l'espace public

De multimodale wegenspecialisatiekaart maakt deel uit van het Good Move-plan, met drie niveaus voor elk netwerk :

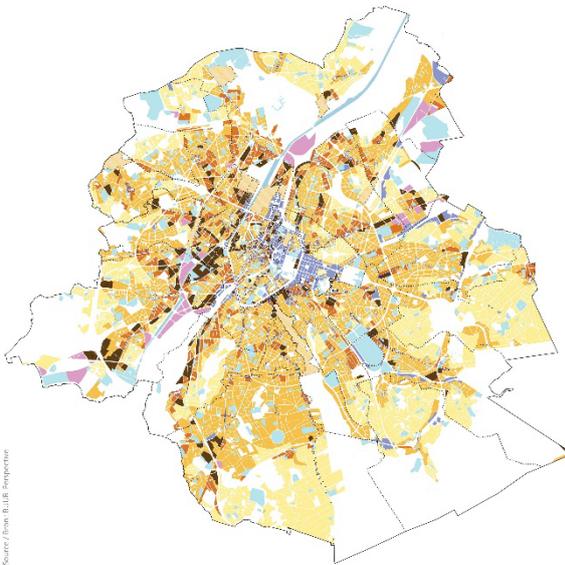
- **PLUS** : de grote vervoersassen op grootstedelijke schaal
- **CONFORT** : het netwerk vervolledigen en de verbinding met de verschillende centra van de hoofdstad verzekeren,
- **NEIGHBOURHOOD** : om ervoor te zorgen dat wijken en stedelijke functies goed bediend worden, zodat elk netwerk goed presteert en goed geïntegreerd is in de openbare ruimte.

Plus Plus
Confort Comfort
Quartier Wijk

QUOI ? WAT

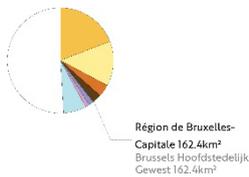
- Les commerces de proximité Buurtwinkels
- Les logements Huisvesting
- Les logements sociaux Sociale huisvesting
- Les cimetières Begraafplaatsen
- Le patrimoine Patrimonium
- Les centres commerciaux Winkelcentra
- L'espace public Openbare ruimte
- Les écoles, les crèches Scholen, kinderdagverblijven
- Les soins médicaux Medische zorg

CARTE DU PRAS KAART VAN HET GBP



Carte des zones affectées aux logements et liserés commerciaux
Kaart van gebieden voor huisvesting en lint van handelskernen

- Zones d'habitation (ZH) Woongebieden (WG)**
 - > 3022 zones/gebieden
 - > 3101 ha (31km²)
- Zones d'habitation à prédominance résidentielle (ZHPR)**
Woongebieden met residentiële karakter (WGRK)
 - > 1473 zones/gebieden
 - > 2227 ha (22km²)
- Zones Mixtes (ZM) Gemengde gebieden (GG)**
 - > 537 zones/gebieden
 - > 610 ha
- Zones de Forte Mixité (ZFM) Sterk gemengde gebieden (SGG)**
 - > 283 zones/gebieden
 - > 458 ha
- Zone administrative (ZA) Administratiegebieden (AG)**
 - > 279 zones/gebieden
 - > 249 ha
- Zone d'entreprises en milieu urbain (ZEMU)**
Ondernemingsgebied in een stedelijke omgeving (OGSD)
 - > 44 zones/gebieden
 - > 198 ha
- Zones d'Equipements d'intérêt collectif ou de service public (ZFI)**
Gebieden voor voorzieningen van collectief belang of openbare diensten (CVCROD)
 - > 780 zones/gebieden
 - > 1114 ha
- Zone d'Intérêt Régional (ZIR)**
Gebied van gewestelijk belang (GGB)
 - > 16 zones/gebieden
 - > 258 ha



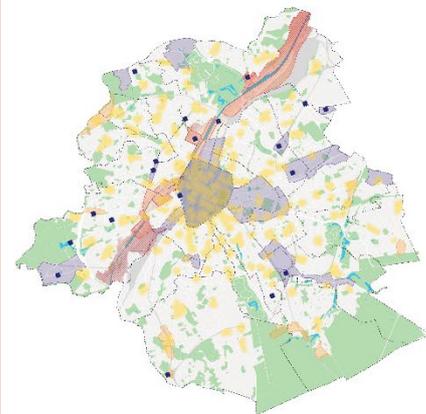
- Autres zones (excluant ou restreignant le logement)**
Andere gebieden (met uitsluiting van of beperkingen op huisvesting)
- Liseré de noyau commercial**
Lint van handelskernen
- Galeries commerçantes**
Winkelgalerijen

CHIFFRES CLÉS KERNCIJFERS

- 1.2 million** d'habitants inwoners
- 7.511** habitants/km² inwoners/km²
- 11.2%** de logements à finalité sociale (environ 65.000) sociale woningen (ongeveer 65.000) avec un objectif de met als objectif **15%**
- 300** aires de jeux speeltuinen
- + de 20.000** commerces handelszaken

ATLAS CARTOGRAPHIQUE CARTOGRAFISCHE ATLAS

PRDD - Carte des grandes ressources foncières et des noyaux d'identité locale
GPDO - Kaart van grote grondreserves en lokale identiteitskernen

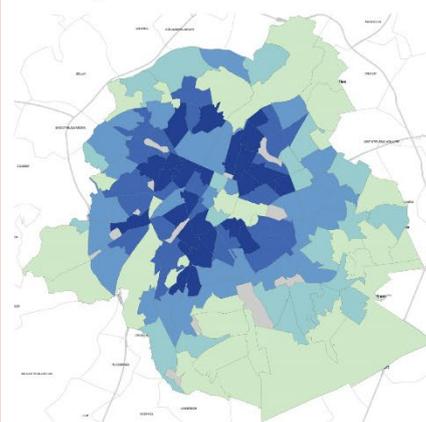


Territoires considérés comme stratégiques et/ou prioritaires en termes de développement urbain (densification, transformation, diversification, intensification).

Gebieden die worden beschouwd als strategisch en/of prioritair in termen van stedelijke ontwikkeling (verdichting, transformatie, diversificatie, intensivering).

- Dentagone**
Vijhoek
- Pôles de développement prioritaires**
> 17 pôles polen
> 4 campus universitaires-complexen
- Sites prioritaires de développement**
Prioritaire ontwikkelingsgebieden
> 9 sites
- Pôles d'échelles intercommunales et locales**
Polen van intercommunale en lokale schaal
> 9 odles polen
- Noyaux d'identité locale à créer**
In te creëren lokale identiteitskernen
- Noyaux d'identité locale**
Lokale identiteitskernen
- Territoire du Canal**
Kanaalgebied

Carte de densité de population (hab/km²) 2021 Bevolkingsdichtheid (inw/km²) 2021



Cette carte représente la densité de population par rapport au nombre d'habitants par km², dans chaque quartier statistique de Bruxelles par rapport à la moyenne régionale de 7511,21 habitants/km².

Deze kaart toont de bevolkingsdichtheid (aantal inwoners per km²) van elke statistische wijk van Brussel in verhouding met het gewestelijk gemiddelde van 7511,21 inwoners/km².

- < 5000
- 5000 > 8000
- 8000 > 14 000
- 14 000 > 18 000
- > 18 000
- Non disponible
- Moyenne régionale
Gewestelijk gemiddelde
7511

Stand “La ville productive de demain”

COMMENT SOUTENIR LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ?
COMMENT RENDRE LES QUARTIERS DE BUREAUX PLUS VIVANTS ?
COMMENT APPROVISIONNER LA VILLE ?

HOE KUNNEN WE DE ECONOMISCHE TRANSITIE ONDERSTEUNEN ?
HOE KUNNEN WE KANTOORWILKEN LEVENDIGER MAKEN ?
HOE DE STAD BEVOORRADEN ?



Source / Bron: BUUR-ERU

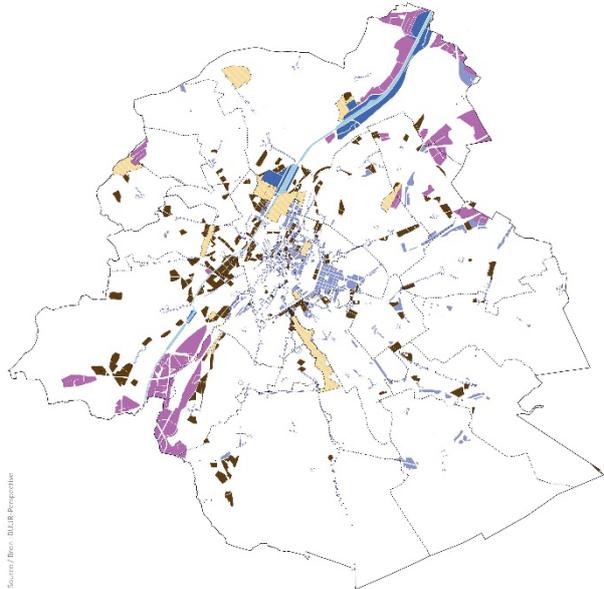
QUOI ? WAT

- Les commerces Handelszaken
- Les bureaux Kantoren
- Les petits ateliers Kleine werkplaatsen
- Les centres commerciaux Winkelcentra
- Les grands commerces spécialisés Grote specialzaken
- Le commerce de gros Groothandel
- Les activités industrielles Nijverheidsactiviteiten
- Les activités artisanales Ambachtsactiviteiten
- Les activités portuaires Havenactiviteiten
- La logistique Logistiek
- Les établissements hôteliers Hotels
- L'agriculture urbaine Stadslandbouw

CHIFFRES CLÉS KERNCIJFERS

- 115.541** entreprises ondernemingen
- 18%** taux de diminution des superficies dédiées aux activités industrielles, artisanales et productives (entre 1997 et 2001) daling van de oppervlakte gewijd aan industrie, ambacht en productie (tussen 1997 en 2001)
- 3%** taux de diminution des surfaces de bureaux afname van kantoorruimte
- 7.7%** taux de vacance des bureaux (en 2020) leegstand kantoren (in 2020)
- 70** espaces de coworking coworkingruimtes
- 12.700.000m²** de bureaux kantoren

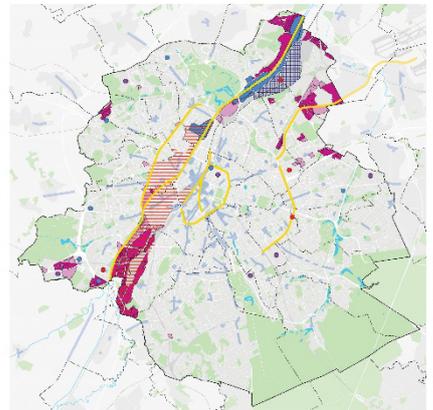
CARTE DU PRAS KAART VAN HET GBP



- Carte des zones affectées aux activités économiques (activités productives artisanales et portuaires & commerces) et aux bureaux**
- Kaart met gebieden toegewezen aan economische activiteiten (productie, artisanale en industriële activiteiten & winkel) en kantoren
- Zones d'industries urbaines (ZIU)** Gebieden voor stedelijke industrie (GSI)
 - > 103 zones/gebieden
 - > 505 ha
 - Zones d'activités portuaires et de transport (ZAPT)** Gebied met haven- en transportactiviteiten (GVH)
 - > 18 zones/gebieden
 - > 135 ha
 - Zone administrative (ZA)** Administratiegebieden (AG)
 - > 279 zones/gebieden
 - > 249 ha
 - Zone d'Intérêt Régional (ZIR)** Gebied van gewestelijk belang (GGB)
 - > 16 zones/gebieden
 - Zones de Forte Mixité (ZFM)** Sterk gemengde gebieden (SGC)
 - > 281 zones/gebieden
 - > 458 ha
- Région de Bruxelles-Capitale 162.4km²**
Brussels Hoofdstedelijk Gewest 162.4km²
- Liséé de noyau commercial** Lint van handelskernen
 - Galeries commerçantes** Winkelgalerijen
 - Autres zones (excluant ou restreignant les activités économiques)** Andere gebieden (met uitsluiting van of beperking op economische activiteiten)

ATLAS CARTOGRAPHIQUE CARTOGRAFISCHE ATLAS

Carte du développement économique (PRDD) Kaart van de economische ontwikkeling (GPDO)

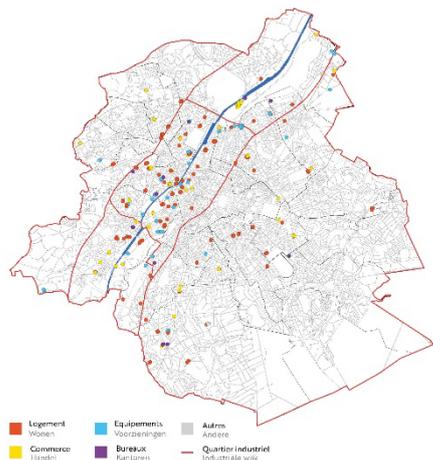


Pour assurer un équilibre entre les différentes fonctions de la ville, il est indispensable de créer les conditions pour maintenir et attirer des opérateurs économiques dans la ville, tout en respectant la forte concentration de l'habitat. Ainsi, la Région prévoit d'encourager la localisation préférentielle d'entreprises sur certains territoires, en fonction du type d'activités qu'elles développent. Elle prévoit également d'assurer la cohabitation entre les entreprises et les autres fonctions urbaines, en favorisant l'implantation d'entreprises compatibles avec l'habitat.

Om een evenwicht te garanderen tussen de verschillende functies van de stad, is het essentieel om de voorwaarden te creëren om economische operatoren in de stad te behouden en naar de stad aan te trekken, waarbij de sterke concentratie van de woonfunctie wordt gerespecteerd. Zo wil het Gewest de gepreïfererde vestiging van bedrijven in bepaalde gebieden aanmoedigen op basis van het type activiteit dat ze ontwikkelen. Het wil eveneens het meest rikbaar bestaan van bedrijven en andere stedelijke functies garanderen door de voorkeur te geven aan de vestiging van bedrijven die verenigbaar zijn met een woonfunctie.

- Axe de développement économique** Economisch ontwikkelingsas
- Zones d'entreprises en milieux urbains (PRAS)** Ondernemingsgebied in een stedelijke omgeving (GBP)
- Zones d'industries urbaines (PRAS)** Stedelijk industriegebied (GBPI)
- Projet de zone d'économie urbaine stimulée** Ontwerpzone van economische uitbouw in de stad
- Pôle de compétitivité** Competitiviteitspool
- Pôle universitaire** Universitaire pool
- Zones d'activités portuaires et de transport (PRAS)** Gebied voor haven- en vervoersactiviteiten (GBPI)
- Schaarboek-normalisat** Schaarboek-normalisatie
- Liséé de noyau commercial** Lint voor handelskernen
- Centre commercial** Winkelcentrum

Cartes des conversions d'activités productives en d'autres usages depuis 2011 Kaart van de reconversies van productieve activiteiten in andere functies sinds 2011



Par conversion, on entend aussi bien la réutilisation de bâtiments existants que la démolition / reconstruction complète du site, cette dernière option étant la plus courante. Les nouvelles constructions sont en effet nettement plus denses que celles qui préexistaient, ce qui laisse peu, voire aucune place à la possibilité de les conserver telles quelles. La catégorie 'autres' inclut les hôtels et les activités de production de biens immatériels.

Onder reconversie verstaan we ook hergebruik van bestaande gebouwen en de volledige afbraak en heropbouw van een gebouw waarbij het laatste het meeste voorkomt. De nieuwe programma's zijn veel meer verdicht dan de bestaande gebouwen toelieten, waardoor er weinig of geen mogelijkheid bestaat om deze als zodanig te behouden. De categorie 'overig' omvat hotels en productieactiviteiten van immateriële goederen.

- Logement** Wonen
- Commerces** Handel
- Equipements** Voorzieningen
- Bureaux** Kantoren
- Autres** Andere
- Quartier industriel** Industriele wijk

3.3.5. Mise en commun

Un stand de clôture est destiné à recueillir les points de vue plus synthétiques des participants, après avoir fait le tour des stands thématiques.

Le panneau représente une axonométrie (schéma en perspective) d'un tissu urbain qui pourrait bien être celui de Bruxelles (mais qui ne l'est pas : c'est une ville fictive) et qui pose la question ; « Comment combiner ces fonctions ? », avec en sous-titre la seconde question « Quelles fonctions trouvez-vous les plus importantes ? ».

Les participants sont invités à poser des gommettes sur les fonctions de la ville les plus importantes à leurs yeux. Le même panneau a servi de support pour les trois ateliers, cumulant en fin de compte toutes les réponses.



Stand Mise en commun – ateliers La Vallée, De Kriekelaar, Flagey

3.3.6. Zone ludique

Le nom de la zone ludique dit assez clairement de quoi il retourne, mais qu'on ne s'y trompe pas : cet espace n'est pas réservé aux enfants. En tout cas, il est aussi ouvert aux grands enfants.

Une grande carte à colorier

C'est l'axonométrie de la ville fictive évoquée au point précédent, mais cette fois-ci en noir et blanc. Présentée avec des marqueurs et quelques coussins, c'est le début d'une œuvre collective.



Stand Zone ludique – carte à colorier

Un jeu de prospective territoriale

Le jeu Prospect'Us est produit par [La Ville En Jeux](#) et est un set d'animation qui guide pas à pas l'équipe participante dans l'imagination et la conception de la ville en 2040. C'est aussi un jeu de rôle qui ouvre à l'empathie et la réflexion sur l'art délicat de faire ville.



© perspective.brussels / BUUR-ERU – photos Stand Zone Ludique - Ateliers De Kriekelaar et LaVallée

Un collage interactif

Les créativités ont rivalisé à travers un jeu de collage interactif (via une plateforme en ligne), où chaque personne pouvait facilement créer une représentation graphique de sa ville idéale, et même lui donner un nom. Les pièces du puzzle sont les mêmes que celles de la ville à colorier, mais les résultats forcément très différents.

CONSIGNES
INSTRUCTIES

Crée ta ville idéale !
Pour cela, choisis des pièces de puzzle dans les différentes catégories (espaces publics, nature, logements...) et assembles-les dans la partie vierge en dessous.

Creëer jouw ideale stad!
Kies hiervoor puzzelstukjes uit de verschillende categorieën (openbare ruimte, natuur, wonen, etc.) en zet deze in het lege gedeelte hieronder.

Pour t'aider:
Om je te helpen:

Sélectionnes une pièce de puzzle puis ...
Selecteer een puzzelstukje en...

CTRL+C : copier / kopiëren
CTRL+V : coller / plakken

Sélectionnes un coin puis agrandis ou réduis la taille de la pièce
Selecteer een hoek en vergroot of verklein vervolgens het puzzelstukje

Clic droit = bring to front = mettre en avant / naar voren gebracht
Clic droit = bring to back = mettre en arrière / terugzetten



3.4. RÉSULTATS

3.4.1. Fiches thématiques

3.4.1.1. Aperçu quantitatif

Le nombre de fiches-questions reçues pour chacun des quatre stands thématiques donne une première idée des sujets autour desquels les participants et participantes ont été les plus créatifs, réactifs et productifs. La nature en ville et la question de l'habitat apparaissent ainsi comme des priorités claires pour les membres du grand public intéressés aux enjeux du PRAS :

LA VILLE NATURE DE DEMAIN	137
Comment renforcer la biodiversité	28
Quels usages pour les espaces verts	56
Quelle place pour la production agricole	23
Comment donner une place à l'eau	30
LA VILLE HABITÉE DE DEMAIN	111
Faut-il continuer à construire ?	43
Quels sont les besoins en logement	31
Comment se déplacer en ville et dans son quartier	21
Quels commerces et équipements près de chez vous	16
LA VILLE COLLECTIVE DE DEMAIN	72
Quels besoins en termes d'équipements collectifs	24
Comment partager l'espace public	26
Comment mieux optimiser les bâtiments	22
LA VILLE PRODUCTIVE DE DEMAIN	58
Comment soutenir la transition économique	21
Comment rendre les quartiers de bureaux plus vivants	20
Comment approvisionner la ville	17



3.4.1.2. Aperçu qualitatif

Au cours des trois ateliers, les participants ont rédigé 378 fiches détaillées et structurées. Sans pouvoir prétendre à une synthèse exhaustive, plusieurs points de convergence ressortent après analyse thématique. Ici comme à toutes les étapes d'intelligence collective, il est important de rappeler que non seulement des désaccords entre personnes existent sur certains points, mais aussi que des tensions existent entre des demandes, mêmes formulées par la même personne ou par des personnes d'accord entre elles. Par exemple : on peut vouloir à la fois des espaces publics plus dynamiques et vivants et des rues plus calmes, ou plus d'espace pour la biodiversité et pour le développement du logement ou d'activités industrielles.

Entre ces tensions, il existe des solutions. Envisager comment parvenir au meilleur équilibre entre ces besoins, c'est l'objet des phases de travail suivantes.

Pour chacune des quatre thématiques, on retrouvera ci-dessous un condensé des réponses reçues, par ordre décroissant d'occurrences, et quelques exemples parlants de fiches.

La ville nature de demain

1. Comment renforcer la biodiversité ?

Consolider le maillage vert et bleu :

- Préserver les zones vertes de fait existantes telles que les friches, les zones vertes de haute valeur biologique, les intérieurs d'îlots et créer des zones protégées sans activité humaine, des zones à sanctuariser ou zones refuges ;
- Aménager de nouveaux parcs et espaces naturels, ainsi que les abords du canal ;
- Créer des corridors - connexions vertes - entre les espaces verts ;
- Végétaliser les espaces ouverts, rues, places, immeubles, toitures avec des espèces résistantes et adaptées aux différentes saisons et climats ;
- Faciliter les plantations via la mise en place d'aides financières et de formations auprès des services des espaces verts et citoyens ;
- Développer l'agriculture urbaine.

Limiter l'impact des zones constructibles :

- Privilégier la rénovation de l'existant plutôt que la construction de nouveaux édifices ;
- Augmenter les superficies nettes dédiées au parcs, espaces verts, forêts par un changement d'affectation de certaines zones constructibles ;
- Limiter les constructions en hauteur qui ne favorise pas l'ensoleillement des espaces ouverts.

Sensibiliser les Bruxellois au respect de la biodiversité :

- Favoriser la mobilité douce, limitant les nuisances sonores et la pollution de l'air ;
- Informer de manière pédagogique sur la faune et la flore locale auprès de différents publics ;
- Créer des associations de voisins ou de quartier avec un responsable en charge de l'entretien des espaces végétalisés ;
- Lier la biodiversité à tous les aspects de la société (habiter, travailler, se divertir...).

2. Quels usages pour les espaces verts ?

Une diversité d'usages :

- Prévoir l'offre récréative à l'aide de nouvelles infrastructures ;
- Prévoir des zones dédiées à des usages spécifiques : repos, récréation, culture, bien-être, sport, biodiversité, espaces canins...

Une place pour la nature et la biodiversité :

- Prévoir des zones prioritaires de plantations d'arbres ;
- Prévoir des zones fleuries ;
- Conserver un bon équilibre entre la construction de logements (sociaux) et le maintien ou création d'espaces verts nécessaires à la protection de la biodiversité.

Des espaces verts accessibles :

- Aménager des espaces verts inclusifs, accessibles à toutes et tous ;
- Conserver l'espace vert comme un lien entre habitants en définissant des zones de friches, en pleine terre pour des potagers ou jardins de quartiers.



3. Quelle place pour la production agricole ?

Développer la production dans des lieux adéquats :

- Maximiser l'utilisation de l'espace urbain : cultiver sur les toits (des grandes surfaces comme les supermarchés par exemple), en espalier sur les façades, dans les bâtiments, dans les sous-sols
- Préserver et développer les lieux existants ;
- Désartificialiser les sols pour les transformer en zones de production agricole ;
- Eviter la production dans les zones vertes naturelles qui perturbent la biodiversité.

Renforcer la sensibilisation :

- Renforcer la communication en privilégiant le lien avec les écoles, organiser des formations sur l'agriculture urbaine, etc.
- Promouvoir une production agricole éducative ;
- Renforcer le soutien du secteur public.

Diversifier la production :

- Favoriser des projets de potagers communautaires couplés aux espaces récréatifs ;
- Planter des arbres fruitiers.

4. Comment donner une place à l'eau ?

Mettre en avant l'aspect ludique et accessible de l'eau :

- Promouvoir les activités récréatives : piscines en plein air, activités temporaires, activités en lien avec le Canal...
- Installer davantage de fontaines à eau ;
- Sensibiliser à la gestion de l'eau ;
- Informer sur l'histoire des cours d'eau.

Préserver la biodiversité :

- Maintenir les cours d'eau et pièces d'eau existants ;
- Remettre les cours d'eau à ciel ouvert ;
- Améliorer la qualité de l'eau.

Améliorer la gestion intégrée des eaux pluviales :

- Récupérer l'eau de pluie - la mettre en valeur (installation de citernes) ;
- Arrêter l'imperméabilisation des sols et protéger les sols perméables ;
- Ne pas construire en zone inondable ;
- Eviter le rejet des eaux pluviales à l'égout.

Travailler sur l'intégration paysagère de l'eau dans la ville :

- Utiliser le canal comme potentiel paysager ;
- Aménager les parcs et espaces verts autour des cours d'eau.



LA VILLE NATURE DE STAD VAN MORGEN NATUUR



QUELS USAGES POUR LES ESPACES VERTS ?

WELKE ACTIVITEITEN IN DE GROENE RUIMTE ?

Exprimez-vous hier schrijven

~~Water~~

Ondergrondse beken (en rivieren) terug (gedeeltelijk) bovengronds brengen.

Bijvoorbeeld = openleggen van de Molenbeek in Jette en Laken ter hoogte van de Duynburgstraat - Prins Leopoldsquare -



LA VILLE NATURE DE STAD VAN MORGEN NATUUR



COMMENT RENFORCER LA BIODIVERSITÉ ?

HOE VERSTERKEN WE DE BIODIVERSITEIT ?

Exprimez-vous hier schrijven

- En lui donnant de l'espace :

- Créer de nouveaux espaces de nature/verts. (eg: les friches (oasis))
- Aggrandir les espaces existants.
- Végétaliser tous les espaces ouverts (Rues, places, toitures)
- Désimperméabiliser les sols et retrouver le lien à la pleine terre.
- Réintroduire l'eau dans l'espace public.

LA VILLE NATURE DE STAD VAN MORGEN NATUUR



QUELLE PLACE POUR LA PRODUCTION AGRICOLE ?
WELKE PLAATS VOOR DE LANDBOUW ?

Exprimez-vous hier schrijven

Urban agriculture is already here, and hopefully to stay!
~~All~~ All the big roofs of former factories are just invitingly to be occupied by urban farms. Apparently as of floor 3 the air is safe (~~is~~ less polluted) for agriculture. Maybe the PRAS should impose agriculturisation starting from certain m² (it already exists in certain RCVs to make roofs green since 20/30m²...). It could also depend on the neighbourhood of the city → more density → more need for fruits and veggies → ~~more~~ bigger need for urban agricultures

LA VILLE NATURE DE STAD VAN MORGEN NATUUR



• NIET MEER • BETONNEREN

COMMENT DONNER UNE PLACE A L'EAU ?
HOE RUIMTE MAKEN VOOR WATER ?

- VERSPIJLEN
- BESCHADIGEN

Exprimez-vous hier schrijven

WATER BEVRIJDEN
ZONDER BESTAANDE
HABITAT TE VERNIETEN
(MAXIMILIAAN ↓)

DE OUDE
MINDSET
AFZETTEN.

MEER RUIMTE VOOR
BOMEN & STRUIKEN
IN ZELFDE "PUT"

STRUCTUREEL

↑ want
om een gat
te maken tips
alles bleef te lappen
en max. handtevoet te
+ breiden
vegen.

• ER BESTAAN AL
ZEER VEEL IDEEËN
& INITIATIEVEN.

• **KLEINE**
INITIAT. &

INGREPEN.
BENUSTMAKING

vs. herbronnen
rest ouder
se in st. ook ter most
broch pacific.

CREATIEF & KLEIN & OVERAL

La ville habitée de demain

1. Faut-il continuer à construire ?

Travailler sur le bâti existant :

- Reconstruire, rénover, transformer, reconverter, adapter ;
- Valoriser les logements vides ;
- Valoriser les souterrains existants.

Valoriser et préserver les sols existants :

- Désartificialiser les sols ;
- Déconstruire dans les quartiers trop denses ;
- Réaffecter certaines zones en espaces naturels ;
- Valoriser les toitures en les végétalisant et développant de l'agriculture urbaine.

Construire autrement :

- Eviter l'étalement urbain ;
- En zone d'habitat, respecter un ratio d'espace vert disponible dans le quartier ;
- Prendre en compte le potentiel de construction verticale (construire la ville sur la ville) ;
- Clarifier le terme de logement dans le PRAS ;
- Favoriser la mixité ;
- Ne pas construire verticalement afin de garantir une ville à taille humaine ;
- Intégrer davantage d'espaces de divertissement (cinéma, parc aquatique).

2. Quels sont les besoins en logement ?

Adapter les logements existants :

- Reconstruire, transformer, adapter les logements existants ;
- Valoriser les biens vides, recenser les opportunités privées pour créer du logement ;
- Adapter les typologies de logements aux différents ménages et s'adapter à leur évolution ;
- Saisir les opportunités pour rénover de façon accélérée (PEB horizon 2030).

Garantir une certaine mixité et diversité de logements de manière répartie sur le territoire :

- Intégrer des espaces de sociabilité et des parties communes pour des usages multiples ;
- Maintenir une densité équilibrée dans la périphérie bruxelloise ;
- Garantir la ville de proximité.

Produire du logement social :

- Produire davantage de logement social avec des prix abordables ;
- Améliorer leur qualité (rénover, ré-organiser leur aménagement, distribution...);
- Eviter la suroccupation ;
- Assurer la présence de logement d'accueil pour les personnes immigrées (primo-arrivants).

Réguler la spéculation foncière (cas des ZEMU).

3. Comment se déplacer en ville et dans son quartier ?

Favoriser les modes de transport doux :

- Adapter de manière sécurisée la ville aux modes de transport doux ;
- Développer davantage de pistes cyclables ;
- Prévoir davantage de parkings pour les vélos et trottinettes.

Améliorer l'offre de transport public :

- Assurer un équilibre entre les différents moyens de transport ;
- Garantir la ville de proximité ;
- Développer et optimiser les transports en commun et leur efficacité (et une meilleure desserte dans certaines communes) ;
- Limiter l'usage et le place de la voiture ;
- Attention aux limites liées à la suppression totale de l'usage de la voiture.

Partager les moyens de transport :

- Partager les voitures, camionnettes, vélos, vélos-cargos entre utilisateurs ;
- Utiliser les cours d'eau comme voies de desserte et de partage (le Canal par exemple).

4. Quels commerces et équipements près de chez vous ?

Prévoir davantage d'écoles et de crèches dans toutes les communes.

Développer plus d'infrastructures sportives et récréatives :

- Construire des équipements sportifs ;
- Réserver davantage d'espaces récréatifs (quartier populaire, grandes familles) ;
- Aménager des parcs aquatiques, des piscines de plein air.

Favoriser les commerces de proximité :

- Diversifier l'offre en commerces localement ;
- Limiter les grands centres commerciaux ;
- Adapter les horaires des commerces pour permettre une plus grande accessibilité (horaires prolongés par exemple).

Clarifier la définition des activités productives (qui inclut les activités tertiaires) dans le PRAS.

Prévoir des espaces de mixité.

Porter une attention particulière aux nuisances sonores.

LA VILLE HABITÉE DE STAD VAN MORGEN WONEN



FAUT-IL CONTINUER À CONSTRUIRE ?

MOETEN WE NOG BOUWEN ?

Exprimez-vous hier schrijven

• Peut-être mais uniquement sur des surfaces déjà construites et dans des zones où la densification est très faible.

• Privilégier surtout la rénovation des espaces construits et l'utilisation des espaces vides



⇒ revoir les projets en cours sous cette législation qui sont prévus sur des espaces verts et surtout sur des terrains non-pollués ex. Nasseis Wijk Neerbick Josephat (char des caillots) etc.

LA VILLE HABITÉE DE STAD VAN MORGEN WONEN



QUELS SONT LES BESOINS EN LOGEMENTS ?

WAT ZIJN DE NODEN BETREFF ENDE WONEN ?

Exprimez-vous hier schrijven

• Il n'y a pas besoin de plus de logements mais besoins de logements accessibles ⇒ encadrement des loyers et prix de vente

• Penser habitat et pas logement
↳ cf les études sociologiques à ce propos

• Changer les règles Urban et sociales pour permettre les habitats groupés

• Rénovation du construit en RB (même les constructions / logements "dangereux") ⇒ faire évoluer les critères anciens

LA VILLE HABITÉE DE STAD VAN MORGEN WONEN



COMMENT SE DÉPLACER EN VILLE ET DANS SON QUARTIER ?
HOE JE IN JE WIJK EN JE STAD VERPLAATSEN ?

Exprimez-vous hier schrijven

- te voet & fiets ①
- openbaar vervoer ②
- de auto's & camionnetten ③
- eigen gemotoriseerd vervoer ④

LA VILLE HABITÉE DE STAD VAN MORGEN WONEN



QUELS COMMERCE ET ÉQUIPEMENTS PRÈS DE CHEZ VOUS ?
WELKE WINKELS EN VOORZIENINGEN BIJ JOU IN DE BUURT ?

Exprimez-vous hier schrijven

- Par quartier/commune :
- [crèche]
 - [écoles + mureaux]
 - [magasins / entrepôts vélos]
 - [transports en commun efficaces]
 - train - bus - tram - métro
 - [moyens de transport partagés]
 - voiture - trottinette - vélo
 - [espace culturel adultes + jeunesse]
 - Atelier - conférence - musique
 - projection cinéma
 - + espace horeca ouvert près écoles
 - [maison médicale, pharmacie, service d'aide à domicile visible & social]
 - [espace collectif loisirs (jeux - sports - pipe nique ...)]
 - [magasin d'alimentation locale]
 - [repair café et vente seconde main]

La ville collective de demain

1. Quels besoins en termes d'équipements collectifs ?

Permettre une meilleure accessibilité et répartition spatiale :

- Mieux répartir les équipements sur le territoire, en particulier les parcs, musées, écoles et TEC ;
- Donner un meilleur accès aux écoles, inégalement réparties ;
- Favoriser la proximité ;
- Développer davantage d'infrastructures de transport.

Développer des espaces communs, sportifs, éducatifs et récréatifs :

- Des infrastructures de sport et de loisirs ;
- Des piscines de plein air ;
- Des lieux collectifs et de rassemblement ;
- Des lieux dédiés à la culture ;
- Des crèches.

Rendre les espaces publics plus accessibles :

- Sécuriser les parcs en soirée et la nuit ;
- Développer des jardins publics dans les zones où les logements n'ont pas de jardin privé ;
- Aménager des toilettes publiques et donner un accès à l'eau.

2. Comment partager l'espace public ?

Favoriser le maintien et le développement des espaces verts, de la biodiversité et de la nature en ville.

Privilégier les modes de transport doux et collectifs :

- Favoriser les modes de transport doux ;
- Développer les parkings de dissuasion à l'extérieur de la ville ou en souterrain ;
- Développer davantage d'espaces de voiries en site propre pour les transports en commun ;
- Aménager de grandes surfaces dédiées aux vélos afin d'éviter le conflit avec les piétons ;
- Porter une attention particulière aux accès PRM ;
- Assurer un meilleur partage sécurisé entre les espaces piétons et vélos.

Favoriser l'accès piéton dans l'espace public :

- Interdire le stationnement dans certaines rues la journée ;
- Développer davantage d'espaces publics dans les zones affectées au logement ;
- Dynamiser les espaces publics (festivals, événements culturels) ;
- Promouvoir la diversité culturelle ;
- A certains moments de la journée ou soirée, fermer certaines rues à la circulation ;
- Aménager des zones piétonnes dans le centre pour encourager la marche, les rencontres et l'accès aux commerces.

Favoriser le lien et la participation des habitants dans l'espace public :

- Impliquer les habitants dans les processus décisionnels participatifs dans le cadre d'aménagements de grands espaces publics ;
- Permettre le partage de jardins communs pour les habitants d'un quartier ou d'une rue.

3. Comment mieux optimiser les bâtiments ?

Concevoir des bâtiments durables et intégrés :

- Végétaliser à différents niveaux : toitures, façades, trottoirs, rues... ;
- Promouvoir l'efficacité énergétique : installation de panneaux solaires, mise en place d'une meilleure isolation des logements, etc. ;
- Limiter l'usage de la voiture en favorisant l'aménagement de parkings en sous-sol et en investissant dans le réseau de transports en commun.

Mutualiser les espaces :

- Développer les espaces communs ;
- Développer des espaces mixtes et mutualiser les espaces.

Sécuriser les bâtiments.

Ouvrir les bâtiments sur l'extérieur.

Favoriser la participation citoyenne :

- Permettre aux citoyens de donner leur avis concernant les usages dans des lieux vacants.

LA VILLE COLLECTIVE DE STAD VAN MORGEN DELEN



QUELS BESOINS EN TERMES D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS ?

WELKE COLLECTIEVE VOORZIENINGEN HEBBEN WE NODIG ?

Exprimez-vous hier schrijven

* Meer speelruimte voor kinderen & jongeren.

* En meer speelplekken voor kinderen & jongeren

↓
waar ke je ruimte zelf invullen tot speelplek. Bv: waar ze skaten of rondhangen

vooral in gebieden waar amper natuur aanwezig is

* Meer kleur: graffiti walls die legaal zijn

LA VILLE COLLECTIVE DE STAD VAN MORGEN DELEN



COMMENT PARTAGER L'ESPACE PUBLIC ?

HOE BETER DE PUBLIEKE RUIMTE DELEN ?

Exprimez-vous hier schrijven

→ Espace public + Espace collectif

il faut un partage des espaces en y intégrant de l'équipement (collectif)

+ de marchés

+ de zones pour le sport

+ de zones végétalisées accessibles à tous

→ transformer les espaces publics → rue = trottoir + passage
→ place = trottoir + passage + véhicules

LA VILLE COLLECTIVE DE STAD VAN MORGEN DELEN



COMMENT MIEUX OPTIMISER LES BÂTIMENTS ?

HOE KUNNEN WE ONZE GEBOUWEN OPTIMAAL BENUTTEN ?

Exprimez-vous hier schrijven

- prévoir des bâtiments modulaires ! évitons la problématique des bureaux vides et de la démolition/reconstruction.

- Demain il y aura moins de voitures → prévoir des réaffectations des parkings.

- optimiser l'occupation des bâtiments hors de leurs horaires de fonctionnement habituel.

La ville productive de demain

1. Comment soutenir la transition économique ?

Favoriser la communication et l'accompagnement des citoyens :

- Sensibiliser les citoyens à la transition écologique et ses bénéfices ;
- Expliquer davantage les possibilités d'application de la transition économique à tous les secteurs et l'implication des entreprises ;
- Mettre en place des cellules d'accompagnement d'aide à la transition ;
- Créer des primes financières.

Cadrer les activités dans et hors de la Région bruxelloise :

- Maintenir les activités productives dans la région ;
- Augmenter la capacité de logements touristiques ;
- Améliorer la gouvernance métropolitaine et sortir d'une logique concurrentielle entre régions voisines ;
- Valoriser d'autres secteurs que le tertiaire.

Favoriser une gestion de la consommation raisonnée :

- Développer les circuits courts ;
- Limiter l'approvisionnement d'objets à usage unique ;
- Faciliter l'accessibilité piétonne aux marchés pour consommer localement ;
- Installer des fontaines d'eau potables dans chaque quartier pour limiter la consommation de bouteilles d'eau en plastique.

Utiliser le potentiel des espaces vacants :

- Investir les toitures des bâtiments ;
- Cadrer légalement les occupations temporaires.

2. Comment rendre les quartiers de bureaux plus vivants ?

Exploiter le potentiel du Canal :

- Mettre en valeur le paysage aux abords du canal ;
- Exploiter son potentiel récréatif.

Développer des usages différenciés du travail :

- Créer des lieux de rencontre ;
- Développer du logement ;
- Ouvrir des écoles et des crèches ;
- Aménager des espaces verts ;
- Créer des espaces culturels.

3. Comment approvisionner la ville ?

Développer et favoriser l'agriculture urbaine.

Favoriser les circuits courts et le 0 déchet :

- Développer davantage de zones dédiées à l'approvisionnement dans chaque commune ;
- Développer davantage de points GASAP (Groupe d'Achat Solidaires de l'Agriculture Paysanne) ;
- Produire localement et privilégier le circuit court ;
- Valoriser les déchets ;
- Développer le commerce de proximité ;
- Développer l'artisanat.

Exploiter le Canal :

- Utiliser le Canal pour le transport de marchandises ;
- Utiliser le Canal comme voie de communication principale pour l'industrie et comme point d'appui logistique.

LA VILLE PRODUCTIVE DE STAD VAN MORGEN PRODUCTIE



COMMENT SOUTENIR LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ?

HOE KUNNEN WE DE ECONOMISCH E TRANSITIE ONDERSTEUNEN ?

Exprimez-vous *hier schrijven*

→ Productie : Ja !
 ↳ circulaire → gesloten ringloop "productie"
 ↳ mobiliteit → kanaal, trein, fiets, ...
 ↳ horeca → terug activeren (vrachtwagen per boot)
 ↳ kleinschalig + grote ruimten
 ↳ ombachten, markten, lokale landbouw

LA VILLE PRODUCTIVE DE STAD VAN MORGEN PRODUCTIE



COMMENT APPROVISIONNER LA VILLE ?

COMMENT APPROVISIONNER LA VILLE ?

Exprimez-vous *hier schrijven*

- α Diminuer la consommation
- α Produire en Ville
- α Répartir pour ne pas avoir à se réapprovisionner
- α Utiliser le canal.
- α Donner la priorité aux véhicules de livraison et supprimer / diminuer le vélos particuliers.

LA VILLE PRODUCTIVE DE STAD VAN MORGEN PRODUCTIE



COMMENT RENDRE LES QUARTIERS DE BUREAUX PLUS VIVANTS ?

HOE KUNNEN WE KANTOORWIJKEN LEVENDIGER MAKEN ?

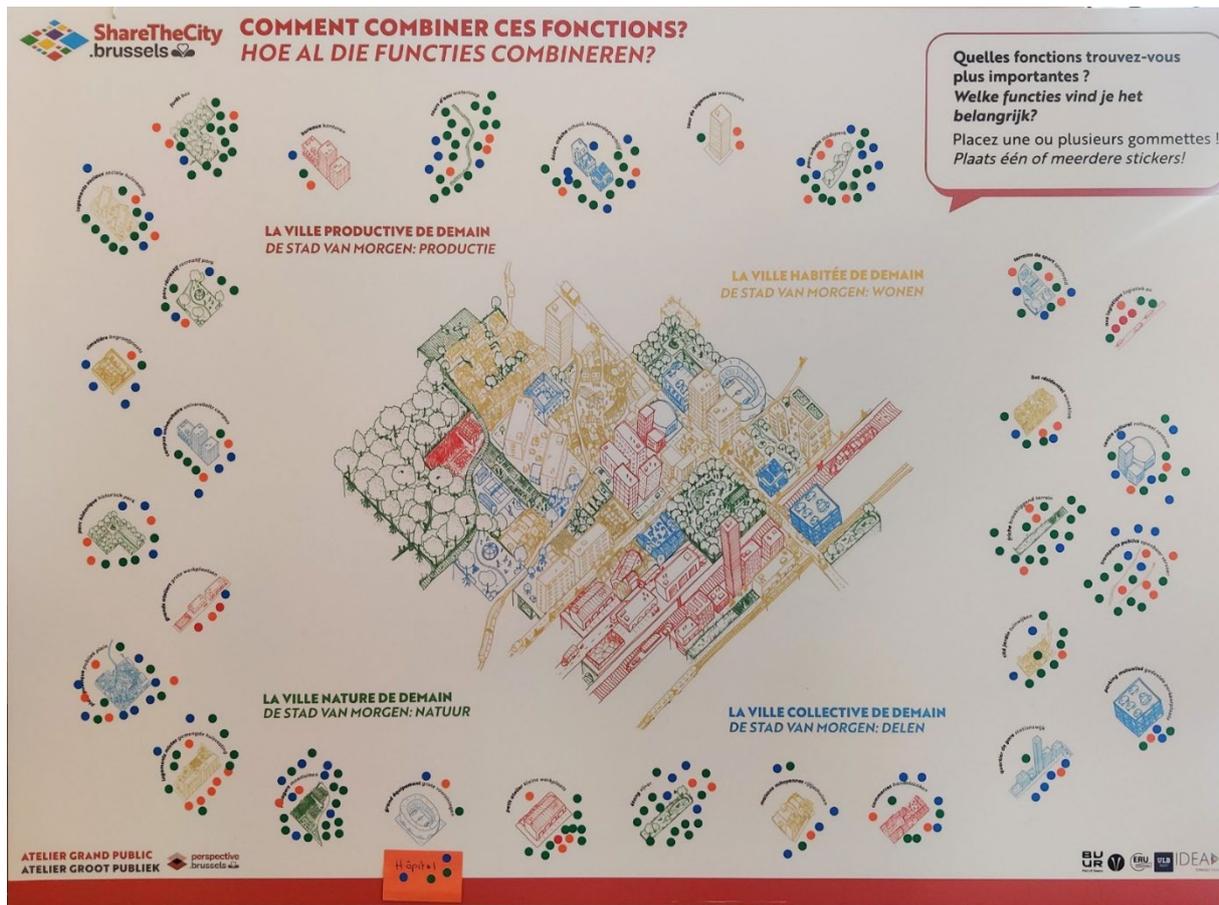
Exprimez-vous *hier schrijven*

- En y établissant
- des - centres de santé
 - des - petits commerces.
 - des {
 - crèches
 - écoles
 - universités
 } collaboration avec les bureaux, (séminaires, conférences...)
 - des {
 - salles de sport.
 - théâtres
 - cinémas
 - restos
 - des {
 - espaces verts
 - plaines de jeu.

3.4.2. Mise en commun

A la fin de leur parcours, il est proposé aux participantes d'apposer une gommette sur le panneau de synthèse (les couleurs des gommettes sont indifférentes).

A taille réelle, on peut lire que chaque vignette a une étiquette correspondant à une fonction de la ville : parc récréatif, grands ateliers, transports publics, grands terrains de sport, etc. La priorisation fait l'objet du point suivant.



3.4.2.1. Quelles fonctions trouvez-vous plus importantes ?

Au total, ce panneau comporte 342 vignettes, qui peuvent toutes être reliées à l'une des 4 thématiques des stands. On peut donc agréger les vignettes pour remarquer qu'à nouveau, c'est la Ville Nature qui obtient le plus d'expressions de soutien, suivie cette fois-ci par la ville collective puis la ville habitée, et enfin la ville productive. Cet exercice de priorisation confirme le classement entrevu à travers le nombre de remarques écrites formulées dans chaque stand, avec à nouveau l'importance de la ville nature et de la ville habitée, auxquelles se rajoute la ville collective.

Il faut souligner que ces données n'ont pas de valeur scientifique. Il faut les prendre pour ce qu'elles sont : une photographie en sortie d'atelier de l'expression spontanée des participants, dans un cadre relativement informel et au moyen de supports sans ambition scientifique.

Voici le résultat du compte global :

VILLE NATURE	138
VILLE COLLECTIVE	85
VILLE HABITÉE	82
VILLE PRODUCTIVE	37

Les vignettes qui ont généré le plus de votes sont les suivantes :

Thématique	Vignette	Nombre de votes
VILLE NATURE	Cours d'eau	24
	Parcs urbains	22
	Potagers	22
VILLE COLLECTIVE	Écoles, crèches	18
	Places publiques	16
	Centres culturels	13
VILLE HABITÉE	Transports publics	19
	Logements mixtes	16
	Logements sociaux	14
VILLE PRODUCTIVE	Petits ateliers	13
	Commerces	10
	Axes logistiques	7

3.4.2.2. Comment combiner ces fonctions (mixité/mutualisation) ?

La dernière question aborde le mélange des fonctions.

Quelles combinaisons pour quels avantages et inconvénients ? Le tableau ci-dessous reprend les combinaisons et avantages mis en avant par les participants et participantes.

Les résultats convergent avec les propositions des acteurs publics et de la société civile. On note un intérêt certain à l'égard de la mixité fonctionnelle, et de la mutualisation comme moyen d'y parvenir.

La plupart des propositions de combinaison concernent : **les espaces verts, le logement, les bureaux et les parkings**. Ainsi, ce sont ces différentes fonctions qui sont perçues comme étant les plus (spatialement et socialement) compatibles entre elles. Le tableau ci-dessous revient sur les combinaisons les plus fréquentes et en explicite les avantages spécifiques.

COMBINAISONS	AVANTAGES
Commerce (rez-de chaussée) + logement (social, emphytéotique, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Mixité sociale et fonctionnelle
Logements + petits commerces (Ilot résidentiel)	<ul style="list-style-type: none"> Mixer le logement avec les petits commerces et services de proximité (crèche) pertinent pour une ville fonctionnelle et relativement dense
Logements + commerces	<ul style="list-style-type: none"> Plus de densité dans les ilots de logement permet de créer plus de clients dans les petits commerces
Logements mixtes + petits ateliers + potagers	<ul style="list-style-type: none"> Espace complet de vie Proximité et mixité Facilite l'accessibilité Améliore la mobilité et diminue les déplacements
Maisons mitoyennes (sous-sol) + petits ateliers	<ul style="list-style-type: none"> Espace mis en valeur Moins de nuisances sonores que des grands ateliers
Logement social (et abordable) + parc + cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Refroidissement (ilot de fraîcheur) Espace de loisir Protection contre les inondations
Parc urbain + friche	<ul style="list-style-type: none"> Fonction écologique et sociale : loisir et santé mentale Nature urbaine : conservation et stimulation de la biodiversité
Parc + cimetière	/
École + maison de repos	<ul style="list-style-type: none"> Évite l'isolement Mutualiser les espaces extérieurs disponibles dans les maisons de repos avec les écoles qui en disposent moins
Gare + bureaux	<ul style="list-style-type: none"> Permet d'habiter plus loin Facilite les déplacements
Parking + bureaux + logement	<ul style="list-style-type: none"> Parking utilisé la journée pour les bureaux et la soirée/nuit pour les habitants
Parking + transport public : Park and Ride (P+R)	<ul style="list-style-type: none"> Moins de parking en ville
Parking + commerce + centre culturel	<ul style="list-style-type: none"> Parking utilisé la journée pour les commerces et la soirée pour le centre culturel (mutualisation)
Terrain industriel + espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> Mieux développer les espaces verts aux terrains privés d'entreprises

Mais les associations de fonctions n'ont pas que des avantages, certaines réponses pointent donc aussi des risques à considérer :

COMBINAISONS	DÉSAVANTAGES
Zone verte de haute valeur biologique (ZVHVB) + autres activités	<ul style="list-style-type: none"> La combinaison de fonctions peut avoir un lourd impact négatif sur la biodiversité et sa diversité Consacrer des espaces dédiés favorisant le développement des espèces

Espaces urbains et espaces ruraux	<ul style="list-style-type: none"> Densité trop forte dans les espaces urbains au détriment des espaces ruraux
Logements et commerces	<ul style="list-style-type: none"> Cohabitation difficile entre les entreprises commerciales (rdc) et les logements. Peu de bon sens commun (s'inspirer de la culture anglo-saxonne avec la responsabilité sociétale des entreprises).

D'autres réponses plus générales sont également ressorties sans être directement liées à une combinaison spécifique. Elles concernent plus généralement les plus-values qu'apportent le fait même de combiner les fonctions :

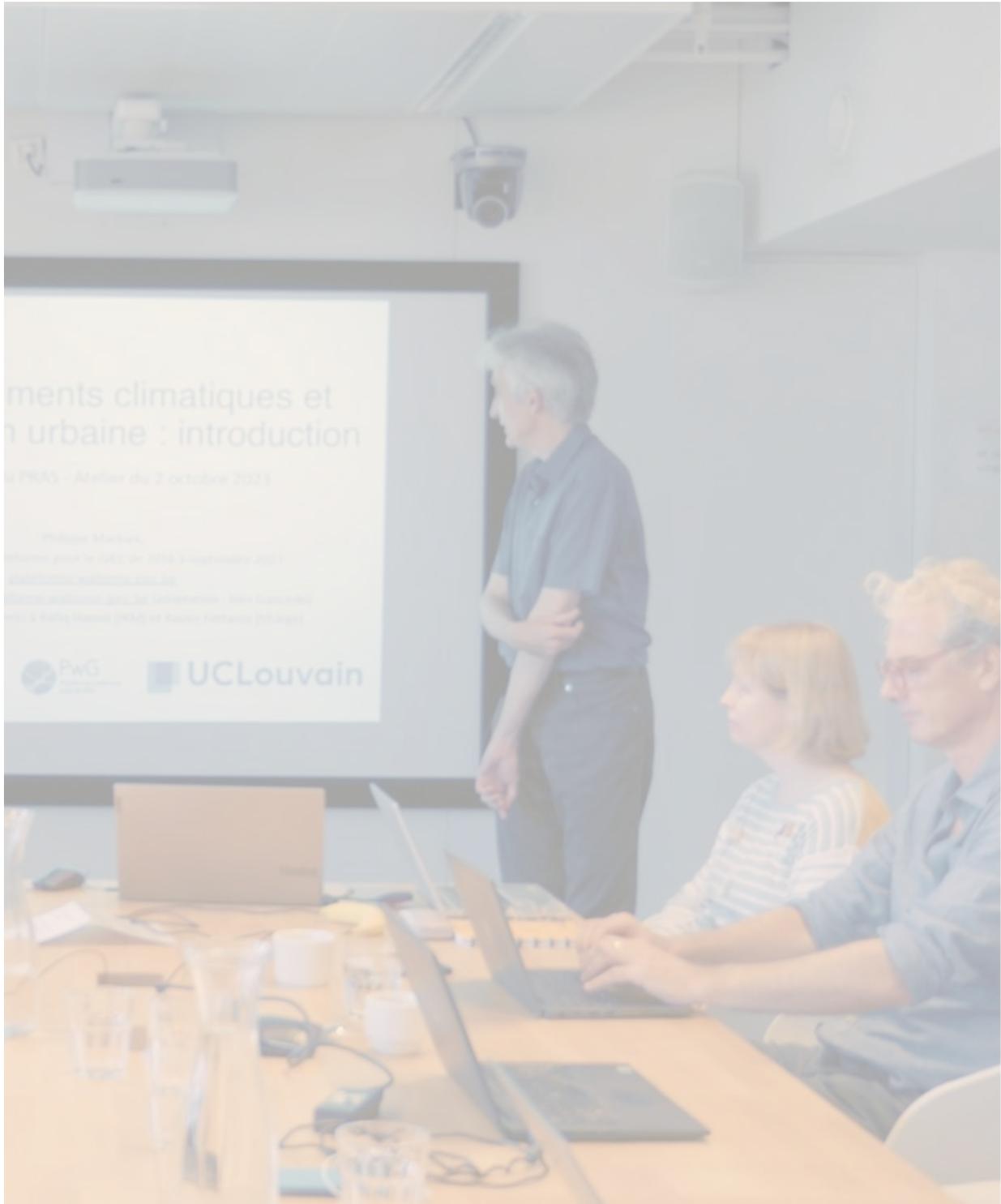
- La mixité est une condition de la ville de proximité (15 minutes)
- Diminution de la pollution et décarbonisation
- Amélioration de la qualité de vie en ville
- Permet de favoriser l'intergénérationnel
- Cela oblige à penser l'intérêt général (ex : impossible d'avoir un véhicule pour chaque foyer)
- Toutes les fonctions sont importantes : ne pas choisir, prioriser ou opposer les fonctions, c'est leur mélange et leur évolution qui fait la ville
- Préservation des friches pour leur valeur écosystémique

3.4.3. Attentes pour la suite

Enfin, un dernier espace permettait de faire part de ses attentes pour la suite du processus.

5 attentes sont ressorties :

1. Droit de suite : être tenu au courant des décisions prises concernant le PRAS (proposition de suivre le processus/les prises de décision via le site internet de Perspective).
2. Contrat de confiance : comprendre le processus de participation citoyenne : comment est-ce que cela aide, comment est-ce que les avis sont pris en compte ?
3. Transparence : Être davantage informé à l'avenir de ce genre d'événement : développer une communication plus ample et multicanale.
4. Dissémination : Organiser des activités de participation citoyenne dans chaque commune.
5. Mise en commun : Avoir la possibilité de débattre.



ACTEURS SCIENTIFIQUES

1. PRÉSENTATION

Le quatrième groupe cible à avoir été consulté dans le cadre de cette première phase de Share The City est composé des personnes qui font ou ont fait avancer la recherche scientifique.

L'objectif double était de :

- S'ouvrir à des sujets plus vastes que le PRAS, répondre à la question « dans quel contexte large le PRAS et Share The City s'inscrivent-ils et comment le prendre en compte ? » ;
- D'approfondir ou d'attirer notre attention sur des manquements sur des concepts importants, des problématiques à traiter, des vues prospectives pour Share The City...

Pour structurer les interventions, il a été décidé de s'inscrire dans le modèle du développement durable. Pour amener les réflexions vers l'opérationnalisation, trois questions de recherche ont été formulées comme suit :

6. Comment le PRAS peut-il contribuer à l'adaptation climatique ?
7. Comment le PRAS peut-il contribuer à l'inclusion et à l'hospitalité urbaine ?
8. Comment le PRAS peut-il intégrer les évolutions de l'économie urbaine ?

Cette approche rencontre la double ambition d'assurer une base scientifique au projet (portant sur les connaissances autant que sur la méthodologie), tout en s'assurant que les liens possibles avec la mise en pratique soient explicités et considérés en profondeur.

Le format, délibérément compact, est simple. Dans un premier temps, deux personnes actives dans ces trois champs de recherche ouvrent chaque atelier par une présentation en profondeur, qualitative et quantitative, sur leurs travaux en lien avec la question de recherche. Dans un second temps, un échange entre les membres de l'assistance est animé par un modérateur pour approfondir, débattre et prolonger les sujets abordés dans les exposés et les relier aux travaux déjà en cours.

Assez rapidement, il est donc apparu utile d'inviter non seulement des membres du corps académique, mais aussi des experts praticiens, qui apportent un éclairage parfois plus local, parfois plus opérationnel, et qui contribuent à la progression de la recherche (c'est d'ailleurs pourquoi le groupe-cible est appelé « scientifique » et non « académique »). Tout l'intérêt résidant dans le croisement des approches, tant lors des exposés que lors des échanges.

L'apport de ces ateliers s'est avéré remarquable : ils ont permis une puissante prise de recul très prometteuse.

Enfin, précisons qu'ici encore, la recherche de consensus ne faisait pas partie des objectifs. Si certaines lignes de force rassemblent les participants et participantes, il n'en reste pas moins que la recherche est faite par des personnes et que ces dernières ont leur point de vue propre. L'expression de ces différences se retrouve dans le résultat final et l'enrichit.

2. PROCESSUS

La préparation des ateliers s'est déroulée au printemps 2023, en collaboration avec le Brussels Studies Institute (BSI). La première étape fut de mobiliser les orateurs autour des questions de recherche et de confirmer leur participation. La seconde étape fut de mobiliser des participants pour les échanges.

Les 3 ateliers se sont tenus dans les locaux de Perspective :

- 2 octobre : Comment le PRAS peut-il contribuer à l'adaptation climatique ?
- 5 octobre : Comment le PRAS peut-il contribuer à l'inclusion et à l'hospitalité urbaine ?
- 9 octobre : Comment le PRAS peut-il intégrer les évolutions de l'économie urbaine ?

La synthèse qui suit expose les principaux éléments présentés et discutés lors des trois ateliers.

3. RÉSULTATS

3.1. COMMENT LE PRAS PEUT-IL CONTRIBUER À L'ADAPTATION CLIMATIQUE ?

Orateurs

- Philippe Marbaix, UCL et Plateforme wallonne pour le GIEC
- Simon De Mynck, ULB et Centre d'Ecologie Urbaine

Panel d'experts

- Leo Van Broeck, KU Leuven et Comité d'experts Climat bruxellois
- Tom Bauler, ULB-IGEAT
- Inès Gancedo Tarano, UCL Plateforme wallonne pour le GIEC
- Véronique Verbeke, Bruxelles Environnement
- Jacques Teller, ULiège
- Gilles Ledent, Aries et Commission Régionale de Développement
- Anne Franklin, Perspective

Modérateur

- Jean-Michel Decroly, ULB-IGEAT

3.1.1. Changements climatiques et adaptation urbaine : introduction, par Philippe Marbaix

Philippe Marbaix propose en introduction, de jeter des ponts entre les grands constats posés sur les dérèglements climatiques et les possibilités d'action à l'échelle urbaine.



3.1.1.1. Scénarios de réchauffement et ambitions politiques

- Selon les scénarios et moyennant respect des engagements internationaux, une hausse des températures moyennes planétaires de 1,5° à 5° est encore possible. Le pire est de moins en moins plausible (hausse à 5°) mais pas non plus à écarter.
- L'accord de Paris 2015 fixe l'objectif de rester sous 2°.
- Pour y parvenir, l'UE ambitionne de réduire les émissions de GES de 55% d'ici 2030. Une baisse est constatée mais insuffisante, le risque de dépasser 2° ne peut pas être exclu (nécessite de réaliser des efforts intenses).
- L'horizon est d'atteindre zéro émission de CO2.

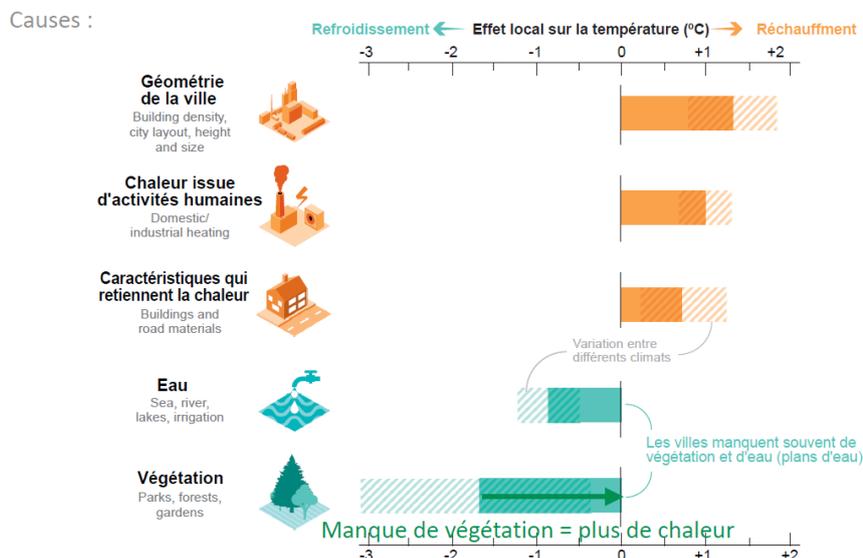
3.1.1.2. Conséquences du dérèglement climatique

Globales

- Certains grands principes sont maintenant certains : une température moyenne en hausse, davantage d'épisodes de chaleur extrêmes, moins d'épisodes de froid, davantage de tempêtes.
- Un événement climatique extrême avec une période de retour de 50 ans lors de la période de référence (pré-industrielle), revient 5 fois tous les 50 ans dans le scénario à +1° (actuel), et reviendrait presque chaque année dans un scénario à +4°.
- Les modèles sont globaux et tenter de préciser ce qui peut se produire sur un territoire aussi restreint que la Région de Bruxelles-Capitale comprend une part d'incertitude importante. Par exemple, on ne peut pas aujourd'hui conclure que nous connaissons moins de précipitations en moyenne annuelle.
- A fortiori il faut accepter que les mesures d'adaptation aux changements climatiques viseront à réduire certains risques, et rencontreront des limites, à la fois « naturelles » (physiques) et socio-économiques (et culturelles).

En milieu urbain – l'effet d'Îlot de Chaleur Urbain (ICU)

De façon générale, les zones urbaines engendrent des hausses de température supplémentaires (par rapport aux tendances régionales). Au sein des villes, les parties bâties sont aussi plus sensibles à la surchauffe que les parties non-bâties.

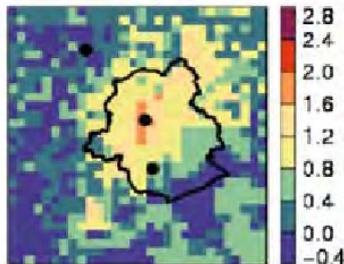


Plusieurs caractéristiques des villes augmentent la température :

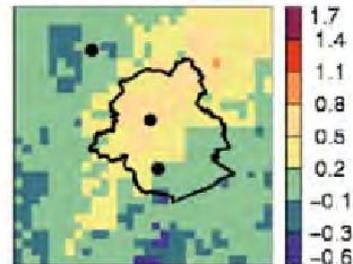
- La morphologie de la ville (densité, hauteur, taille...), qui va notamment freiner la circulation de l'air ;
- La chaleur issue d'activités humaines (domestique/industrielle), qui importe au niveau local (mais qui est sans impact dans le réchauffement climatique global) ;
- Les caractéristiques qui retiennent la chaleur (matériaux bâtiments et voiries) ;
- Le manque d'eau de surface : plans d'eau, eaux courantes ;
- Le manque de végétation.

Les cartes suivantes⁴¹ montrent l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU) moyen sur 30 ans (1981-2010). A gauche de nuit, à droite de jour.

(a) UHI_N, Molenbeek = 1.7 °C

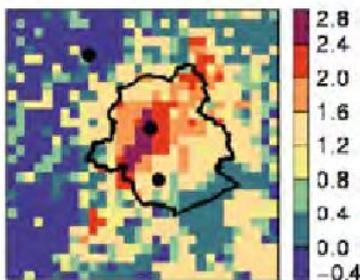


(b) UHI_D, Molenbeek = 0.6 °C

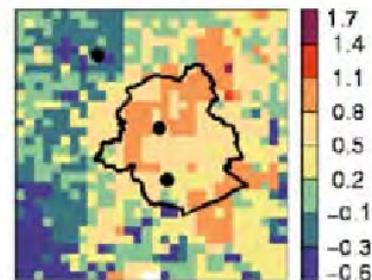


L'effet d'îlot de chaleur urbain en conditions climatiques moyennes

(c) UHI_N + HW, Molenbeek = 2.5 °C



(d) UHI_D + HW, Molenbeek = 0.7 °C



Effet d'îlot de chaleur urbain en période de vague de chaleur

Ces figures mettent en évidence les liens entre ICU et climat :

- L'effet d'ICU est surtout marqué la nuit ;
- L'effet d'ICU est surtout marqué dans les zones densément bâties (ce qui est important quant à la santé) ;
- La ville, par ses constructions, réduit le vent ;
- Le manque de végétation contribue à la sécheresse de l'air (en raison de la faible activité d'évapotranspiration) ;
- L'effet d'ICU augmente les précipitations moyennes et extrêmes, car la chaleur favorise le déclenchement des orages par convection.

⁴¹ [Institut Royal de Météorologie, Rapport Climatique 2020 de l'information aux services climatiques](#)

3.1.1.3. Le rôle de l'aménagement du territoire

Le GIEC a réalisé une synthèse des mesures d'adaptation à la chaleur en Europe, particulièrement pertinent pour les villes.

Il en ressort que l'aménagement du territoire peut contribuer à l'adaptation aux augmentations de température, en lien notamment avec les infrastructures vertes.

Toutefois cela nécessitera des interventions ambitieuses par rapport aux habitudes pour porter des changements significatifs.

Par ailleurs, le GIEC mentionne aussi un risque à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'adaptation :

Les mesures d'adaptation prises par les gouvernements peuvent à la fois accroître et réduire les inégalités sociales. L'installation de nouveaux espaces verts ou la restauration d'espaces verts existants peut entraîner une augmentation des prix des terrains et des loyers en raison de l'attrait accru de ces zones, ce qui peut entraîner le déplacement de groupes de population qui ne peuvent pas se permettre de payer des prix plus élevés. (...) Au niveau des villes, il existe des exemples de bonnes pratiques en matière d'équité sociale qui intègrent une perspective de genre dans leur planification urbaine durable, y compris la conception d'espaces publics et de transports en commun pour s'assurer que les femmes, les personnes handicapées et d'autres groupes puissent accéder à ces équipements publics et s'y sentir en sécurité.

D'autres mesures d'adaptation sont aussi à envisager, comme la rénovation énergétique des bâtiments, les changements de comportement, la mise en place de plans d'action chaleur – ozone, la réduction du risque d'inondations...

3.1.2. Comment le PRAS peut-il contribuer à réduire les inégalités environnementales ? par Simon De Muynck

Simon De Muynck poursuit l'analyse à l'échelle locale au départ de ses recherches académiques et de sa pratique de la réalisation de plans d'action climat communaux en Région de Bruxelles-Capitale.

3.1.2.1. Les enjeux climatiques à l'échelle bruxelloise

Aux dynamiques climatiques globales présentées plus haut s'ajoute à Bruxelles un facteur aggravant : l'imperméabilisation du sol, qui agit simultanément sur

- Le stress thermique : canicule – vague de chaleur – îlot de chaleur.
- Le stress hydrique : sécheresse et inondations.

Compte tenu de ces évolutions climatiques globales et des facteurs aggravants locaux (en RBC : l'imperméabilisation du sol), les quatre grandes catégories de difficultés auxquelles il faudra faire face à long terme sont :

- Stress thermique - lié aux aléas vagues de chaleur, îlots de chaleur, sécheresses etc. ;
- Inondations - lié à l'aléa pluies fortes ;
- Sensibilité des arbres face au changement climatique - liée à l'élévation de la température moyenne, aux épisodes de sécheresse et de canicule, mais aussi déficit hydrique (manque de pluie) et à l'engorgement du sol ;
- Pollution de l'air : indirectement liée aux aléas du stress thermique.

3.1.2.2. Liens entre risques climatiques et sociaux

Par ailleurs, on observe que les risques et aléas environnementaux ne sont pas répartis uniformément sur le territoire régional et que ces disparités sont corrélées par des disparités sociales. Ainsi, une zone reprenant grosso modo le Pentagone et la première couronne (avec toutefois des variations selon les indicateurs) cumule :

- Une densité de population plus élevée que la moyenne régionale ;
- Un revenu médian inférieur à la moyenne ;
- Une pollution au NO₂, supérieure à la moyenne (le NO₂ est précurseur d'ozone qui se forme durant les stress thermiques) ;
- Une température ressentie supérieure à la moyenne ;
- Une disponibilité en espaces verts inférieure à la moyenne.

Plus localement, ces vulnérabilités sont accentuées par un aléa d'inondation accru (notamment lié à la densité bâtie).

Le point de départ est posé : il existe en Région de Bruxelles-Capitale des inégalités environnementales.

3.1.2.3. Quel rôle le PRAS pourrait-il jouer ?

Il existe encore de nombreux angles morts sur les possibilités d'adaptation : données manquantes, sous-financement, etc.

Néanmoins, pour lutter contre l'effet d'ICU, il est nécessaire de faire travailler de concert le RRU et le PRAS. Le premier peut adresser les questions de forme urbaine (quartiers ventilés) et de bâti, tandis que le second pourrait, par exemple, initier des zones : à refroidir ; à désimperméabiliser ; à maintenir ; à accroître.

3.1.3. Echanges

Suite aux interventions des orateurs a eu lieu un échange avec le panel d'experts et expertes, pour prolonger la réflexion.

3.1.3.1. Biodiversité

Complémentairement aux dérèglements climatiques, il faut ajouter un autre grand problème environnemental : la chute de la biodiversité. Elle entraîne ce que la communauté scientifique nomme la sixième extinction de masse.

Le climat n'est pas en cause (en tout cas pas encore de manière significative). C'est bien la pression anthropique qui en est la cause la plus immédiate : pollution des océans, des eaux de surface et plus généralement des écosystèmes, fragmentation des biotopes par l'artificialisation, production agricole (notamment l'élevage), etc.

Toutes les politiques doivent donc contribuer à résoudre le problème à leur échelle. Pour le PRAS, cela signifie de prendre en compte le non humain. Pour les services écosystémiques d'abord (qui peuvent être convertis en équivalent monétaire), mais peut-être aussi parce que nous avons comme humains une responsabilité environnementale.

3.1.3.2. Etat d'urgence

L'étendue du problème auquel nous sommes confrontés est immense et sans précédent.

Cela signifie d'abord que chaque outil existant (certainement les outils réglementaires) doit être poussé au maximum de ses capacités, pour modifier les habitudes. La particularité de ce momentum est qu'il faut déployer des moyens de gestion de crise à une échelle à laquelle les effets de la crise ne sont pas encore bien perçus. Cela signifie que les mesures adéquates entreront probablement en tension avec l'acceptabilité sociale, mais le coût potentiel de l'inaction serait encore bien supérieur.

Ensuite, il ne faut pas attendre du PRAS qu'il puisse tout résoudre. S'il est nécessaire que sa transformation soit profonde, il faut en plus qu'elle soit coordonnée avec la transformation des autres outils du développement territorial (RRU, CoBAT, Révolution...). C'est d'autant plus important que fait que l'adaptation du stock bâti devient de plus en plus urgente : les mesures de stimulation de la rénovation par le privé ne suffisent pas, il faut que les pouvoirs publics l'initient (en recourant à la préemption par exemple). Les politiques réglementaires doivent donc être conçues comme le socle de politiques plus proactives.

Il faudra aussi pouvoir mettre en place de nouveaux modus operandi. La question à se poser c'est : comment pouvons-nous atténuer la contribution de la ville aux dérèglements environnementaux et comment adapter la ville à ces changements ?

Enfin, il est indispensable de fixer des objectifs permettant de mesurer l'avancement de la situation et l'efficacité du plan.

3.1.3.3. Pour Bruxelles

Les changements en perspective

Il faut anticiper deux grands changements :

- La surchauffe
Pour la contrer et vivre avec il faut : de grandes masses arborées et connectées en réseau, un retour de l'eau à ciel ouvert, une gestion de l'ensoleillement et de l'ombrage, ainsi qu'une ventilation naturelle.
Hors du champ du PRAS, la rénovation énergétique des bâtiments est aussi indispensable.
- Les inondations
Pour les contrer et vivre avec il faut : des zones non constructibles, calculer l'aléa d'inondation sur une période de retour de 1000 ans⁴² (sans indemnité pour les éventuelles moins-values engendrées), mieux gérer l'infiltration de l'eau en rendant l'espace public perméable, et prévoir le tamponnage, tant dans l'espace public que dans l'espace privé.

Ces deux points montrent que la végétalisation est un élément central (elle permet de réguler autant la surchauffe que le cycle de l'eau) et urgent, car la maturité des arbres est aussi un phénomène capital.

Evolution des outils

- Le PRAS devra être davantage l'expression d'une vision et l'affectation du sol ne pourra pas se contenter de retranscrire la situation existante de fait.

⁴² Une période de retour est la durée moyenne au cours de laquelle, statistiquement, un événement d'une même intensité se reproduit.

- Il faut identifier les antagonismes entre les différents outils et instances et les mettre en cohérence.
- Il faut identifier et cartographier des zones-refuge pour les situations d'inondation et de vagues de chaleur.
- Il faut actualiser les cartes de stress thermique, car l'imperméabilisation a beaucoup évolué.
- Le PRAS doit rendre possible l'installation de réseaux techniques résilients : géothermie et réseaux de chaleur urbains.

3.2. COMMENT LE PRAS PEUT-IL CONTRIBUER À L'INCLUSION ET À L'HOSPITALITÉ URBAINE ?

Oratrices

- Chloé Salembier : UCLouvain, cellule de recherche Uses&Spaces
- Céline Mahieu : ULB, Ecole de Santé Publique, Centre de Recherche en approches Sociales de Santé

Panel d'experts

- Audrey Courbebaisse, UCL
- Louise Carlier, UCL, Metrolab
- Verena Lenna, VUB
- Kenza Amara-Hammou, VUB
- Muriel Sacco, ULB
- Allan Wei, ULB-LIEU
- Giulietta Laki, ULB-Urban Species
- Yves Van de Casteele, Perspective
- Elisa Donders, Perspective
- Elise Lidoine, Urban
- Aurore Moerman, Bruxelles Mobilité

Modérateur

- Benjamin Wayens – ULB, IGEAT

3.2.1. Le care du PRAS, un PRAS du care ? par Chloé Salembier

Chloé Salembier ouvre l'atelier autour de la notion du soin (ou *care*) et de sa place dans la ville.

3.2.1.1. De quels paradigmes le PRAS est-il l'héritage ?

L'espace n'est pas neutre. Il est produit par des rapports de pouvoir où interviennent différentes formes de négociations. Pourtant, il semble qu'il soit appréhendé par le plan réglementaire comme « pour un humain universel, sans distinction de sexe et dans l'implicite de la culture occidentale⁴³ ». Le PRAS, par son principe de zonage, s'inscrit dans la lignée de ces plans issus de la pensée fonctionnaliste.

Pourtant, les exemples de « non-neutralité » de l'espace abondent, dont les deux suivants :

- La distinction espace public – espace privé, déterminante quant à la portée réglementaire, est en rapport étroit avec la question du genre. « La place de la femme est à la maison », tel est l'un des principes centraux qui a guidé l'architecture et l'urbanisme aux USA au siècle dernier. Un principe largement implicite au sein de professions conservatrices et dominées par les hommes, qu'on ne trouve pas en gros caractère dans les manuels traitant de l'aménagement du territoire⁴⁴.
- Les chiffres globaux pour la RBC masquent l'importance des inégalités socio-spatiales au sein de son territoire. Il existe en effet de grandes disparités en termes de pauvreté et de précarité entre les quartiers et les communes bruxelloises. Les personnes en situation de pauvreté et de précarité sont en grande partie concentrées dans le croissant pauvre.

Taux de chômage : Molenbeek (22%) / Woluwe-Saint-Pierre (8%)

Revenu médian : Saint-Josse (16.277) / Woluwe-Saint-Pierre (26.812)⁴⁵

Si, dans les faits, l'espace n'est pas neutre, il y aurait donc quelque chose à gagner à qualifier, ou nuancer l'espace, les espaces, avant d'organiser le territoire à travers un plan réglementaire.

3.2.1.2. Care Takers Resilience Laboratory of Housing (CTRL+H)

La recherche CTRL+H est une réponse à deux crises systémiques que connaît la Région de Bruxelles-Capitale.

La crise du logement est liée à :

- La rareté du foncier
- Le taux d'effort importants des ménages
- L'augmentation du nombre de demandes de logements sociaux
- L'inadaptation du parc de logement
- Les difficultés de la rénovation énergétique
- La présence de populations vulnérables
- La sur/sous-occupation des logements

⁴³ Martine Rey, Genre et lieux. Du neutre conceptuel à un nouvel ordre spatial urbain ? In : Espace, populations, sociétés, 2002-3. Questions de genre. pp. 347-359.

⁴⁴ Dolores Hayden, « A quoi ressemblerait une ville non sexiste » (paru en anglais en 1980 in *La ville: quel genre?*, Montreuil, Le temps des cerises, 2017, pp. 19-45.

⁴⁵ Observatoire de la santé et du social – Bruxelles, Baromètre social : rapport sur l'état de la pauvreté, 2021.

La crise du *care* est liée à/au :

- Vieillesse de la population
- L'affaiblissement de l'État-Providence
- La dégradation des formes de solidarité locale
- Les évolutions démographiques
- L'augmentation du travail salarié des femmes
- La dévalorisation des métiers du care

Comment caractériser le *care* ?

Pour circonscrire la notion de *care*, c'est la définition de Héléna Hirata, qui a été retenue :

« Un travail matériel, technique et émotionnel qui est façonné par des rapports sociaux de sexe, de classe, de "race"/ethnie, entre différents protagonistes : les pourvoyeur·ses et les bénéficiaires du *care*, ainsi que toutes celles et ceux qui encadrent, supervisent ou prescrivent le travail [...] »

Le *care* est donc un travail, et plus précisément un travail qui profite à d'autres (à d'autres personnes qu'à celles qui le réalisent).

Selon la typologie proposée par Caroline Moser, le travail du *care* ressortit à la sphère du travail reproductif :

- Travail productif : activité rémunérée, reconnue par la société, contre salaire ;
- Travail reproductif : assure la reproduction sociale ; prise en charge des dépendances, courses, ménages, mobilités, etc. ;
- Travail social et communautaire : bénévolat dans des clubs, des associations, etc.

Le travail du *care* est aussi majoritairement réalisé par des femmes.

Quels liens entre le travail du *care* et l'espace ?

Si l'on considère les personnes qui prennent soin (caretakers), viennent en soutien face aux dépendances et aux vulnérabilités, on peut aussi considérer que certains espaces peuvent jouer un rôle similaire (caresupports), dans le logement et ses abords.

Ce rôle de caresupport doit se comprendre à plusieurs échelles imbriquées :

- Échelle domestique : la manière dont les logements sont conçus et agencés soutient ou ne soutient pas le travail du care. Il s'agit notamment de rendre visible le travail du care, de le soutenir manifestement en lui accordant des espaces qualitatifs, plutôt que des espaces de relégation (prise de jour, prise d'air...);
- Échelle intermédiaire : tant la conception que la gestion des ensembles de logements ont une influence sur les pratiques collectives de solidarité. Il s'agit d'actualiser le « potentiel relationnel » des espaces intermédiaires et de développer une gouvernance commune, dans la gestion ;
- Échelle publique : c'est à cette échelle que se joue l'accessibilité, l'accueil, la sécurité pour chaque personne. Il convient de rendre visible les services ou les dispositifs urbains qui favorisent la création de communautés locales et offrent des opportunités d'être à l'écoute des besoins d'autrui.

De nombreuses expériences ont réalisées dans différents contextes urbains, pour valoriser le travail du *care* dans les politiques locales, selon des angles à chaque fois particuliers et contextualisés. On peut mentionner :

- Les « Sistema Distrital de Cuidado » à Bogota, en Colombie, qui visent à améliorer l'accessibilité aux soins pour les plus vulnérables ;
- Les « Frauen – Werk – Stadt » à Vienne, Autriche, qui visent (depuis 1997) à configurer des espaces urbains pour les rendre *women riendly* ;
- Col.lectiu Punt6 – Barcelona – 2005, qui développe des expérimentations pour un urbanisme féministe, qui oppose aux anciens principes (normativité, minéralité, standardisation, discipline, productif, individualiste...) de nouvelles valeurs, telles que l'adaptabilité, la diversité, l'intégration des inégalités, la prise en compte du contexte, la durabilité de la vie, la prise en compte de la vie communautaire...

3.2.1.3. Pistes pour la révision du PRAS

L'attention aux vulnérabilités a mené à déplacer la focale de la notion d'inclusion et d'hospitalité pour l'amener vers la notion de *care*.

En guise d'ouverture, plusieurs pistes peuvent être dégagées pour Share The City :

- Prendre comme point de départ les vulnérabilités et les interdépendances (fait anthropologique) dans les politiques publiques (aménagement et participation).
- Prendre en compte un point de vue intersectionnel sur les rapports de domination (rapports sociaux de sexe, de classe, d'origine, d'âge, de normes de validité, etc.) et évaluer l'impact différentiel de toutes les actions conduites.
- Situer son action, conscientiser ses privilèges.
- Prendre soin des systèmes de décision.
- Prendre en compte les cycles individuels (cycles de vie) et collectifs (temporalités urbaines) de la vie urbaine dans une vision dynamique.
- Subvertir la binarité entre sphère publique et privée (attention à l'échelle intermédiaire).
- Démarchandiser les relations de service.
- Changer les priorités en plaçant la vie quotidienne au centre des décisions urbaines.
- Travailler à partir de la participation communautaire des personnes les plus vulnérables dans leur diversité.

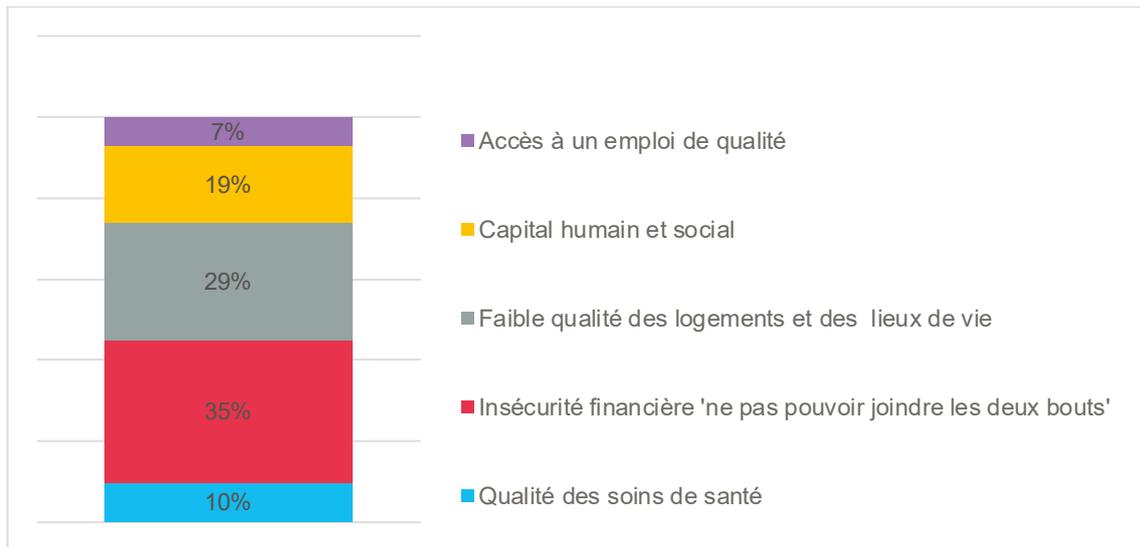
3.2.2. Le PRAS et les questions de santé, par Céline Mahieu

Céline Mahieu poursuit l'atelier sous l'angle des inégalités sociales de santé.

3.2.2.1. Comment se forment les inégalités sociales de santé ?

Les inégalités de santé sont les différences systématiques de santé entre les groupes sociaux qui sont injustes, mais évitables. L'OMS a montré qu'elles résultent de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'organisation des soins de santé. Elle est un facteur important, mais pas le seul, et pas non plus le plus significatif.

Ainsi, l'insécurité financière, la qualité du logement et des lieux de vie et l'accès à un capital humain et social sont considérés comme plus importants que les soins eux-mêmes.



Il en ressort que les inégalités sociales de santé (qui sont des différences systématiques) sont largement liées au contexte dans lequel les personnes naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent. Elles se marquent tout au long de la vie, et sont donc liées aux spatialités tout au long de la vie, ainsi qu'aux autres politiques.

Pour beaucoup d'indicateurs de santé, on observe non pas une marginalisation de certains groupes particulièrement défavorisés, mais véritablement une gradation qui traverse tous les groupes sociaux. Les classes moyennes sont en moins bonne santé que les classes supérieures, les groupes précaires en moins bonne santé que les classes moyennes, etc.

L'amélioration de la santé publique bénéficie donc à tous les groupes sociaux et, pour être efficace, doit travailler sur les déterminants sociaux (notamment à travers les politiques de la ville), plutôt que des petits groupes plus à risques.

3.2.2.2. La réforme du secteur social-santé en RBC

Le Plan social santé intégré 2022 va être mis en œuvre très prochainement.

Territorialement, deux échelles vont coexister :

- Quartier : les centres locaux social-santé vont être généralisés à tout le territoire et renforcés ;
- Zones : pour mieux structurer les acteurs social-santé : asbl, libéraux, public, en lien avec les quartiers. Les logiques sont différentes, et les points de friction sont importants, notamment sur la manière de décider/ collaborer.

Un des premiers enjeux spatiaux, ce sont les locaux, les lieux dans lesquels cette coordination au sein des zones peut se réaliser. Il existe des modèles et des réflexes de travail plus centralisés, et d'autres plus distribués.

Le besoin spatial portera sur des lieux de coordination pour des acteurs nombreux mais aussi très divers. Les lieux ne sont pas neutres et leur légitimité sera un enjeu (parce que, inévitablement, ils favorisent certaines formes de coordination).

3.2.2.3. Les liens santé-territoire

Dans une recherche portant sur le mieux vieillir à domicile à Bruxelles⁴⁶, des enquêtes ont été menées dans des Ruches existantes (points locaux dans lesquels les personnes âgées et leurs proches peuvent venir et trouver un binôme professionnel-bénévole du quartier). Les caractéristiques importantes de ces lieux pour les participants sont :

- Des voies d'accès appropriées aux services pour les seniors ;
- Des lieux non pas uniquement de soins, mais aussi de sociabilité (auto-organisée ou organisée) ;
- Une visibilité depuis le quartier pour être réellement en lien avec ce dernier ;
- Des espaces intimes, pour respecter la confidentialité lorsque c'est nécessaire.

Du côté du personnel de soin, l'enjeu de mobilité monte en importance, dans la mesure notamment où l'on assiste à une « désinstitutionnalisation » de soins. On cherche à favoriser les soins à domicile, ce qui suppose davantage de déplacements pour les professionnels de la santé. L'attention qui sera portée à leur mobilité est une déclinaison de la question « comment la ville prend-elle soin de ceux qui prennent soin ? ». Des corridors de mobilité seraient-ils une solution ? Des lieux de stationnement dédiés ?

Dans le même ordre d'idées, l'outreaching se développe, pour aller au contact des publics (vélos, petits chapiteaux, tiers-lieux...). L'installation de ces dispositifs pose la question de la flexibilité spatiale de la ville.

Cette flexibilité serait aussi un atout pour la gestion de situations de crise : conteneurs pour l'accueil de réfugiés, déploiement de centres de vaccination, etc.

L'accès à de la nourriture saine à proximité, avec dispositifs accessibles et lieux d'échanges (ex : réseau diabète des Marolles qui organise des ateliers de cuisine) sont importants. Une répartition diffuse des équipements locaux est une condition pour y parvenir.

Le développement des thérapies non-conventionnelles fait aussi ressortir l'importance de l'environnement comme déterminant de la santé. La prescription de promenades, par exemple, est de plus en plus normalisée, mais on observe une tendance à les prescrire plutôt aux populations aisées (la perception d'une accessibilité pour tous n'est pas évidente).

3.2.3. Echanges

Suite aux interventions des orateurs a eu lieu un échange avec le panel d'experts et expertes, pour prolonger la réflexion.

3.2.3.1. Hospitalité vs care

La notion de care appelle un éclaircissement. Elle peut être problématique pour certaines personnes, dans la mesure où elle peut être comprise comme renvoyant à un rôle de bénéficiaire, ce qui peut être l'opposé du rôle d'acteur.

Cependant, la notion d'hospitalité tend à rejeter l'inclusion sur la figure de l'étranger. Le Care a cet avantage de nous considérer toutes comme « étrangers ». En plus, ce concept inclut une forme de responsabilité, qui mène à l'empowerment recherché.

⁴⁶ [Rapport Seneval 2022](#)

3.2.3.2. Accessibilité de la ville, accessibilité du PRAS

Certains mécanismes de la construction de la ville posent question et renvoient ainsi au rôle du PRAS :

- La notion de caresupports (comme lieux d'ancrage de relations sociales propices au travail reproductif) met en question l'opposition classique public/privé : dans les espaces habités notamment, il faut rendre visibles ces caresupports, les « déconfiner » de la sphère privée. Avec les catégories actuelles du PRAS, cela signifierait une forme d'irruption des équipements collectifs dans la fonction logement. Mais c'est une piste peut-être trop opérationnelle, qui pourrait être plutôt à traiter par le RRU, ou par des opérateurs immobiliers.
- La mixité fonctionnelle apparaît dès lors comme une garantie (ou à tout le moins une condition) de mise en place d'environnements qui prennent soin du travail reproductif et, par ricochet, de la population en général. Il est important que le PRAS la garantisse plutôt que de simplement la rendre possible (lien possible avec des minima d'activités diverses).
- L'évolution de cette mixité est aussi une nécessité, alors que le PRAS repose sur des mécanismes assez techniques et rigides : zone, prescription, seuil... Pour un outil mieux adapté aux réalités sociétales, des mécanismes plus flexibles sont à penser. On pourrait localement diminuer la force des contours et des définitions, et les contrebalancer par des processus partagés de décision qui impliquent les publics moins puissants, par exemple pour la programmation en équipements collectifs.
- Cette flexibilité est à trouver aussi dans le temps, en soutenant le développement de tiers-lieux et d'occupations temporaires qui soutiennent l'innovation sociale locale par l'expérimentation. L'un des défis est de mieux encore utiliser ces tiers-lieux comme des révélateurs de besoins et de solutions, et de pérenniser les enseignements qui en sont tirés dans le tissu urbain qui leur succède.
- Le PRAS est aussi un outil très technique, loin d'être accessible au plus grand nombre et de ce fait excluant. Le faire évoluer vers plus de simplicité, plus de lisibilité serait en soi une manière de prendre soin des personnes qui y ont un intérêt potentiel.
- Cette simplification de l'outil est aussi une nécessité pour pouvoir mieux l'articuler au RRU et au CoBAT (notamment).

3.3. COMMENT LE PRAS PEUT-IL INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS DE L'ÉCONOMIE URBAINE ?

Oratrice et orateur

- Sarah De Boeck, IDEA Consult
- Emmanuel Mossay, Ecores, professeur invité à l'UCLouvain, l'UNamur et à l'Université de Lyon

Panel d'experts

- Gilles Van Hamme, ULB
- Magali Verdonck, ULB
- Muriel Sacco, ULB
- Allan Wei, ULB
- Margaux Lespagnard, VUB
- Dalila Ghodbane, Perspective
- Pierre-François Wilmotte, Perspective
- Juan Vazquez Parras, hub.brussels

Modérateur

- Benjamin Wayens – ULB, IGEAT

3.3.1. Quelle est la capacité du PRAS en relation avec les activités productives ? par Sarah De Boeck

Sarah De Boeck ouvre l'atelier par une analyse des liens entre le PRAS comme cadre réglementaire et les dynamiques des activités productives.

3.3.1.1. Historique des plans d'affectation

L'apparition des plans de zonage a coïncidé avec l'exode rural et la croissance massive des villes ; Washington fut la première ville à adopter un plan d'affectation, suivie par Chicago. L'objectif est alors d'arbitrer les conflits entre les fonctions et est souvent doublé d'une politique sanitaire ; un agenda spéculatif immobilier moins officiel l'accompagne.

Ils protègent aussi les droits des propriétaires (par exemple des résidents contre l'impact du commerce et de l'industrie), contre l'utilisation future des parcelles voisines. Aujourd'hui, c'est le permis d'environnement qui est chargé de gérer ces conflits.

Est-ce que ce type d'outil de planification, fondé sur la séparation des activités et la ségrégation spatiale (en référence au CIAM 4⁴⁷), est adapté aux enjeux actuels ?

⁴⁷ Congrès International d'Architecture Moderne. CIAM 4 a eu lieu en 1933 et suite à cela, Le Corbusier publie en 1941 la Charte d'Athènes, qui instaure la planification par le zonage (et la séparation des fonctions).

Dans le cas de Bruxelles, ce qu'on observe, c'est que le PRAS est fortement basé sur une situation existante à laquelle il assure une forme de pérennité, surtout en consacrant la mixité fonctionnelle. Les principales exceptions sont l'exclusion du logement de certaines zones (Zone d'industrie urbaine, Zone d'activité portuaire et de transport) [ainsi que les zones vertes, ndr]. Le principal effet du PRAS à Bruxelles est la formation des zones administratives, destinée à assurer la tertiarisation de l'économie Bruxelloise, avec la CaSBA comme outil de gestion.

En 2013, les ZEMU⁴⁸ sont introduites dans le PRAS comme une réponse au boom démographique alors que la croissance de population est déjà fortement réduite. Elles semblent aussi avoir été choisies en fonction de leur rentabilité, vue comme une garantie que suffisamment de logements seront construits.

3.3.1.2. Le PRAS et l'économie urbaine – de quoi parlons-nous ?

Cet exposé se concentre sur les activités productives, qui ne constitue pas la totalité de l'économie urbaine (qui comprend aussi le commerce de détail, le commerce de gros, les services, l'hôtellerie, l'agriculture...).

Dans le glossaire actuel du PRAS, les activités productives sont définies comme un ensemble d'activités « artisanales, de haute technologie, industrielles, de production de services matériels et de biens immatériels. »

Les activités de biens immatériels sont en fait des services « déguisés » et n'ont pas leur place dans cette définition.

3.3.1.3. Quelles sont les observations empiriques ?

La répartition spatiale montre une mixité importante du territoire, et indique aussi une forme de ségrégation entre des lieux d'activités économiques mixtes et des lieux d'activités de services (surtout dans les zones administratives).

Le tableau suivant montre l'évolution, par fonction, des superficies brutes de plancher :

Changes in the share of land uses of the BCR between 2000 & 2022 (ha)

Brussels Capital Region	2000	2018	2022	% change between 2000 and 2022
Total bulk surface (ha)	7 143	7 670	7 794	9%
housing	4 306	4 923	5 077	18%
production & storage	791	685	658	-17%
offices	281	274	250	-11%
commerce	518	492	467	-10%
public buildings & other	1 252	1 304	1 342	7%
Total unbulk surface	5 692	5 180	5 079	-11%
Not cadastred surface	3 288	3 364	3 371	2%
Total surface	16 123	16 214	16 242	1%

Source:
Statbel (2019, 2023);
De Boeck et al. 2020.

⁴⁸ Zone d'Entreprise en Milieu Urbain : elles permettent notamment la création de logements dans des zones précédemment affectées à l'industrie urbaine.

Il en ressort que, en 22 ans, la superficie consacrée au logement a augmenté, alors que la superficie occupée par les activités productives a diminué. En part relative, les valeurs s'équilibrent presque (+18% pour le logement d'un côté, -17% pour les activités productives de l'autre). Mais en superficie, l'augmentation du logement représente +771ha là où la diminution des activités productives représente -133ha. Les stocks de départ sont en effet de taille très différentes.

Ce retrait des activités industrielles au bénéfice d'autres fonctions est nommé « gentrification industrielle ». On en distingue 4 types en fonction des acteurs qui poussent à cette dynamique :

- Dans les zones résidentielles, par les propriétaires privés ;
- Dans les zones plus mixtes, par des développeurs professionnels ;
- Dans les zones d'industrie, le cadre réglementaire permet aux activités productives de se maintenir ;
- Dans les ZEMU, par une décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

3.3.1.4. Recommandations pour le PRAS

Au regard de ces tendances actuelles, il est nécessaire pour maintenir des activités productives sur le territoire bruxellois, de :

- Développer et maintenir de petites unités dans le tissu mixte ;
- Maintenir les grandes unités spécialisées (pas de démembrement des grandes parcelles) ;
- Etablir des quotas minimaux d'activités productives en Zones mixtes/en ZEMU.

Parmi les zones constructibles, seules les zones d'industrie urbaine (ZIU) et les zones d'activités portuaires et de transport (ZAPT) n'autorisent pas le logement. Les autres laissent la porte ouverte à la spéculation résidentielle.

Recommandations :

- Imposer des quotas minimaux (20%) de surfaces économiques en zones mixtes ;
- Imposer une hauteur minimale de 6m des rez-de-chaussée dans les zones résidentielles ;
- Différencier les prescriptions le long des axes logistiques (profondeur de rez-de-chaussée supérieure à 15m) ;
- Assurer aux activités productives et aux axes logistiques le « soutien spatial » nécessaire : disponibilité foncière, aménagements adéquats... ;
- Faire du microzonage et de la juxtaposition pour opérationnaliser les plans (qui sont bons mais pas assez ancrés) ;
- Introduire la planification économique spatiale (cf. Shifting Economy) pour donner un ancrage territorial aux politiques publiques.

Au-delà de la spatialisation, d'autres mesures, sectorielles ou transversales, sont à mettre en place.

3.3.2. Une Région circulaire et sobre, par choix ou par nécessité ? par Emmanuel Mossay

Emmanuel Mossay poursuit l'atelier par une analyse prospective sur la transformation de l'économie, avec la focale sur l'économie circulaire, et les conclusions à en tirer pour l'aménagement du territoire.

3.3.2.1. Les tendances

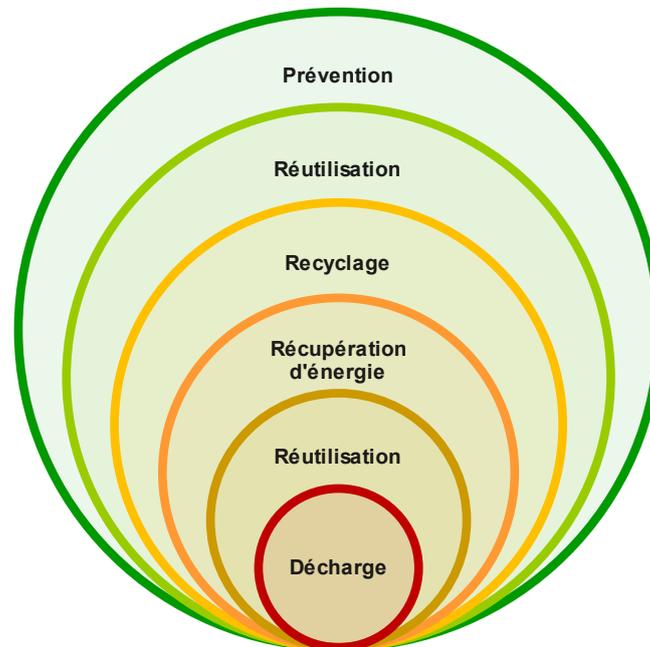
L'économie dans son contexte

Les hypothèses prospectives pour cet exposé sont les suivantes :

- Les événements climatiques extrêmes seront plus fréquents ;
- Les tensions concernant l'accès aux ressources vitales et aux ressources stratégiques seront accrues ;
- Le capitalisme sera encore le système officiel économique dominant (80%) mais l'économie informelle sera renforcée (20%) ;
- L'Etat augmentera ses ambitions avec un rôle de planificateur (notamment face à la crise climatique et aux enjeux de la transition juste) mais probablement dans moins de domaines, parce qu'il aura moins de capacité d'action ;
- Les tensions entre les services publics et les services privés (pour les plus nantis) s'intensifieront ;
- L'économie informelle se renforcera.

Trajectoire pour le tissu économique

La majorité des activités économiques liées à la circularité se situent assez bas dans l'échelle de Lansink, et le principal enjeu de la transition, sous l'angle de la circularité du tissu économique, est de remonter dans cette échelle.



L'échelle de Lansink

C'est encore actuellement le recyclage qui domine l'économie circulaire à Bruxelles, il faudra pouvoir remonter vers les diverses formes de réutilisation (remise à neuf, réemploi, réparation, partage), et ultimement vers la prévention.

C'est ce qui permettra de réduire la pression au niveau des ressources, mais aussi d'augmenter les impacts au niveau des activités économiques et de l'emploi.

3.3.2.2. Recommandations pour le développement territorial

On peut distinguer quatre types de ressources à prendre en considération, et qui entrent différemment en lien avec l'aménagement du territoire.

Ressources vitales

- Superposer (voire réencastrer) les ambitions de planification urbanistique aux besoins vitaux ;
- Penser l'affectation du sol selon les volumes bio-capacitaires de ressources vitales à préserver à l'échelle locale (prendre en considération la valeur écosystémique et économique du sol – pour la gestion de l'eau, la biodiversité, la qualité de l'air...);
- Obliger le principe de préservation (voire régénération) des sols et la plus grande réversibilité possible ;
- Intégrer des obligations de « contributions » à la résilience climatique dans les projets de construction ;
- Encourager la mixité (et donc les synergies entre) des fonctions, notamment en décentralisant les choix aux communes selon leurs expériences à l'échelle des ilots. Et en augmentant la surface des activités productives selon des parcelles de 250m² ;
- Regrouper les activités génératrices de nuisances (acoustiquement) dans des zones pertinentes (ex : bordures de ring)
- Les approches multisectorielles concernant le métabolisme urbain et les opportunités d'augmenter les symbioses à partir des grands flux urbains (ex : récupération des calories des eaux des égouts pour chauffer les bâtiments) devraient faire l'objet d'une analyse complémentaire à la transposition des mesures de Shifting Economy au PRAS.

Construction

C'est un secteur important dans la question des ressources : il représente 33% de tous les déchets produits en Belgique et 10 à 15% des matériaux sont simplement gaspillés pendant la construction.

- Autoriser les espaces de tri et de stockage temporaires idéalement mutualisés de déchets-ressources de déconstruction sur les sites d'occupation temporaires ;
- Favoriser les lieux de transbordement (route – logistique douce) en périphérie de la RBC ;
- (Hors PRAS) Faciliter les synergies entre (futurs) chantiers, avec des facilitateurs-trices de synergies en ressources de (dé-)construction à l'échelle de la Région.

Produits et équipements du quotidien

Principes généraux :

- Favoriser la mixité verticale des fonctions (circulaires), dans les zones de production ;
- Favoriser la diversité des tailles de lots à l'intérieur des ilots, afin d'ouvrir les opportunités d'agrandissement des start-ups circulaires dans leur première phase de scale-up ;
- Mécanisme (hors PRAS) de discussion entre les riverains et les entreprises, avec des conditions culturelles, avec un facilitateur communal.

Gisements :

- Réserver des espaces dédiés aux ressourceries (tri, réparation, remanufacturing, préparation au réemploi) et autres activités productives circulaires, aux zones adjacentes aux recyparks/parcs ;

- Favoriser les infrastructures logistiques circulaires, points de collecte et gestion des déchets ;
- Repenser (CiReDe) la dangerosité des déchets selon les pratiques réelles pour faciliter le retraitement d'objets manufacturés ;
- Favoriser l'accès et la proximité aux recyparcs-parcs à matières (non-dangereuses) selon l'enjeu de « ville à 10 minutes (à pied et/ou à 5 min à vélo) ».

Logistique & symbioses :

- Favoriser la logistique inverse, en autorisant notamment le stockage de produits neufs et de produits à requalifier, issus de filières de réemploi ;
- Renforcer les espaces de stockage, transbordement (maritime – logistique douce) dans la ZAPT ;
- Autoriser et développer les activités logistiques dans les espaces de bureaux et de parking voitures et réduire la concurrence entre les activités logistiques et productives ;
- Favoriser les symbioses industrielles et/ou réemploi et/ou mutualisation au sein des zones industrielles, dont une partie serait réservée aux entreprises agréées ESD.

Transformation :

- Maintenir et développer les lieux permettant les (micro-)productions-transformations-logistiques circulaires ;
- Autoriser le développement des activités productives (non-)alimentaires et servicielles (bureaux), obligatoirement associées à des activités logistiques et de stockage, dans les ZIU et ZAPT.

Distribution :

- Arrêter de transformer les espaces de commerce en logements ;
- Arrêter de transformer les espaces disponibles dans les zones commerciales en logement, et favoriser la transformation en ateliers productifs ;
- S'il s'agit de l'affectation commerce, rendre possible d'avoir des ateliers d'activités productives circulaires et/ou artisanales et/ou ... dans cette même zone ;
- « Transparent Making » : visibiliser la production circulaire, et les zones de synergies-mutualisation en favorisant des façades ouvertes-transparentes.

Ressources Immatérielles

- Clarifier les notions de densité urbaine en prenant en compte le principe de la « ville 10 minutes (à pied ou à 5 min à vélo) » pour favoriser une plus grande mixité des fonctions, permettant d'augmenter la qualité de vie (cfr. notamment les leçons post-COVID) et les opportunités de relocalisation d'activités économiques à l'échelle locale, avec moins d'externalités, et plus de résilience ;
- « Offrir » 10 mètres carrés d'espace vert/habitant à proximité de leurs lieux de vie (10min) ;
- Soutenir les activités de co-auto-production et favoriser les communs productifs et de transformation (non-)alimentaires dans les ZIU/ZAPT, et de production alimentaire « pleine terre » sur des sols de qualité (versus sols pollués) dans d'autres zones (à préciser) ;
- Faciliter la mise à disposition et le développement d'espaces de « mutualisations citoyennes du quotidien » (partage d'équipements, vélos, lieux GASAP, etc.) ;
- Favoriser en priorité (via des exceptions dans toutes les zones) le développement de zones d'expérimentations circulaires (ou micro-zonings) pour les lieux sans affectations pendant une durée déterminée ;
- Renforcer les occupations temporaires soutenant les activités « faibles » (production et stockage circulaire, production et stockage alimentation durable) ;

- Favoriser la création de centres d'émergence en innovation sociale dans les ZEMU car ces activités permettent d'augmenter l'économie dématérialisée, de favoriser l'emploi et les services de grande proximité, notamment pour une population vieillissante ;
- Contrer l'effet rebond de gentrification/spéculation par une politique ambitieuse en termes de Community Land Trust.

3.3.3. Échanges

Suite aux interventions des orateurs a eu lieu un échange avec le panel d'experts et expertes, pour prolonger la réflexion.

3.3.3.1. Soutenir certaines activités

Il est souhaitable de maintenir des activités productives à Bruxelles, pour assurer un ancrage local d'emplois et une résilience d'autant plus nécessaire que la périphérie elle aussi se désindustrialise (et devient plus résidentielle) et ne pourra pas compenser structurellement.

Cela suppose d'inverser la tendance observée, à la fois « spontanée » (la résultante des logiques des opérateurs économiques) et soutenue par le PRAS actuel.

Pour cela il faut établir un équilibre entre :

Les grands formats avec leur propre zonage

Les grands formats restent fondamentaux et structurants, car la dispersion dans le tissu urbain reste quantitativement marginale. En effet ce sont les grands formats qui sont à même de générer les économies d'échelle nécessaires à la viabilité de certaines activités.

Ils ont besoin d'espace, avec une séparation stricte des fonctions. Ces espaces doivent être protégés par l'affectation du sol. La taille des terrains est aussi à préserver : sur le long terme il faut éviter que les grands terrains soient divisés.

Il faut aussi veiller à ce que suffisamment d'espaces tampons entourent les zones industrielles pour assurer des transitions harmonieuses. C'est une opportunité pour que ces espaces puissent aussi remplir un rôle de soutien à la biodiversité.

Les petits formats dans le tissu urbain

La réinsertion d'activités de petit format dans le tissu urbain est une nécessité pour contribuer à une ville de proximité.

Une des conditions dans la situation actuelle serait de fixer des seuils minimaux de maintien/développement des activités productives dans les zones de mixité.

3.3.3.2. Freins à lever

La fiscalité contribue au remplacement des activités productives par d'autres activités, plus lucratives pour les autorités communales, comme le logement, ou le bureau.

C'est une difficulté dans beaucoup de situations, comme le maintien de terrains à vocation logistique/peu rentables, qui seront indispensables aussi pour de nouvelles activités liées à la transition économique, comme la création de centres de gestion des déchets de construction.

Dans l'intérêt collectif, Il faut donc améliorer la solidarité intercommunale. Par exemple en ajoutant un critère de densité industrielle dans les mécanismes de répartition du Fonds des Communes.

3.3.3.3. Définition des fonctions et glossaire

Il sera nécessaire de revoir certaines définitions d'activités économiques dans le PRAS (par exemple en clarifiant la place des activités de production de biens immatériels), mais il faut se garder d'une volonté de précision trop importante et trop verrouillée. La réalité du tissu économique bruxellois évolue rapidement et est par nature imprévisible.

Une piste de solution pourrait être de donner un statut spécifique au glossaire, facilitant sa modification.

3.3.3.4. Accessibilité et mobilité

Il est important de prévoir des axes logistiques, spécifiquement dédiés à l'installation d'activités à charroi.

Le long de ces axes, il faut prévoir une grande modularité des constructions. Quant aux axes eux-mêmes, ils devront faciliter la logistique existante (largement camions et camionnettes) et future.

RÉPERTOIRE DES ACTEURS CONSULTÉS

Acteurs publics

Les acteurs publics suivants ont été invités à participer aux ateliers :

- Anderlecht
- Auderghem
- BEE – Bruxelles Economie et Emploi
- Berchem Sainte Agathe
- BMA – Bouwmeester Maître Architecte
- Bruxelles
- Bruxelles Environnement
- Bruxelles Facilities
- Bruxelles Fiscalité
- Bruxelles Logement
- Bruxelles Mobilité
- Bruxelles Prévention Sécurité
- Bruxelles Propreté
- Bruxelles Synergie
- CFWB – Communauté Française Wallonie Bruxelles
- CityDev
- Cocom – Commission Communautaire Commune
- Etterbeek
- Evere
- Forest
- Ganshoren
- hub.brussels
- Ixelles
- Jette
- Koekelberg
- Molenbeek
- Parking.Brussels
- Port de Bruxelles
- Saint-Gilles
- Saint-Josse
- SAU – Société d'Aménagement Urbain
- Schaerbeek
- SLRB – Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
- SPRB – Service Public Régional Bruxellois
- STIB – Société des Transports Intercommunaux Bruxellois
- Uccle
- Urban
- VGC – Vlaamse Gemeenschapscommissie
- Watermael-Boitsfort
- Woluwe Saint-Lambert

- Woluwe Saint-Pierre

Société civile

Les associations suivantes ont participé aux ateliers :

- ARAU – Atelier de Recherche et d’Action Urbaine
- BECI – chambre de Commerce et union des entreprises de Bruxelles
- BRAL, Stadsbeweging voor Brussel
- Bruxelles Nature
- Buurthuis Bonnevie Maison de Quartier (Réseau Habitat)
- Communauté Portuaire Bruxelloise
- Convivence (Réseau Habitat)
- Coordination du Réseau Habitat
- CRU (Réseau Habitat)
- EGEB - Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles
- FéBUL – Fédératio Bruxelloise Unie pour le Logement
- FedeAU – Fédératio Bruxelloise des Professionnel.le.s de l’Agriculture Urbaine
- Fednot – Fédération Royale du Notariat belge asbl
- IEB – Inter-Environnement Bruxelles
- Le Début des Haricots
- Natagora
- QuartierWielsWijk (membre TuiniersForum des Jardiniers)
- Terre en Vue
- TuiniersForum des Jardiniers
- UPSI – Union Professionnelle du Secteur Immobilier
- VOKA – Vlaams netwerk van ondernemingen
- Walk.brussels

Les associations suivantes ont également été invitées à participer :

- Agentschap integratie en inburgering
- Agoria
- L’Arche Bruxelles
- Atelier des Droits Sociaux
- Brussels Kunstenoverleg/Reseau Des Arts à Bruxelles
- Bureau d’Accueil pour Primo Arrivants
- Centre Bruxellois d’Action Interculturelle
- Chambre de commerce et d’industrie et de l’union des entreprises de bruxelles (BECI)
- Coalition Climat - Klimaatcoalitie
- Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles - CAWaB
- COMEOS
- Community Land Trust Bruxelles
- Concertation des Centres Culturels Bruxellois
- Connaissance et protection de la nature du brabant
- Coordination senne
- De Landgenoten
- DRP asbl

- FEB – Fédération des Entreprises de Belgique
- FEBETRA
- FEBIAC
- FBPSanté - Fédération bruxelloise de promotion de la santé asb
- FEVIA - Fédération de l'industrie alimentaire
- Fédération des services sociaux
- FEDAIS
- Fédération Horeca Bruxelles
- Forum Bruxellois contre les inégalités
- Forum des Jeunes
- Garance asbl
- Gezinsbond
- GRACQ
- Grands Parents pour le Climat
- GUTIB - Groupement des usagers des transports en commun à Bruxelles
- Housing First Belgium
- Huis van het Nederlands
- JES Brussel
- Kenniscenrtrum W(elzijn) W(onen) Z(org) - Steunpunt Vrijwilligerswerk Brussel
- FEBETRA - Koninklijke Federatie van Belgische Transporteurs en Logistieke Dienstverleners
- CGSLB
- CSC
- FGTB
- Ligue des familles
- L'ilot Brussel
- Natuurpunt Brussel
- Pali Pali
- Plateforme d'accueil des réfugiés
- ProVélo
- RBDH Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat / BBRoW - Brusselse Bond voor het Recht op Wonen
- Syndicat national des propriétaires et copropriétaires
- Treinrambus
- Tuiniersforum Des Jardiniers
- Unia
- UCM - Union des classes moyennes
- Vie Féminine
- Vlaamse Jeugdraad
- Youth for Climate

Acteurs Scientifiques

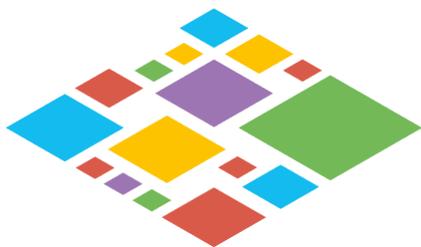
- Allan Wei, ULB-LIEU
- Anne Franklin, Perspective
- Audrey Courbebaisse, UCL
- Aurore Moerman, Bruxelles Mobilité
- Benjamin Wayens – ULB, IGEAT

- Céline Mahieu : ULB, Ecole de Santé Publique, Centre de Recherche en approches Sociales de Santé.
- Chloé Salembier : UCLouvain, cellule de recherche Uses&Spaces.
- Dalila Ghodbane, Perspective
- Elisa Donders, Perspective
- Elise Lidoine, Urban
- Emmanuel Mossay, Ecores, professeur invité à l'UCLouvain, l'UNamur et à l'Université de Lyon
- Gilles Ledent, Aries et Commission Régionale de Développement
- Gilles Van Hamme, ULB
- Giulietta Laki, ULB-Urban Species
- Inès Gancedo Tarano, UCL Plateforme wallonne pour le GIEC
- Jacques Teller, ULiège
- Jean-Michel Decroly, ULB-IGEAT
- Juan Vazquez Parras, hub.brussels
- Kenza Amara-Hammou, VUB
- Leo Van Broeck, KU Leuven et Comité d'experts Climat bruxellois
- Louise Carlier, UCL, Metrolab
- Magali Verdonck, ULB
- Margaux Lespagnard, VUB
- Muriel Sacco, ULB
- Philippe Marbaix, UCL et Plateforme wallonne pour le GIEC
- Pierre-François Wilmotte, Perspective
- Sarah De Boeck, IDEA Consult
- Simon De Muyndck, ULB et Centre d'Ecologie Urbaine
- Tom Bauler, ULB-IGEAT
- Verena Lenna, VUB
- Véronique Verbeke, Bruxelles Environnement
- Yves Van de Castele, Perspective

ABRÉVIATIONS

- AFSCA Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
- AGRBC Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
- AMO Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
- AU Agriculture Urbaine
- BKP Beeldkwaliteitsplan
- BM Bruxelles Mobilité
- BMA Bouwmeester Maitre Architecte
- CasBA Carte des Soldes de Bureaux Admissibles
- CBS Coefficient de Biotope par Surface
- CEB Carte d’Evaluation Biologique
- CoBAT Code Bruxellois de l’Aménagement du Territoire
- COBRACE Code Bruxellois de l’air, du climat et de la Maîtrise de l’Energie
- CRD Commission Régionale de Développement
- CRDT Comité Régional de Développement Territorial
- CTU Centres de Transbordement Urbain
- DPR ou DPG Déclaration de Politique Générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune pour la législature 2019-2024
- GASAP Groupe d’Achats Solidaires de l’Agriculture Paysanne
- GES Gaz à Effet de Serre
- GIEC Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat
- GT Groupe de Travail
- ICU Ilot de Chaleur Urbain
- IKW Groupe de travail inter-cabinets (Interkabinettenwerkgroep)
- IPBES Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)
- IQSB Indice de Qualité des Sols Bruxellois
- PAC Programme d’Actions Climat
- PAD Plan d’Aménagement Directeur
- PCDD Plan Communal de Développement Durable
- PE Permis d’Environnement
- PG Prescription générale
- PL Permis de lotir
- PNEC Plan National Energie Climat
- PP Prescription Particulière
- PPAS Plan Particulier d’Affectation du Sol
- P/S Surface de plancher / Surface au sol
- PRAS Plan Régional d’Affectation du Sol
- PRD Plan Régional de Développement
- PRDD Plan Régional de Développement Durable
- PRM Plan Régional de Mobilité
- PRN Plan Régional Nature
- P+R Park & Ride (relais)
- PU Permis d’Urbanisme

- RBC Région de Bruxelles-Capitale
- RIE Rapport sur les Incidences Environnementales
- RRU Règlement Régional d'Urbanisme
- SitEx Situation existante
- STIB Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
- STOP Marche-vélo-transport public-voiture
- TEC Transports En Commun
- ZA Zones Administratives
- ZAPT Zone d'Activités Portuaires et de Transport
- ZC Zones de Cimetières
- ZCF Zones de Chemin de Fer
- ZE Zones d'Equipements d'intérêt collectif ou de service public
- ZEMU Zone d'Entreprises en Milieu Urbain
- ZEV Zones d'Espaces Verts
- ZF Zone Forestière
- ZFM Zones de Forte Mixité
- ZH Zone d'Habitation
- ZHPR Zone d'Habitation à Prédominance Résidentielle
- ZICHEE Zone d'Intérêt Culturel, Historique, Esthétique ou d'Embellissement
- ZIR Zones d'Intérêt Régional
- ZIRAD Zones d'Intérêt Régional à Aménagement Différé
- ZIU Zone d'Industrie Urbaine
- ZM Zones Mixtes
- ZP Zones de Parc
- ZSLPA Zones de Sports ou de Loisirs de Plein Air
- ZVHVB Zones vertes de haute valeur biologique



ShareTheCity
.brussels 